

2019

**AMNISTIE
INTERNATIONALE**



**SUSCITER L'ESPOIR,
LUTTER CONTRE
L'INJUSTICE**

**PROGRAMME DE DÉFENSE
DES DROITS HUMAINS À
L'INTENTION DU CANADA
POUR 2019**

PLACE DES DROITS HUMAINS

Pour souligner la Journée internationale des droits humains, la place des Festivals se transforme en Place des droits humains du 10 au 16 décembre 2018.

**Défendre les droits,
changer des vies**

amnistie.ca
#place_droitshumains

AMNISTIE
INTERNATIONALE



**AMNISTIE
INTERNATIONALE**

amnistie.ca

SUSCITER L'ESPOIR, LUTTER CONTRE L'INJUSTICE

PROGRAMME DE DÉFENSE DES DROITS HUMAINS À L'INTENTION DU CANADA POUR 2019



Alex Neve

Secrétaire général
Amnistie internationale
Canada
(section anglophone)
aneve@amnesty.ca
1-800-AMNESTY
@AlexNeveAmnesty



France-Isabelle Langlois
Directrice générale
Amnistie internationale
Canada francophone
filanglois@amnistie.ca
1-800-565-9766
@filanglois

PHOTO DE COUVERTURE :

Des membres d'Amnistie internationale et l'élue autochtone Marie-Josée Parent, de la Ville de Montréal, lors de la pose symbolique d'une enseigne renommant temporairement la place des Festivals en place des Droits humains. © Eric Carrière

INTRODUCTION	1
SOUTENIR LES DROITS DES PEUPLES AUTOCHTONES	5
Bilan de 2018	5
Recommandations pour 2019	12
PRENDRE DES MESURES CONCERNANT L'ÉGALITÉ DES SEXES, AU PAYS ET À L'ÉTRANGER	20
Bilan de 2018	20
Recommandations pour 2019	23
PROTÉGER LES DROITS DES RÉFUGIÉS ET DES MIGRANTS	29
Bilan de 2018	29
Recommandations pour 2019	33
LES DROITS HUMAINS ET L'ÉCONOMIE	39
Bilan de 2018	39
Recommandations pour 2019	42
JUSTICE, POLITIQUES, SÉCURITÉ NATIONALE ET DROITS HUMAINS	47
Bilan de 2018	47
Recommandations pour 2019	48
LE CANADA SUR LA SCÈNE INTERNATIONALE: Remplir les obligations internationales, faire la promotion de politiques fondées sur les droits humains	57
Bilan de 2018	57
Recommandations pour 2019	62
SOMMAIRE DU BILAN DE 2018	68
SOMMAIRE DES RECOMMANDATIONS POUR 2019	72

SUSCITER L'ESPOIR, LUTTER CONTRE L'INJUSTICE

PROGRAMME DE DÉFENSE DES DROITS HUMAINS À L'INTENTION DU CANADA POUR 2019



INTRODUCTION

« Les inégalités suscitent des griefs et de l'agitation; elles alimentent la haine, engendrent la violence et sont une menace pour la paix; elles forcent les gens à quitter leur foyer et leur pays. Les inégalités font obstacle au progrès social, ainsi qu'à la stabilité politique et économique. En revanche, les droits humains suscitent l'espoir. Ils contribuent à unir l'humanité dans un lien partagé fondé sur des principes communs et la vision d'un avenir meilleur, une façon d'être qui contraste fortement avec les forces destructives et discordantes de répression, d'exploitation, de stigmatisation, de discrimination — et d'inégalités. »¹

L'allocution qu'a livrée la Haute-Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme Michelle Bachelet devant le Conseil des droits de l'homme des Nations Unies plus tôt cette année a eu lieu sur un fond d'enjeux préoccupants relativement au respect et à la protection des droits telle qu'énoncés dans la Déclaration universelle des droits de l'homme.

Les conflits, les troubles et la répression sont encore présents et sont même en progression dans de trop nombreuses régions du monde, du Yémen au Myanmar, de Gaza au Soudan du Sud, du Nicaragua à la Syrie. Un nombre croissant de dirigeants — à l'échelle du pays et localement, partout sur la planète — font la promotion de programmes politiques qui contribuent à répandre la peur, le sectarisme et la haine, y compris aux États-Unis, au Brésil, en Hongrie, en Russie et aux Philippines.

Dans de trop nombreux pays, la violence et la discrimination contre les femmes et les jeunes filles, les communautés LGBTI, les minorités raciales, ethniques et religieuses, les réfugiés et les migrants, les peuples autochtones, les défenseurs des droits humains, les journalistes et d'autres

¹ High Commissioner Bach tates to take strong action against inequalities, 6 March, 2019, <https://www.ohchr.org/EN/NewsEvents/Pages/DisplayNews.aspx?NewsID=24265&LangID=E>. (en anglais)



Devant l'ambassade royale d'Arabie saoudite, Ottawa, le 27 septembre 2018.

© Lucy Scholze/Amnistie internationale

personnes qui sont à risque élevé de subir des violations des droits humains s'accroissent. Des militantes pour les droits des femmes sont emprisonnées en Arabie saoudite. En Chine, plus d'un million d'Ouïghours et autres minorités musulmanes sont emprisonnés dans des camps de détention. Des défenseurs des droits fonciers autochtones sont assassinés au Honduras, au Guatemala et au Mexique. La Méditerranée ne cesse d'être un cimetière marin pour des réfugiés et des migrants qui cherchent refuge en Europe. Des homosexuels et des lesbiennes sont arrêtés de façon arbitraire et torturés en Tchétchénie.

De plus, l'ensemble des réponses inadéquates et inefficaces que proposent les gouvernements pour contrer les changements climatiques représente ce qui pourrait être, à maints égards, une des plus sérieuses violations des droits humains de notre époque.

Malgré ces défis considérables, tant au niveau individuel que collectif mais aussi en raison directe de ces défis, un nombre croissant de personnes partout sur la planète se mobilisent, s'organisent et font entendre leurs voix pour faire valoir les droits humains. Face aux risques et périls croissants, à la diffamation et au châtiement, les défenseurs des droits humains — tout particulièrement les personnes victimes de discrimination à cause de leur identité et des causes qu'elles défendent, y compris, les femmes, les communautés LGBTI, les autochtones et les défenseurs des droits fonciers — dénoncent courageusement la violence et l'injustice, en plus d'exiger que leurs droits soient respectés. De vastes mouvements de protestation — comme ceux que l'on voit dans les rues du Soudan, du Venezuela, du Zimbabwe, de l'Algérie et d'Haïti au moment de mettre les touches finales à ce rapport — sont motivés par une demande de réforme de la démocratie et des droits humains.

S'il y a un moment où les gouvernements doivent faire preuve d'une détermination inébranlable pour faire avancer un programme solide et rigoureux en matière de droits humains, c'est bien maintenant. Pourtant, on observe rarement un tel leadership. Au contraire, des programmes nationalistes à portée restreinte, des motifs basement financiers, des intérêts commerciaux et des manœuvres géopolitiques opportunistes sont à la base des affaires mondiales et nationales, alors que les droits humains passent au deuxième rang.

Ces manquements traduisent l'âpre réalité en vogue au Canada, où les inégalités flagrantes qui touchent les familles et les collectivités des Premières Nations, inuites et métis contrastent vivement et de façon disgracieuse avec l'échec répété des gouvernements à reconnaître et à préserver leurs droits fonciers.

Devant ce contexte d'urgence mondiale, le Programme de défense des droits humains à l'intention du Canada pour 2019 examine ce que le pays a fait en matière de droits humains au cours de l'année précédente et



Sedalia, une aînée autochtone Mohawk, parle de l'importance d'honorer la Terre mère et les droits des peuples autochtones lors de la cérémonie renommant temporairement la place des Festivals en place des Droits humains, à Montréal en décembre 2018.

© Eric Carrière

On constate une certaine stagnation dans le bilan du Canada relativement au respect de ses engagements internationaux en matière des droits de la personne sur son territoire et, dans certains cas, il y a même un recul.

formule des recommandations visant à mettre en place des réformes et à poser des gestes qui s'imposent.

Cela revêt une importance capitale à une période où l'on constate les signes préoccupants d'une montée des politiques partisans et polarisantes, particulièrement dans les débats et les prises de position au sujet des réfugiés et de la politique en matière d'immigration. On remarque également un manque de résultats concrets permettant de corriger une injustice et des inégalités profondément enracinées auxquelles font face les peuples autochtones et autres communautés racisées, mis en évidence par le non-respect du droit foncier des peuples autochtones lorsqu'un projet de développement des ressources de grande envergure ou autres est en jeu; de la même façon, ceci est clairement illustré par des gestes policiers empreints de préjugés et de discrimination raciale envers les communautés noires et autres communautés racisées partout au pays.

Le gouvernement canadien continue de prendre un certain nombre d'initiatives qui démontrent qu'il joue un rôle de chef de file mondial en matière de droits humains, notamment en renforçant la protection des droits de la communauté LGBTI et en appuyant le Pacte mondial sur les réfugiés et le Pacte mondial sur les migrations des Nations Unies. On note également des exemples de mesures prises par le Canada qui ont été très bien accueillies en réponse à des situations urgentes dans d'autres pays, notamment la prise de parole en faveur des femmes emprisonnées en Arabie saoudite pour avoir voulu défendre les droits humains et l'adoption d'une position ferme à l'égard de la crise frappant les Rohingyas au Myanmar.

Toutefois, Amnesty internationale s'inquiète du bilan du Canada au cours de la dernière année face au maintien de ses engagements internationaux en matière des droits humains sur son territoire; l'organisme constate une certaine stagnation et, dans certains cas, une régression. De façon plus critique, malgré plusieurs gestes importants et bienvenus visant à répondre à des préoccupations pressantes en matière des droits humains au sein du Canada, notamment le travail de réconciliation avec les peuples autochtones attendu de longue date, le bilan intérieur du gouvernement fédéral et des gouvernements provinciaux et territoriaux est au mieux mitigé. Cela a un impact sur la scène internationale, minant la crédibilité du Canada à une période où le monde a désespérément besoin de défenseurs des droits humains.

Cela se reflète dans l'évaluation des progrès, réalisée par Amnesty internationale et portant sur les 32 recommandations présentées dans le Programme de défense des droits humains à l'intention du Canada pour 2018 publié en février 2018. Seule une est été complètement mis en œuvre. 6 autres recommandations, bien que partiellement mis en œuvre, étaient en bonne voie de l'être. Dans 14 cas, on note une progression, mais il persiste une incertitude ou un certain élément d'inquiétude. Finalement, Amnesty internationale a identifié 11 recommandations qui soulèvent de sérieuses questions ou pour lesquelles on ne constate aucun progrès significatif.

Nous sommes à un moment charnière où il importe de mettre en œuvre des outils stratégiques favorisant la protection des droits humains dans l'ensemble du pays et de démontrer un engagement ferme de la part du Canada sur la scène internationale en matière des droits humains. Le Canada fait campagne pour obtenir un siège au Conseil de sécurité des Nations Unies pour une période de deux ans débutant en janvier 2021; sa candidature sera soumise à un vote dans un peu plus d'un an, vers le milieu de 2020. Au cours de la prochaine année, le bilan du Canada quant à la mise en œuvre de ses obligations à respecter les droits humains sur son territoire et à promouvoir les droits humains sur la scène internationale sera par conséquent plus attentivement scruté.

On ne peut ignorer le fait que les élections se tiendront en octobre 2019. Amnesty internationale fera appel à tous les partis politiques afin qu'ils inscrivent à leur programme électoral leur engagement à suivre les recommandations du Programme de défense des droits humains.

Comme par les éditions passées, ce Programme formule principalement des recommandations sur des mesures à prendre par le gouvernement fédéral. Toutefois, cette année, pour la première fois, un certain nombre de recommandations s'adressent également aux gouvernements provinciaux et territoriaux, dans leur ensemble, et parfois à certains gouvernements provinciaux en particulier. Cette situation traduit une réalité

voulant que les recherches, campagnes et plaidoyer entrepris par Amnistie internationale au cours des dernières années visaient de plus en plus à répondre à des préoccupations internationales en matière de droits humains qui relèvent de l'autorité et de la responsabilité des provinces, notamment la Colombie-Britannique, l'Ontario et le Québec.

Il est également essentiel de souligner le rôle des gouvernements provinciaux et territoriaux, car en bout de ligne, les obligations internationales du Canada en matière de droits humains sont partagées collectivement par tous les niveaux de gouvernement dans l'ensemble du pays.

La manière dont les choses sont divisées dans la Constitution canadienne ou dans d'autres lois nationales n'enlève rien au principe fondamental selon lequel c'est le Canada, en tant que nation entière, qui doit veiller à la protection des droits humains universels partout au pays.

En ce qui concerne l'avenir, Amnistie internationale formule 38 recommandations pour l'application de mesures dans six domaines :

Les droits des peuples autochtones

L'égalité entre les sexes

La protection des réfugiés et des migrants

Les affaires, le commerce et les droits humains

La justice, le maintien de l'ordre et la sécurité

La promotion des droits humains sur la scène internationale

Comme le souligne la Haute-Commissaire des Nations Unies, Michelle Bachelet, les droits humains suscitent l'espoir et contribuent à unir l'humanité dans un lien partagé fondé sur des principes communs et la vision d'un avenir meilleur. Il est impératif que tous les gouvernements sur le territoire canadien répondent à cet appel et donnent priorité aux droits humains. Le présent Programme de défense des droits humains démontre de façon concrète et claire que les occasions d'agir en ce sens sont bel et bien présentes, qu'il est urgent de passer à l'action, et que seuls des gestes sérieux de la part du gouvernement fédéral et de l'ensemble des gouvernements provinciaux et territoriaux pourront permettre d'atteindre cet objectif.

Le Programme de défense des droits humains 2019 repose sur l'évaluation des 32 recommandations incluses dans le Programme de défense des droits humains à l'intention du Canada d'Amnistie internationale en 2018. Ce bilan adopte la classification suivante :

CODE DE COULEUR : bilan des droits humains



VERT La recommandation a été mise en œuvre.



JAUNE La mise en œuvre est commencée, mais incomplète.



ORANGE En cours de mise en œuvre, mais soulève des incertitudes ou des inquiétudes.



ROUGE Graves préoccupations ou aucun progrès.



SOUTENIR LES DROITS DES PEUPLES AUTOCHTONES

BILAN DE 2018

Dans *La défense des droits : une réponse aux divisions et à l'instabilité*, le Programme de défense des droits humains à l'intention du Canada pour 2018, Amnistie internationale a formulé sept recommandations concernant une série de mesures urgentes à prendre pour corriger ce que le gouvernement du Canada reconnaît régulièrement être le manquement le plus grave et le plus profond en matière de droits humains au pays, soit les multiples et omniprésentes violations des droits des peuples autochtones.



Suspendre tous les travaux sur le barrage du Site C

La construction du barrage du Site C n'a pas été interrompue et se poursuit encore aujourd'hui, malgré l'opposition constante des Premières Nations de West Moberley et de Prophet River. La recommandation de 2018 formulée par Amnistie internationale avait été adressée directement au gouvernement fédéral. Bien qu'une bonne partie de la responsabilité des décisions et des prises de position au cours des procédures judiciaires permettant la poursuite des travaux de construction incombe au gouvernement de la Colombie-Britannique, le gouvernement fédéral n'a pris aucune mesure concrète pour faire valoir son autorité et mettre fin aux travaux. Le gouvernement fédéral ne s'est pas opposé (mais n'a pas explicitement donné son appui non plus) à une demande d'injonction contre les travaux en cours de construction déposée par la Première Nation de West Moberley dans le cadre d'une poursuite en vertu des droits autochtones issus de traités actuellement en cours en Colombie-Britannique. Le gouvernement de la Colombie-Britannique et BC Hydro se sont énergiquement opposés à l'injonction, qui a finalement été rejetée au mois d'octobre 2018 après une décision rendue par la Cour suprême. Le gouvernement fédéral devait déposer un rapport au Comité des Nations Unies pour l'élimination de la discrimination raciale au plus tard au mois d'août 2018 en lien avec l'appel à la suspension du projet du site C demandé par le Comité en 2017². Or, le rapport provisoire du Canada n'a été déposé qu'au mois de mars 2019³ et n'a offert aucune mise à jour notable, s'appuyant plutôt sur le fait que le Comité s'est dorénavant impliqué⁴ dans le dossier du site C en adoptant des mesures d'alerte rapide et une procédure d'action urgente, et en indiquant qu'une réponse complète sera fournie par le Canada en réponse au processus.

2 Committee on the Elimination of Racial Discrimination, Concluding observations on the combined twenty-first to twenty-third periodic reports of Canada, UN Doc CERD/C/CAN/CO/21-23, Paras 20(e) and 40, tbinternet.ohchr.org/_layouts/treatybodyexternal/Download.aspx?symbolno=CERD%2fC%2fCAN%2fCO%2f21-23&Lang=en. (en anglais)

3 Government of Canada, "Interim Report in follow-up to Canada's review before the United Nations Committee on the Elimination of Racial Discrimination," (4 March 2019), tbinternet.ohchr.org/_layouts/treatybodyexternal/Download.aspx?symbolno=CERD%2fC%2fCAN%2fCO%2f21-23%2fADD.1&Lang=en. (en anglais)

4 Mr. Nouredine Amir (Chair of the Committee on the Elimination of Racial Discrimination), Urgent Letter to Permanent Representative of Canada to the United Nations Office in Geneva, Rosemary McCarney (14 December 2018) UN Doc: CERD/EWUAP/Canada-Site C dam/2018/JP/ks, tbinternet.ohchr.org/Treaties/CERD/Shared%20Documents/CAN/INT_CERD_ALE_CAN_8818_E.pdf.



Adopter un cadre législatif pour la mise en œuvre de la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones pour guider et assurer une bonne collaboration avec les peuples autochtones; réformer les lois et les politiques; élaborer un plan national de mise en œuvre et assurer l'imputabilité parlementaire et publique.

Le projet de loi C-262, un projet de loi d'initiative parlementaire qui met en place un cadre législatif pour la mise en œuvre de la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones, a reçu l'appui des Libéraux, du NPD et du Parti vert⁵. Au mois de mai 2018, le projet de loi a reçu l'appui de la majorité des voix à la Chambre des communes — 206 en faveur et 79 contre⁶. Le projet est maintenant devant le Sénat. L'adoption du projet de loi exigera que le gouvernement fédéral travaille en collaboration avec les Premières Nations, les Inuits et les Métis afin d'élaborer un plan d'action national pour la mise en œuvre de la Déclaration. De plus, il permettra la mise en place d'un processus de collaboration visant à réformer les lois, les politiques et les pratiques opérationnelles en vue de les aligner avec les engagements en matière de droits humains tels qu'énoncés dans la Déclaration des Nations Unies.



Intégrer des dispositions relatives à l'exercice du droit au consentement libre, préalable et éclairé, conformément aux normes internationales relatives aux droits humains, à l'ensemble des décisions ayant une incidence sur les droits fonciers des peuples autochtones.

Le gouvernement fédéral s'est engagé publiquement à appuyer le consentement libre, informé et préalable (CLIP), le droit des peuples autochtones de décider par eux-mêmes si oui ou non les projets doivent aller de l'avant lorsque leurs droits sont menacés. La ministre des Relations Couronnes-Autochtones, Carolyn Bennett, a qualifié le CLIP de « cœur » de la Déclaration des Nations Unies, ce que le gouvernement s'est engagé à mettre pleinement en œuvre et sans réserve. Des mesures soit pour réformer les lois et les politiques fédérales (conformément au projet de loi C-262, mentionné plus haut), soit pour interpréter les lois fédérales à la lumière de la Déclaration (comme l'exigent les projets de loi C-68 et C-69, actuellement à l'étude par le Sénat) ouvrent la voie à une la mise en œuvre du CLIP. La nouvelle loi sur l'évaluation des impacts en Colombie-Britannique comporte des dispositions explicites relatives au CLIP. Le gouvernement fédéral et les gouvernements provinciaux et territoriaux n'en ont toutefois pas entériné une mise en œuvre cohérente et fondée sur des principes du CLIP.

Les organes de traités des Nations Unies se sont montrés critiques et préoccupés face au Canada en 2018 en raison de son soutien aux mégaprojets qui ont été approuvés malgré une opposition explicite de la part des Premières Nations concernées. En décembre, par exemple, le Comité pour l'élimination des discriminations raciales (CERD) des Nations Unies a envoyé deux lettres distinctes dans le cadre des mesures d'alerte rapide et de la procédure d'action urgente, demandant au Canada d'obtenir conseil auprès de services indépendants et spécialisés dans la mise en œuvre du CLIP. Une lettre a été envoyée en réponse aux nombreuses contestations juridiques des Premières Nations portant sur le projet du barrage site C (mentionné plus haut). Dans l'autre lettre, il était question de l'appui du gouvernement fédéral au pipeline Trans Mountain malgré une forte opposition des Premières Nations concernées en Colombie-Britannique.



S'assurer que le processus décisionnel touchant les projets d'exploitation des ressources de grande envergure inclut une analyse pertinente basée sur une analyse comparative entre les sexes afin d'examiner les impacts possibles et les mesures d'atténuation à prendre.

5 John Paul Tasker, "Liberal government backs bill that demands full implementation of UN Indigenous rights declaration" CBC (21 November 2017), www.cbc.ca/news/politics/wilson-raybould-backs-undrip-bill-1.4412037. (en anglais)

6 "Romeo Saganash's Indigenous rights bill passes in the House of Commons" CBC (30 May 2018), www.cbc.ca/news/politics/saganash-undrip-bill-passes-1.4684889. (en anglais)

Il existe de nombreuses preuves que des projets d'exploitation des ressources de grande envergure, notamment ceux qui emploient un grand nombre de travailleurs temporaires, peuvent avoir des effets distincts, imprévus et préjudiciables sur des femmes et des jeunes filles, les femmes et les jeunes filles autochtones en particulier. De l'exposition accrue aux risques de violence à l'accès réduit à des services sociaux surchargés, le rapport d'Amnistie de 2016 *Loin des yeux, loin du cœur : sexe, droits autochtones et exploitation des ressources dans le nord-est de la Colombie-Britannique, Canada* démontre clairement à quel point il est irresponsable de ne pas tenir compte de ces impacts⁷. L'incapacité à les identifier et à prendre les mesures nécessaires pour les atténuer mène inévitablement à une augmentation des risques auxquels les femmes et jeunes filles autochtones ainsi que les personnes bispirituelles sont déjà exposées⁸.

Le cadre réglementaire pour les projets d'exploitation des ressources de grande envergure actuellement en vigueur au Canada ne répond pas aux attentes lorsqu'il s'agit d'évaluer les impacts de ces projets d'exploitation des ressources sur les droits humains et les mesures à prendre pour les atténuer, notamment leurs impacts sur les femmes et jeunes filles autochtones ainsi que les personnes bispirituelles. L'évaluation environnementale du barrage site C, par exemple, montre que les emplois générés par le projet attireraient plus de travailleurs dans la région, ce qui avait pour conséquence de réduire l'accès à des logements abordables, sans mentionner quel impact aurait l'accroissement de l'insécurité à l'égard du logement sur les femmes comparativement aux hommes et si certains groupes de femmes — des femmes autochtones, par exemple — seraient confrontés à une plus grande insécurité sur le plan du logement, voire même à l'itinérance⁹. En revanche, le Peace Project, un projet de recherche mené au nom de la Fort St. John Women's Resource Society, a conclu que l'insécurité à l'égard du logement était un facteur de risque déterminant dans la violence à l'égard des femmes¹⁰; les fournisseurs de services locaux ont conclu que l'accès à un logement abordable était un besoin prioritaire pour les femmes et les jeunes filles les plus à risque de subir de la violence.

Sur une note positive, le projet de loi C-69, adopté par la Chambre des communes et actuellement à l'étude au Sénat, modifierait la législation canadienne pour inclure une analyse comparative entre les sexes dans le cadre d'une vision plus holistique du cadre d'évaluation des impacts. Amnistie internationale approuve cette initiative qui vise à faire en sorte que les évaluations à venir prendront en considération la diversité des impacts sociaux, économiques, sur la santé et sur l'environnement selon le genre de la personne¹¹. Amnistie approuve également des dispositions similaires dans de nouveaux projets de loi adoptés en Colombie-Britannique au mois de novembre 2018¹², et ce, sans tambour ni trompette et sans protestation.

Malheureusement, les nécessaires changements de politique visés par le projet de loi C-69 font l'objet d'une forte opposition. Plusieurs représentants politiques et personnalités médiatiques ont multiplié les fausses déclarations sur l'analyse comparative entre les sexes, la qualifiant de processus fastidieux qui ralentirait l'approbation des projets et qui causerait préjudice aux intérêts de l'industrie. Ce ton alarmiste est pourtant loin de la cible. L'analyse comparative entre les sexes constitue un outil essentiel et pratique qui permettrait à l'industrie de comprendre et d'évaluer les risques potentiels, et de prendre les mesures nécessaires pour les atténuer et ainsi être en mesure de mieux remplir ses obligations juridiques et morales. Notamment, certaines sociétés canadiennes impliquées dans des projets internationaux financés par l'aide canadienne au développement international ou par des banques multilatérales de développement sont possiblement déjà au fait de la façon dont ces évaluations sont menées.

7 Amnistie internationale, *Loin des yeux, loin du cœur : sexe, droits autochtones et exploitations des ressources dans le nord-est de la Colombie Britannique, Canada*. Index: AMR 20/4872/2016 (2016) pp 17, 33-35, www.amnesty.ca/sites/amnesty/files/Out%20of%20Sight%20Out%20of%20Mind%20ES%20FINAL%20FR%20INTL%20web.pdf

8 Amnesty International Canada's Submissions on Bill C-69 (6 April 2018), www.ourcommons.ca/Content/Committee/421/ENVI/Brief/BR9830980/br-external/AmnestyInternationalCanada-e.pdf.

9 Amnesty International, *Out of Sight, Out of Mind*, supra note 7, at p 70. (en anglais)

10 Clarice Eckford and Jillian Wagg, *The Peace Project: Gender Based Analysis of Violence against Women and Girls in Fort St. John – revised*, Fort St. John Women's Resource Society (2014) pp17-18, thepeaceprojectfsj.files.wordpress.com/2014/03/the_peace_project_gender_based_analysis_amended.pdf. (en anglais)

11 Amnesty International Canada's Submissions on Bill C-69, supra note 8. (en anglais)

12 *Projet de loi 51, Loi sur les évaluations environnementales, 3rd Session, 41st Parl, Colombie-Britannique, 2018 (assented to 27 novembre 2018).*



© Amnesty internationale

Les femmes autochtones sont au front de plusieurs luttes, notamment pour obtenir justice pour les femmes autochtones disparues ou assassinées. Ici, une vigile organisée pour mobiliser le grand public sur cet enjeu à Montréal.



S'assurer que les Premières Nations, les Inuits et les Métis fuyant la violence aient accès à des programmes adaptés sur le plan culturel, à des refuges d'urgence et à des logements de transition.

En 2016, Amnesty internationale a salué le lancement de l'enquête nationale sur les femmes et les filles autochtones disparues et assassinées, tout en soulignant que le gouvernement devrait sans délai agir pour mettre en œuvre les solutions préalablement identifiées, comme promis¹³. Malheureusement, ces gestes n'ont pas été posés. De même, le gouvernement fédéral n'a pas donné suite aux recommandations formulées dans le rapport intérimaire de l'enquête, publié au mois de novembre 2017, jusqu'au mois de juin 2018¹⁴. Même alors, les principales recommandations — comme la création d'une escouade policière chargée d'examiner les cas de personnes disparues et d'homicides non résolus lorsque la qualité des enquêtes initiales était remise en question¹⁵ — n'ont pas été suivies. Ce délai à prendre des mesures longuement attendues n'a fait qu'augmenter les frustrations en plus d'ajouter un élément de tension chez les survivantes et les membres de leur famille. Amnesty internationale est très préoccupée par le fait que la publication du rapport final à l'approche d'une élection fédérale pourrait engendrer d'autres délais dans l'adoption de mesures nécessaires.

13 Alex Neve, "Amnesty International responds to launch of National Inquiry into Missing and Murdered Indigenous Women and Girls" Amnesty International (3 August 2016), www.amnesty.ca/news/amnesty-international-responds-launch-national-inquiry-missing-and-murdered-indigenous-women.

14 Gloria Galloway, "Head of inquiry into missing, murdered Indigenous women says scope will narrow after extension limited to six months" The Globe and Mail (5 June 2018), www.theglobeandmail.com/politics/article-ottawa-allows-extension-for-inquiry-into-missing-murdered-indigenous/. (en anglais)

15 « Rapport intérimaire de l'Enquête nationale sur les femmes et les filles autochtones disparues et assassinées souligne le besoin urgent de mesures gouvernementales » (2 novembre 2017), <https://amnistie.ca/sinformer/communiqués/local/2017/canada/rapport-interimair-lenquete-nationale-femmes-filles>

L'incapacité persistante du Canada à adopter et à donner suite aux recommandations des familles des personnes disparues et assassinées, des fournisseurs de services de première ligne, des organismes des peuples autochtones régionaux et nationaux, des organismes internationaux des droits humains, ainsi que celles issues des enquêtes précédentes¹⁶ au moyen d'une approche coordonnée et détaillée, fondée sur les droits humains, constitue en fait un manque de respect envers les victimes de violence ainsi que leurs familles et leurs communautés. Certaines mesures ont été prises, mais loin de satisfaire les besoins, elles sont au mieux parcellaires. Le Comité des Nations Unies pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes observait en 2015 que : « bien que le Comité ait noté des efforts accrus récemment déployés par l'État signataire pour trouver une solution à ces problèmes, il regrette que de tels efforts continuent d'être fragmentés et est d'avis que vu l'ampleur de la tâche, les modifications requises ne peuvent être effectuées par des réformes parcellaires des programmes et des services existants. »¹⁷ La CEDAW en arrive à la conclusion que l'incapacité du gouvernement à mettre en œuvre toute l'étendue des mesures requises constitue une « violation grave » des droits des femmes autochtones¹⁸. Amnistie internationale croit que cette évaluation est toujours valide à l'heure actuelle.



Adopter des politiques et des protocoles entourant le recrutement de policiers et de policières, leur formation et leur déploiement pour accroître le nombre d'officiers expérimentés pouvant desservir les communautés des Premières Nations, Inuits et Métis des régions éloignées et du Nord; s'assurer que l'ensemble des officiers reçoivent une formation adéquate afin d'adapter leurs services à la culture et de tenir compte du sexe pour leur permettre de répondre plus adéquatement aux besoins de la communauté; réduire le taux de roulement élevé qui nuit à l'instauration d'un climat de confiance et de relations de travail positives avec ces communautés.

Bien qu'il y ait une surreprésentation des membres des Premières nations, des Inuits et des Métis dans le système de justice pénale, on ne leur accorde trop souvent qu'un accès limité et non équitable en matière de protection et de justice. Selon de nombreuses enquêtes et études, les membres des Premières nations, des Inuits et des Métis sont « soumis à des contrôles policiers excessifs et assez mal protégés. » La partialité systémique, le manque de compétences culturelles, la présence insuffisante des autochtones au sein des forces policières et un fossé creusé par la méfiance engendrée par l'utilisation des forces policières pour appliquer des lois injustes à l'endroit des peuples autochtones contribuent au statu quo lorsque les peuples autochtones qui ont des démêlés avec la justice sont plus susceptibles d'être victimes d'abus et moins susceptibles de bénéficier de la protection dont ils ont besoin, par exemple une enquête rapide sur la disparition d'un proche¹⁹. Bien que l'on constate un progrès au sein de plusieurs corps policiers, les efforts pour réformer les pratiques policières sont souvent insuffisants pour modifier des façons de faire bien enracinées.

Ces facteurs sont aggravés par un accès inadéquat à des organismes de surveillance civile indépendants et par l'absence de mécanismes de reddition de comptes pour traiter des enjeux liés à des cas teintés par la partialité ou mal gérés. La nécessité d'avoir recours à des organismes de surveillance civile indépendants a malheureusement été démontrée dans le sillage des accusations portées à Val-d'Or. Aucune accusation

16 Voir, e.g., CEDAW, *Report of the inquiry concerning Canada of the Committee on the Elimination of Discrimination against Women under article 8 of the Optional Protocol to the Convention on the Elimination of All Forms of Discrimination against Women*, UN Doc CEDAW/C/OP.8/CAN/1 (2015), undocs.org/CEDAW/C/OP.8/CAN/1; IACHR, *Missing and Murdered Indigenous Women in British Columbia, Canada*, Inter-Am C.H.R., OEA/Ser.L/V/II, Doc. 30/14 (2014), www.oas.org/en/iachr/reports/pdfs/indigenous-women-bc-canada-en.pdf; Wally T. Oppal, *Forsaken: the Report of the Missing Women Commission of Inquiry*, 19 November 2012, Vol. I, www.missingwomeninquiry.ca/wp-content/uploads/2010/10/Forsaken-ES-web-RGB.pdf. (en anglais)

17 CEDAW, *Report of the inquiry*, UN Doc CEDAW/C/OP.8/CAN/1, *supra* note 16, au paragraphe 172. (en anglais)

18 *Ibid.* au paragraphe 214.

19 Voir, e.g., *Saskatchewan Commission on First Nations and Métis Peoples and Justice Reform (Saskatchewan Justice Reform Commission), Final Report*, Regina, 2004; *Report of the Aboriginal Justice Inquiry of Manitoba: The Deaths of Helen Betty Osborne and John Joseph Harper*, Commissioners A.C. Hamilton and C.M. Sinclair, 1991. (en anglais)

n'ayant été portée à l'encontre des huit policiers accusés d'abus de pouvoir et d'agression sexuelle sur des femmes autochtones, les membres de la communauté et les dirigeants autochtones ont mis les autorités en garde contre une augmentation du manque de confiance, de la peur de représailles chez les victimes qui ont eu le courage de faire entendre leur voix et d'une plus forte probabilité à l'avenir que les femmes ne se présentent pas pour porter plainte²⁰.

Ces préoccupations sont particulièrement aiguës dans les communautés du Nord. L'éloignement, les effets de la marginalisation économique et les impacts liés à l'accueil d'une main-d'œuvre abondante et transitoire sur laquelle compte l'industrie d'exploitation des ressources sont au nombre des facteurs qui requièrent des mesures particulières en matière de services des forces de l'ordre. Au lieu d'accorder la priorité à ces communautés en mettant à leur service des policières et des policiers expérimentés, la GRC les a plutôt utilisées comme terrain d'entraînement pour ses recrues afin qu'elles prouvent leur valeur ou que leur candidature soit rejetée. Des passages de courte durée font également en sorte que ces officiers n'ont pas vraiment le temps d'acquérir des compétences culturelles et de surmonter les barrières de la méfiance.



Appliquer pleinement l'arrêt du Tribunal canadien des droits de la personne appelant à l'élimination de la discrimination dans la prestation de services aux enfants et aux familles des Premières Nations.

En 2016, le Tribunal canadien des droits de la personne a rendu un jugement historique en statuant que le gouvernement canadien avait fait preuve de discrimination envers les enfants des Premières Nations en sous-finançant les services destinés aux enfants et aux familles des Premières Nations²¹. Le Tribunal a également ordonné à Ottawa de respecter le principe de Jordan et de faire en sorte que les conflits de juridiction entre le gouvernement fédéral et les gouvernements provinciaux n'empêchent pas la prestation efficace des services aux enfants des Premières Nations et que ces derniers aient pleinement accès aux services essentiels dont ils ont besoin²². Les avancées visant à appliquer le jugement du Tribunal ont été difficilement gagnées; elles sont le résultat des constantes revendications menées par la Société de soutien à l'enfance et à la famille des Premières Nations du Canada. En février 2018, par exemple, la Société a obtenu du Tribunal une cinquième ordonnance de non-conformité contre le gouvernement fédéral en raison de son incapacité constante à appliquer pleinement le jugement de 2016²³. Dans ce jugement, Le Tribunal souligne que « la gravité de la situation et l'urgence d'apporter des solutions » ne font toujours « pas l'objet des mesures et d'interventions de la part du gouvernement du Canada »; de plus, le jugement demande expressément au Canada d'agir sans délai afin de répondre aux besoins urgents et spécifiques tels qu'énoncés par les Premières Nations²⁴.

En 2018, le gouvernement fédéral, sous la direction de Jane Philpott, alors ministre des Services aux Autochtones, a fait d'énormes progrès dans ce dossier en revoyant la façon de déterminer le niveau de financement des services aux enfants et aux familles des Premières Nations offerts dans les réserves et en éliminant les graves lacunes de financement dans le budget alloué à ces organismes²⁵. Le gouvernement a également pris des engagements plus larges et significatifs en ce qui a trait au financement des services pour les enfants et les familles de l'ensemble des Premières Nations, des Inuits et des Métis.

20 Benjamin Shingler, "Our women should not be silenced, intimidated or discouraged," AFN regional chief says" CBC (16 November 2016) www.cbc.ca/news/canada/montreal/indigenous-reaction-police-abuse-charges-val-d-or-1.3853031; et Ingrid Peritz, "Aboriginal women 'feel anger' no charges laid against Val-d'Or officers" *Globe and Mail* (18 November 2016) www.theglobeandmail.com/news/national/two-retired-quebec-police-officers-charged-after-val-dor-assault-investigations/article32928990/. (en anglais)

21 *First Nations Child and Family Caring Society of Canada v. Attorney General*, 2016 CHRT 2. (en anglais)

22 See, e.g., *First Nations Child and Family Caring Society of Canada v. Canada* (Attorney General), 2017 CHRT 14. (en anglais)

23 First Nations Child & Family Caring Society, "Canada Fails to Grasp the 'Emergency' in First Nations Child Welfare: Canadian Human Rights Tribunal Finds Federal Government Non-Compliant with Relief Orders" (1 February 2018), fncaringssociety.com/sites/default/files/Caring%20Society%20Press%20Release%202018%20CHRT%204.pdf. (en anglais)

24 *First Nations and Family Caring Society of Canada v. Attorney General of Canada*, 2018 CHRT 4, paras 67, 121. (en anglais)

25 Jorge Barrera, "Ottawa to increase funding for First Nations child welfare services" CBC (1 February 2018), www.cbc.ca/news/indigenous/ottawa-fnchildwelfare-tribunal-1.4513951. (en anglais)

Toutefois, le gouvernement fédéral continue de défendre une interprétation étroite du principe de Jordan. Ce principe, conformément aux normes internationales en vigueur en matière de droits de la personne qui exigent des gouvernements de s'assurer de l'intérêt fondamental des enfants, a pour objectif de faire en sorte que les conflits ou les ambiguïtés de juridiction n'empêchent pas la prestation de services et l'offre de soutien qui sont nécessaires aux enfants des Premières Nations. Le principe de Jordan joue un rôle essentiel dans un contexte où il pourrait y avoir confusion ou désaccord entre la compétence provinciale en matière de soins de santé et la responsabilité du gouvernement fédéral d'offrir des services aux membres des Premières Nations vivant dans des réserves. Les efforts du gouvernement fédéral pour définir le principe de Jordan comme s'appliquant uniquement à certains membres des Premières Nations risquent de reproduire le même problème que le principe est censé remédier²⁶. La question est actuellement à l'étude par le Tribunal, plus de deux ans après le jugement initial.

Le 28 février 2019, le gouvernement a déposé une nouvelle mesure législative, le projet de loi C-92, *Loi concernant les enfants, les jeunes, et les familles des Premières Nations, des Inuits et des Métis*, qui vise à offrir une plus grande protection aux enfants autochtones. Le projet de loi incorpore des normes et des principes importants en matière de droits humains, y compris la reconnaissance du droit à l'autodétermination des peuples autochtones, le devoir du Canada de faire de l'égalité substantielle une norme qui s'applique aux enfants autochtones et l'obligation de faire en sorte que les conflits de juridiction n'empêchent pas la prestation de services nécessaires aux enfants autochtones. Malheureusement, le projet de loi n'inclut pas de dispositions législatives en matière de financement. L'absence de mesures contraignantes assurant un financement adéquat en accord avec les principes énoncés dans le projet de loi pose un sérieux problème, puisque le manque de financement adéquat est au cœur de la décision du Tribunal stipulant que le Canada avait fait preuve de discrimination envers les enfants des Premières Nations.



Melanie Morrison reçoit des messages de solidarité appuyant sa lutte pour que justice soit rendue à sa sœur, Tiffany Morrison, l'une des nombreuses femmes autochtones disparues et assassinées au Canada.

26 Jorge Barrera, "Canadian Human Rights Tribunal facing loaded question of First Nations identity" CBC (9 January 2019), www.cbc.ca/news/indigenous/jordan-s-principle-human-rights-tribunal-1.4972394. (en anglais)



LES RECOMMANDATIONS D'AMNISTIE INTERNATIONALE POUR 2019

SOUTENIR LES DROITS DES PEUPLES AUTOCHTONES

1. Prendre des mesures exhaustives pour contrer la violence faite aux femmes, aux filles et aux personnes bispirituelles inuites, métisses et des Premières Nations.

L'envergure et l'étendue de la violence faite aux femmes, aux filles et aux personnes bispirituelles inuites, métisses et des Premières Nations demeurent l'un des problèmes les plus inacceptables et les plus urgents à régler en matière de droits humains au Canada. La publication du rapport final de l'Enquête nationale sur les femmes et les filles autochtones disparues et assassinées et le dépôt du rapport de la Commission Viens sur les relations entre les peuples autochtones et certains services publics au Québec en 2019 s'ajouteront au vaste répertoire de connaissances existant sur les menaces qui pèsent sur les femmes, les filles et les personnes bispirituelles des Premières Nations, en plus de mettre à la disposition de celles-ci des outils leur permettant de mettre fin à la violence et de faire valoir leurs droits. Il est essentiel que tous les niveaux de gouvernement soient préparés à agir rapidement pour mettre en œuvre les recommandations de l'enquête dans le cadre d'une intervention nationale complète et coordonnée qui tient compte de l'ampleur et de la gravité de la crise. L'urgence d'agir pour prévenir des cycles de violence répétés, tout en tenant compte de la dette envers les personnes qui ont souffert d'avoir à témoigner durant l'Enquête, doit motiver tous les niveaux de gouvernement à s'engager à mettre en œuvre sans délai les recommandations présentées dans le rapport de la Commission d'enquête.

RECOMMANDATIONS

Le gouvernement fédéral ainsi que l'ensemble des gouvernements provinciaux et territoriaux doivent prendre les mesures appropriées à la situation, dans l'ensemble de l'appareil gouvernemental, aussitôt la publication du rapport de l'Enquête nationale sur les femmes et les filles autochtones disparues et assassinées. Ces actions doivent être coordonnées dans l'ensemble des juridictions et en collaboration avec les organismes de femmes autochtones, les intervenants sur le terrain, ainsi que les membres des familles. Ces mesures devraient composer une partie distincte et substantielle d'un plan d'action national visant à contrer la violence fondée sur le sexe²⁷.

2. Protéger et revitaliser les langues autochtones.

Le projet de loi proposé concernant les langues autochtones comprend une reconnaissance du droit des autochtones à protéger et à revitaliser leurs langues, un droit protégé par la Constitution canadienne et le droit international. L'adoption du projet de loi C-91 constitue une avancée positive vers la mise en œuvre de mécanismes de protection et d'obligations comme prescrits par les conventions relatives aux droits de la personne et dans la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones (notamment les articles 13 et 14). De plus, cela constituerait un pas vers la réparation d'un grand tort causé par un historique de programmes et de politiques gouvernementales qui non seulement n'ont pas appuyé de façon équitable les langues autochtones, mais qui ont plutôt cherché à les éradiquer.

Comme pour l'ensemble des droits humains, les gouvernements doivent faire en sorte que soit accordé une réparation complète lorsqu'un tort est causé, y compris en reconnaissant et en accordant réparation pour ce

27 En janvier 2007, l'Assemblée générale des Nations Unies a adopté une résolution invitant tous les États à éliminer toute forme de violence contre les femmes « en adoptant une démarche plus systématique, globale, multisectorielle et soutenue, adéquatement appuyée et facilitée par des mécanismes institutionnels et un financement solide, par le biais d'un plan d'action national. » UN General Assembly, Intensification of efforts to eliminate all forms of violence against women: resolution adopted by the General Assembly, UN Doc A/RES/61/143 (2007) para 8, undocs.org/A/RES/61/143. Voir aussi, UN General Assembly, Intensification of efforts to eliminate all forms of violence against women: resolution adopted by the General Assembly, UN Doc A/RES/63/155 (2009), undocs.org/A/RES/63/155.



L'ancien chef de Grassy Narrows, Steve Fobister Sr, s'est entretenu avec des chercheurs d'Amnistie internationale en 2007. Steve Fobister est décédé en octobre 2018. Il n'a pas eu la chance de son vivant de voir la justice être rendue pour l'intoxication au mercure que lui et d'autres membres de sa nation ont travaillé si fort à résoudre.

tort, et en faisant en sorte que le tort ne continue pas et ne se répète pas. Dans le cas des langues autochtones au Canada, la dette de justice prend nécessairement une plus grande ampleur. L'état déplorable de la préservation des langues autochtones au Canada est une conséquence directe des efforts systématiques de la part du gouvernement d'éradiquer les cultures et les identités autochtones, efforts qui pour la Commission de vérité et de réconciliation relevaient d'une intention de génocide. Cet historique exige d'imposer des normes élevées de justice. En regardant vers l'avenir, les mesures prises pour protéger et faire la promotion des langues autochtones doivent être conformes aux obligations mentionnées et refléter l'urgence et la nécessité de mettre en œuvre des mesures. Il est d'une importance capitale que les personnes qui violent les droits

humains ne puissent en aucun cas établir les modalités de réparation des torts. Il importe que les peuples autochtones soient entendus et écoutés, maintenant et à l'avenir, pour l'établissement d'un programme de protection et de revitalisation de leurs langues.

RECOMMANDATIONS

(a) Le gouvernement fédéral devrait œuvrer pour s'assurer que le projet de loi C-91 soit adopté avant la fin de la présente session parlementaire, avant les élections prévues pour 2019, et doit affecter les fonds nécessaires pour sa mise en œuvre afin que les experts des langues autochtones puissent être assurés d'avoir les ressources nécessaires pour satisfaire les besoins qu'ils auront identifiés, dans l'immédiat et de façon permanente.

(b) Le gouvernement fédéral, ainsi que les gouvernements provinciaux et territoriaux devraient travailler de concert avec les peuples autochtones pour élaborer une stratégie nationale détaillée sur les langues autochtones qui répond aux besoins et aux situations particulières des Premières Nations, des Inuits et des Métis.

3. Prendre les mesures nécessaires pour résoudre l'impact et les conséquences de l'empoisonnement au mercure à Grassy Narrows.

L'incapacité permanente du gouvernement fédéral et de celui de l'Ontario à reconnaître et à prendre les mesures nécessaires pour s'attaquer aux problèmes d'empoisonnement au mercure dans la communauté des Premières Nations d'Asubpeeschoseewagong Anishinabek (Première Nation Grassy Narrows) contribue à prolonger une des plus graves crises en matière de santé de n'importe quelle communauté au Canada. Deux rapports sur la santé dans la communauté dirigés par une experte reconnue dans le domaine de l'empoisonnement au mercure, la D^{re} Donna Mergler, publiés en mai et en décembre 2018, confirment que la contamination des poissons qui constituent un élément essentiel de l'alimentation dans la culture autochtone,

et le moyen de subsistance et de survie des membres de la communauté de Grassy Narrows, a eu des conséquences dévastatrices sur de nombreuses générations. La présence constante de ces neurotoxines mortelles a eu des conséquences directes sur la santé des membres de la communauté, y compris sur les enfants nés des décennies après que l'Ontario ait permis pour la première fois à l'usine de pâte à papier située en amont de déverser du mercure dans le réseau hydrographique. Par exemple, selon l'étude, les enfants dont la mère a mangé du poisson au moins une fois par semaine alors qu'elle était enceinte ont quatre fois plus de chance de connaître des difficultés d'apprentissage ou de souffrir de troubles neurologiques²⁸.

Il importe de mentionner que de soustraire le poisson de l'alimentation se ferait au prix de conséquences dramatiques. Le rapport indique comment l'érosion des modes de vie traditionnels sur leur terre a eu des effets profondément néfastes sur les gens. En effet, la perte de leur subsistance, de leur culture et de leur identité a engendré des pressions sociales au sein de la communauté et dans la vie des jeunes gens²⁹. Les préjudices graves vécus par la communauté ont été exacerbés par le refus persistant du gouvernement à reconnaître les conséquences évidentes sur la santé et à offrir des solutions appropriées ou même à fournir des renseignements pertinents. Alors que le gouvernement fédéral et celui de la province tardent à agir en ce qui a trait à la fourniture de services de santé nécessaires, y compris la mise en place d'établissements de soins de santé spécialisés pour les aînés souffrant d'empoisonnement au mercure, l'Ontario n'a toujours pas amorcé le nettoyage du réseau hydrographique tel que promis. Les membres de la communauté de Grassy Narrows continuent de travailler sans relâche dans la lutte pour une meilleure transparence et une juste compensation pour les innombrables impacts culturels et sur la santé de l'empoisonnement au mercure auquel leur Première Nation est exposée.

RECOMMANDATIONS

- (a) Le gouvernement fédéral et celui de l'Ontario devraient garantir la pleine mise en œuvre des recommandations formulées dans les études sur la santé de la communauté, y compris la mise en place de programmes de sécurité alimentaire basés sur les pratiques culturelles de récoltes, un soutien accru aux écoles des Premières Nations et aux femmes, la mise en place de programmes d'urgence et à long terme pour les enfants et les adolescents, ainsi que la fourniture de soins spécialisés pour les membres de la communauté souffrant d'empoisonnement au mercure³⁰.
- (b) Le gouvernement fédéral et celui de l'Ontario devraient compenser pleinement et équitablement les membres de la communauté de Grassy Narrows en raison des impacts de l'empoisonnement au mercure sur leur santé, leur culture, leur subsistance, leurs droits et leur environnement.
- (c) Le gouvernement fédéral et celui de l'Ontario devraient mettre en œuvre rapidement et pleinement les engagements déjà existants, y compris la construction et le bon fonctionnement du centre de santé pour les survivants de la crise du mercure, la remise en état du réseau hydrographique English-Wabigoon, ainsi qu'une réforme exhaustive du Conseil d'aide aux personnes souffrant d'incapacité due à la pollution au mercure.

4. Adopter le cadre législatif du projet de loi C-262 en vue de la mise en œuvre de la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones.

Le projet de loi C-262, qui a été adopté par la Chambre des communes et est à l'heure actuelle à l'étude au Sénat, offre des moyens indispensables permettant de réduire les lacunes de longue date en matière de responsabilisation en ce qui a trait aux obligations du Canada concernant les droits des peuples autochtones. Le cadre législatif du projet de loi C-262 en vue de la mise en œuvre la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones qui comporte l'obligation de faire régulièrement des rapports au Parlement

28 Voir, e.g., "New report first to show mercury impacts on Grassy Narrows kids" Amnesty International (5 December 2018), www.amnesty.ca/news/new-report-first-show-mercury-impacts-grassy-narrows-kids. (en anglais)

29 Voir, e.g., Craig Benjamin, "Generations of Grassy Narrows youth are paying the price of government inaction" Amnesty International (5 December 2018) (en anglais)

30 *Ibid.*

permet de veiller à ce que le présent gouvernement et ceux à venir rendent des comptes et respectent les obligations qui leur incombent en ce qui concerne les droits humains ainsi que leur engagement à honorer et à respecter les droits des peuples autochtones. Comme il est cité dans le rapport de la Commission de vérité et de réconciliation, la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones constitue la « pierre d'assise sur laquelle repose la réconciliation » au Canada.

Amnistie internationale salue également les efforts faits pour présenter des projets de loi similaires à tous les niveaux de gouvernement. L'organisme a fait une recommandation en ce sens dans un document soumis à la Commission Viens sur les relations entre les peuples autochtones et certains services publics au Québec. La Colombie-Britannique s'est récemment engagée à devenir la première province au Canada à présenter un projet de loi visant à mettre en œuvre la Déclaration des Nations Unies³¹.

RECOMMANDATIONS

- (a) Il y a urgence de la part du gouvernement fédéral de faire en sorte que le projet de loi C-262 soit approuvé par le Sénat avant la fin de la présente session du Parlement, afin qu'il soit adopté comme loi.
- (b) L'ensemble des gouvernements provinciaux et territoriaux devraient présenter un projet de loi similaire au projet de loi C-262 afin d'avoir à leur disposition un cadre pour la mise en œuvre de la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones dans leurs juridictions respectives.

5. S'engager à reconnaître et à protéger sans restrictions le consentement libre, préalable et éclairé en tant qu'élément central de la défense des droits des peuples autochtones.

Amnistie internationale, de concert avec plusieurs Premières Nations, organismes, spécialistes et alliés, continue de souligner l'importance vitale du consentement libre, préalable et éclairé comme outil pour reconnaître pleinement les droits des peuples autochtones au Canada³². Le Comité des Nations Unies pour l'élimination de la discrimination raciale a interpellé le Canada afin qu'il demande l'avis d'experts indépendants sur la mise en œuvre du consentement libre, préalable et éclairé dans le cadre du droit canadien³³.

RECOMMANDATIONS

- (a) Le gouvernement fédéral, ainsi que les gouvernements provinciaux et territoriaux, doivent faire en sorte que les exigences en matière de consentement conformes aux obligations internationales et domestiques du Canada en matière de droits de la personne, soient incluses à l'ensemble des processus visant à examiner et à approuver les projets d'extraction des ressources et d'infrastructure qui pourraient avoir un impact sur les terres, les territoires et les ressources des peuples autochtones.
- (b) Le gouvernement fédéral ainsi que les gouvernements provinciaux et territoriaux devraient embaucher des experts indépendants, comme le Mécanisme d'experts sur les droits des peuples autochtones des Nations Unies, afin d'obtenir des conseils crédibles et impartiaux et de s'assurer que le Canada n'avance pas une interprétation du consentement libre, préalable et éclairé incompatible avec l'élaboration progressive et continue du droit international.

31 Chantelle Bellrichard, "B.C. commits to being 1st province in Canada to put UNDRIP into legislation" CBC (13 February 2019), www.cbc.ca/news/indigenous/b-c-commits-to-being-1st-province-in-canada-to-put-undrip-into-legislation-1.5018447. (en anglais)

32 The Coalition for the Human Rights of Indigenous Peoples, "Federal, provincial and territorial interpretation and implementation of free, prior and informed consent must be aligned with Canada's human rights obligations" (12 February 2019), static1.squarespace.com/static/5ac510114611a0bcce082fac/t/5c62e9bfee6eb0235cff2816/1549986240512/Public+statement+interpretation+implementation+of+FPIC+Feb+2019.pdf (en anglais)

33 Amir, *Urgent Letter to Rosemary McCarney*, supra note 4. (en anglais)



© Alex New/Amnistie internationale

Les chercheurs bénévoles d'Amnistie, Stan Jolly et Larry Hay, accompagnés de Dan Doreen, qui a participé à l'occupation en 2007-2008 de la carrière Thurlow Aggregates dans l'est de l'Ontario. À droite, les parents de Dan, Alberta Doreen et Amzy Doreen. En avril 2008, un affrontement entre des défenseurs fonciers mohawks non armés et la police provinciale de l'Ontario lourdement armée est devenu tellement chaotique que la police a, à un moment donné, dirigé leurs puissants fusils contre les défenseurs du droit à la terre et des passants, notamment Alberta et Amzy. Plus de dix ans plus tard, aucune explication plausible n'a été donnée à cette réponse excessive et dangereuse. Les terres au cœur du conflit n'ont toujours pas été restituées à la nation Tyendinaga Mohawk.

6. S'assurer que le projet de loi C-69 soit adopté par le Parlement.

Alors qu'il ne reste que très peu de temps avant la fin de la présente session parlementaire et qu'une élection fédérale est prévue pour le mois d'octobre 2019, il est impératif d'agir rapidement pour faire adopter le projet de loi C-69, actuellement à l'étude par le Sénat. En effet, même si le projet de loi est adopté, il faudra travailler davantage pour s'assurer de prendre en compte les conséquences sur les droits humains, y compris l'impact des projets en tenant compte des facteurs fondés sur le sexe et autres facteurs, et ce tout au long du processus d'approbation des projets. Le projet de loi ne viserait pas tous les projets, pas plus qu'il tiendrait compte de tous les impacts, comme les impacts présumés connus et gérables, que l'on exclut systématiquement de l'examen. Il est essentiel que tous les partis fédéraux s'engagent fermement à intégrer une analyse fondée sur le sexe. Il importe d'abandonner toute rhétorique fallacieuse et néfaste lorsqu'on aborde ce sujet.

RECOMMANDATIONS

- (a) Le gouvernement fédéral devrait faire tout en son pouvoir pour s'assurer que le projet de loi C-69 soit adopté avant la fin de la présente session parlementaire.
- (b) Toutes les provinces et les territoires devraient engager la réforme des lois pour inclure l'analyse fondée sur le sexe dans l'ensemble des processus d'examen des projets de développement des ressources de grande envergure.

7. S'assurer que les enfants autochtones bénéficient d'un accès significatif à l'égalité.

Le projet de loi C-92, *Une Loi concernant les enfants, les jeunes, et les familles des Premières Nations, des Inuits et des Métis*, déposé par le gouvernement fédéral le 28 février 2019, constitue une réforme longuement attendue et potentiellement novatrice des services aux familles et aux enfants autochtones au Canada. Comme d'autres projets de loi importants et attendus visant à reconnaître et à protéger les droits des peuples autochtones, il est de première importance que le projet de loi C-92 soit adopté durant la présente session parlementaire. Il importe également de s'assurer que le présent gouvernement et ceux à venir accordent un financement adéquat permettant de satisfaire aux normes et aux principes si importants énoncés dans le projet de loi.

RECOMMANDATIONS

(a) Le gouvernement fédéral devrait tout faire en son pouvoir pour s'assurer que le projet de loi C-92 soit adopté avant la fin de la présente session parlementaire.

(b) Le gouvernement fédéral doit adopter des mesures concrètes, soit en amendant le projet de loi, soit en intégrant des annexes et règlements associés, ou par tout autre moyen, pour s'assurer que les organismes d'aide aux enfants et à la famille puissent dispenser les services qui répondent aux besoins des enfants autochtones sans être menacés par des décisions arbitraires concernant le financement par des gouvernements ultérieurs.

8. Maintenir les droits des défenseurs des terres autochtones.

Lorsque des officiers de police sont appelés pour maintenir l'ordre ou faire respecter une injonction dans des situations comme l'occupation de terres et des actions de protestation par les Autochtones, les stratégies policières adoptées doivent tenir compte du contexte historique et juridique de ce genre d'occupation et de protestation. À cette fin, La Commission d'enquête sur Ipperwash a souligné que les forces policières doivent « adopter une attitude neutre » à propos des causes sous-jacentes du conflit et agir selon une compréhension claire et un respect de « l'histoire, de la culture et des demandes » des protestataires autochtones³⁴. À cet égard, les préoccupations de longue date au sujet de la surveillance et des contrôles policiers des mouvements et des défenseurs des droits autochtones³⁵ revêtent un caractère urgent particulier.

Toutefois, les informations divulguées par la presse suggèrent que les méthodes utilisées par la GRC sont loin d'afficher la neutralité nécessaire dans les conflits sur les droits des autochtones à leurs terres. Selon plusieurs rapports, la GRC a maintenu l'ordre public de façon inappropriée, ce qui est pourtant contraire à leur mandat, en priorisant le programme politique du gouvernement visant à faire avancer certains projets de développement des ressources. Par exemple, le matériel acquis récemment au moyen de demandes d'accès à l'information a révélé que l'évaluation des risques que comportent les défenseurs des terres et des eaux autochtones par les forces policières met l'accent sur la possibilité d'influencer l'opinion publique et non la potentialité d'agissements criminels³⁶. Ce genre d'évaluation, auquel s'ajoute les demandes d'injonction

34 Sidney B. Linden, "Chapter 9: Policing Aboriginal Occupations," Report of the Ipperwash Inquiry, Government of Ontario (31 May 2007), p 190, www.attorneygeneral.jus.gov.on.ca/inquiries/ipperwash/report/vol_2/pdf/E_Vol_2_CH09.pdf. (en anglais)

35 Tim Groves and Martin Lukacs, "Mounties spied on native protest groups," The Star (4 December 2011), www.thestar.com/news/canada/2011/12/04/mounties_spied_on_native_protest_groups.html;

Cindy Blackstock, "The government spied on me without a warrant," The Star (21 June, 2014), www.thestar.com/opinion/commentary/2014/06/21/the_government_spied_on_me_without_a_warrant.html;

Jorge Barrera, "Former Idle No More organizer unfazed RCMP have him under surveillance," APTN (21 December 2015), aptnnews.ca/2014/10/21/former-idle-organizer-unfazed-rcmp-surveillance/;

Sean Craig, "RCMP tracked 89 indigenous activists considered 'threats' for participating in protests," National Post (13 November 2016), nationalpost.com/news/canada/rcmp-tracked-89-indigenous-activists-considered-threats-for-participating-in-protests;

"Criminalization of Indigenous Communities," voices-voix (1 August 2017), voices-voix.ca/en/facts/profile/criminalization-indigenous-communities;

Hilary Beaumont, "Canadian police spied on Indigenous protesters on Parliament Hill" Vice News (10 November 2017), news.vice.com/en_ca/article/a3jjxa/canadian-police-spied-on-indigenous-protesters-on-parliament-hill;

"CSIS surveillance of pipeline protesters faces federal review," CBC (27 September 2018), www.cbc.ca/news/canada/british-columbia/csis-surveillance-of-pipeline-protesters-faces-federal-review-1.3188231. (en anglais)

36 Miles Howe & Jeffrey Monaghan, "Strategic Incapacitation of Indigenous Dissent: Crowd Theories, Risk Management, and Settler Colonial Policing" Canadian Journal of Sociology 43(4) 2018, journals.library.ualberta.ca/cjs/index.php/CJS/article/view/29397. (en anglais)

soumises par des sociétés privées visant les peuples autochtones³⁷ et les tactiques policières de la GRC, contribue à faire pencher la balance en faveur des intérêts corporatifs et du droit à la propriété privée des personnes morales, tout en faisant fi des droits et des titres fonciers autochtones³⁸. De plus, les déclarations récentes de la GRC au sujet des droits territoriaux des *Wet'suwet'en*³⁹ révèlent des lacunes inquiétantes au sujet du contexte juridique et culturel des droits et des titres fonciers autochtones.

On doit observer cette tendance à prendre parti dans un contexte plus large, c'est-à-dire l'absence de reddition de comptes de la part des officiers de police lorsqu'ils font preuve de force excessive et infligent un mauvais traitement aux peuples autochtones. Amnistie, poursuivant sur la même voie que le Comité contre la torture des Nations Unies, continue de réclamer une enquête indépendante sur le traitement des Mohawks détenus par la Police provinciale de l'Ontario en avril 2008, en rapport avec les protestations survenues à Tyendinaga en Ontario⁴⁰. Entre 2003 et 2008, des membres de la communauté du territoire Mohawk Tyendinaga dans l'est de l'Ontario ont élevé de multiples barrages, occupé des terres et entrepris d'autres actions de protestation, gestes posés en raison de l'incapacité persistante du gouvernement fédéral à redonner et à protéger les terres qui ont été injustement séparés du Territoire⁴¹. Bien que ces protestations aient indisposé certains citoyens et pouvaient générer des tensions et des conflits, aucune preuve concrète n'a été présentée pouvant suggérer qu'il y avait un quelconque danger pour le grand public.⁴² Étant donné que les terres au cœur du conflit avaient été injustement enlevées aux Premières Nations, les efforts des membres de la communauté pour faire valoir leurs droits et protéger leurs terres ne constituent pas un geste illégal, encore moins criminel⁴³.

Malgré cela, la Police provinciale de l'Ontario a réagi aux gestes de protestation et aux occupations des terres en déployant un grand nombre d'officiers qui, par la nature du geste, permettait l'utilisation de force excessive⁴⁴. Cinq Mohawks ont été arrêtés de façon énergique et ont été détenus. Ils ont été emprisonnés dans des cellules, les poignets attachés par des attaches en plastique pendant des périodes de trois à treize heures, contrairement aux normes établies pour les pratiques policières et sans justification crédible⁴⁵. Amnistie internationale est préoccupé par le fait que les attaches en plastique aient pu être délibérément utilisées à mauvais escient, avec comme objectif de faire souffrir, de causer de l'inconfort ou d'humilier ces hommes pendant leur détention; l'organisme a également souligné les préoccupations largement répandues au sein de la communauté voulant que de tels gestes aient pu être motivés par un préjugé racial et une volonté de représailles contre ces hommes pour leur rôle dans les campagnes de protestation⁴⁶. Bien qu'une décennie se soit écoulée depuis ces incidents, la responsabilité de la police, un pilier essentiel dans la protection des personnes, tarde à se manifester.

37 Rachel LaFortune, "Rule of Law is not a justification for colonial violence" Amnesty International (6 February 2019), www.amnesty.ca/news/%E2%80%98rule-law%E2%80%99-not-justification-colonial-violence. (en Anglais)

38 *Ibid.* Voir aussi Howe & Monaghan, Strategic Incapacitation of Indigenous Dissent, supra note 37. (en anglais)

39 West Coast Environmental Law, "The Unist'ot'en stand-off: How Canada's 'prove-it' mentality undermines reconciliation" (16 January 2019), www.wcel.org/blog/unistoten-stand-how-canadas-prove-it-mentality-undermines-reconciliation. (en anglais)

40 Committee against Torture, Concluding observations on the seventh periodic report of Canada (5 December 2018) paras 22-23, tbinternet.ohchr.org/Treaties/CAT/Shared%20Documents/CAN/CAT_C_CAN_CO_7_33163_E.pdf. (en anglais)

41 La terre en question se situe à l'intérieur du territoire Mohawk de Tyendinaga conformément à l'acte Simcoe de 1793, connu également sous le nom de Traité no 3 ½. Le gouvernement fédéral a surveillé le transfert du secteur Culbertson au début du 19e siècle, déposédant ainsi la nation Mohawk de Tyendinaga. Les Mohawks ne cessent de revendiquer le retour de leurs terres. En 1995, le Conseil des Mohawks de Tyendinaga a soumis une demande de réparation conformément à la politique des revendications particulières. Le gouvernement fédéral a ensuite procédé à un examen de l'histoire et du statut juridique du territoire qui a duré huit ans. En 2003, le gouvernement fédéral a reconnu que le transfert du secteur Culbertson s'est fait de façon illégale en vertu des clauses de l'acte Simcoe et que le gouvernement fédéral avait « une obligation légale non résolue » de remédier à la situation. Au moment d'écrire ces lignes, les terres n'avaient pas été remises au peuple Mohawk, pas plus qu'elles n'avaient été protégées pour les générations futures de Mohawks. Pour plus d'information, voir Jonah Gindin, "Stone by stone, rail by rail" Briarpatch Magazine (9 June 2008), briarpatchmagazine.com/articles/view/stone-by-stone-rail-by-rail.

42 Amnesty International, Excessive and dangerous police response during Mohawk land rights demonstrations on the Culbertson Tract (31 May 2011), para 1, www.amnesty.ca/news/news-item/amnesty-international-calls-for-public-review-of-police-handling-of-tyendinaga-mohawk.

43 *Ibid.*, au paragraphe 124.

44 *Ibid.*, au paragraphe 1.

45 Amnesty International, Canada: Submission to the United Nations Committee Against Torture, 65th Sess. (12 November – 7 December 2018) p 9, www.amnesty.ca/sites/amnesty/files/AI%20UN%20CAT%20Submission%20Canada%202018%20FINAL_0.pdf. (en anglais)

46 Julien Gignac, "Amnesty calls for independent probe into OPP treatment of Mohawk protesters" Toronto Star (15 June 2018), www.thestar.com/news/canada/2018/06/15/amnesty-calls-for-independent-probe-into-opp-treatment-of-mohawk-protesters.html. (en anglais)

RECOMMANDATIONS

(a) Le gouvernement fédéral devrait établir une ligne de conduite claire à la GRC en conformité avec les recommandations de la Commission d'enquête Ipperwash qui stipulent que la police doit maintenir une attitude neutre à propos des causes sous-jacentes du conflit au cœur des protestations et des occupations pour le droit foncier, et que les forces policières doivent poser des gestes fondés sur la compréhension et le respect de « l'histoire, les traditions, la culture et les demandes » des protestataires autochtones⁴⁷.

(b) Le gouvernement de l'Ontario doit s'assurer que des enquêtes indépendantes et impartiales soient menées sur le traitement subi par les Mohawks détenus par la Police provinciale de l'Ontario en avril 2008 en rapport avec les protestations au sujet des droits fonciers à Tyendinaga en Ontario.

9. Suspandre tous les travaux de construction du barrage Site C.

Amnistie internationale fait écho, depuis plusieurs années, à la demande des Premières Nations de suspendre les travaux de construction en l'absence de consentement libre, préalable et éclairé. Toutefois, le gouvernement fédéral et les gouvernements provinciaux, tout partis confondus (Conservateurs, Libéraux et NPD) ont refusé de donner suite à cette requête et ont continué à accorder les permis et à donner leur approbation à la poursuite des travaux.

Notamment, un organisme clé des Nations Unies, le Comité pour l'élimination de la discrimination raciale, a ajouté sa voix, en soulignant l'urgence de la situation, aux appels à l'arrêt des travaux. Le Comité a fait de cette recommandation une priorité dans son récent examen périodique du bilan du Canada réalisé au mois d'août 2017, mentionnant la discrimination raciale et demandant qu'un rapport lui soit livré un an plus tard. Le rapport, livré au Comité au mois de mars 2019, six mois passé la date prévue, n'a offert aucune mesure corrective substantielle. Le Comité a réitéré son appel à l'arrêt des travaux au mois de décembre 2018 par l'entremise de son processus de mesures d'alerte rapide et de procédure d'action urgente, demandant qu'on réponde à sa requête au plus tard en avril 2019.



Roshni Khemraj participe à une action contre le barrage Site C à l'Université York.

RECOMMANDATIONS

(a) Le gouvernement fédéral et celui de la province devraient suspendre immédiatement tous les permis pour les travaux sur le barrage Site C.

(b) À moins qu'une entente soit conclue avec le consentement libre, préalable et éclairé des Premières Nations qui rendrait nulle la poursuite civile actuelle concernant les droits relatifs au Traité, le gouvernement fédéral et celui de la province doivent faire en sorte que tous ses arguments apportés en Cour concordent avec les obligations qui leur incombent de respecter les droits des peuples autochtones et leur engagement public envers la réconciliation.

(c) Le gouvernement fédéral devrait présenter un rapport au Comité au plus tard le 8 avril 2019, indiquant la suspension des travaux par le gouvernement fédéral et celui de la Colombie-Britannique, le temps d'entendre la poursuite intentée par les Premières Nations de West Moberley et de Prophet River au sujet des droits issus des traités.

47 Linden, Chapter 9, *supra* note 34, at 190.



PRENDRE DES MESURES CONCERNANT L'ÉGALITÉ DES SEXES, AU PAYS ET À L'ÉTRANGER

BILAN DE 2018

Le Programme de défense des droits humains pour 2018 d'Amnistie internationale proposait cinq recommandations au gouvernement canadien afin qu'il prenne les mesures nécessaires pour faire progresser l'égalité des sexes au pays et à l'étranger.



Élaborer et mettre en œuvre un plan d'action national de lutte contre la violence fondée sur le sexe, s'appuyant sur la stratégie fédérale déjà en place et l'appliquer à l'ensemble des juridictions fédérales, provinciales et territoriales, adoptant une approche multidimensionnelle et des dispositions particulières visant à mettre fin à la violence disproportionnée faite aux femmes, aux filles et aux personnes bispirituelles autochtones.

Au mois de juin 2017, le gouvernement fédéral a lancé *Il est temps : la stratégie du Canada pour prévenir et contrer la violence fondée sur le sexe*⁴⁸. Amnistie internationale⁴⁹ salue la stratégie, mais, tout comme une vaste coalition d'organismes des droits des femmes et d'organismes de la société civile, a maintes fois⁵⁰ souligné un manquement inhérent à cette stratégie, car elle ne couvre que certains domaines de compétence fédérale. Chaque personne vivant au Canada devrait avoir le même accès aux programmes de prévention de la violence et toutes les femmes au Canada qui sont victimes de violence devraient avoir le même accès à ces programmes et services, peu importe où elles résident. C'est pour cette raison que le Canada a tant besoin d'un plan d'action national coordonné, exhaustif et disposant de ressources adéquates couvrant l'ensemble des violences fondées sur le sexe et s'appliquant à toutes les juridictions du pays. Le gouvernement fédéral est le mieux placé pour entreprendre et diriger l'adoption et l'élaboration d'un tel plan.

Plusieurs gouvernements, y compris des proches alliés comme la Norvège, l'Allemagne et l'Australie ont demandé expressément au Canada de s'engager à développer un plan d'action national lors de l'examen périodique du bilan du Canada réalisé par le Conseil des droits de l'homme des Nations Unies au mois de mai 2018⁵¹. Le Canada n'a pas accepté ces recommandations, notant plutôt que « la lutte contre la violence fondée sur le sexe est une responsabilité partagée entre les différents paliers de gouvernement, qui collaborent afin de rechercher la complémentarité entre leurs stratégies respectives. Avec plusieurs mesures en place visant à lutter contre la violence fondée sur le sexe, le Canada ne cherche pas à développer un plan d'action national⁵². » Il y a un besoin pour un vrai plan d'action national mettant à profit tous les paliers de

48 Status of Women Canada, "Strategy to Prevent and Address Gender-Based Violence," Government of Canada (3 July 2018), <https://cfc-swc.gc.ca/violence/strategy-strategie/index-en.html>.

49 Jackie Hansen, Why Canada needs a National Action Plan on Gender-Based Violence, 7 March, 2018, <https://www.amnesty.ca/blog/why-canada-needs-national-action-plan-gender-based-violence>. (en anglais)

50 Letter from Amnesty International and 25 organizations to Prime Minister Justin Trudeau, "RE: Urgent Need for National Action Plan to Prevent and Address Gender-Based Violence in Canada," March 8, 2018, <https://www.nawl.ca/en/actions/entry/joint-letter-calling-on-the-prime-minister-to-enact-a-national-action-plan>. (en anglais)

51 UN Human Rights Council, "Report of the Working Group on the Universal Periodic Review: Canada," A/HRC/39/11, July 11, 2018, <https://documents-dds-ny.un.org/doc/UNDOC/GEN/G18/210/82/PDF/G1821082.pdf?OpenElement>.

52 Report of the Working Group on the Universal Periodic Review: Canada, Views on conclusions and/or recommendations, voluntary commitments and replies presented by the State under review, UN Doc. A/HRC/39/11/Add.1 (18 September 2018) para. 19. <https://documents-dds-ny.un.org/doc/UNDOC/GEN/G18/278/42/PDF/G1827842.pdf?OpenElement>.



© Lucy Scholty/Amnistie internationale

Des militantes et militants d'Amnistie internationale exhortent les autorités saoudiennes à libérer les femmes défenseuses des droits humains arrêtées et détenues sans inculpation lors d'une manifestation devant l'ambassade royale d'Arabie saoudite à Ottawa le 27 septembre 2018.

gouvernement — fédéral, provincial territorial, municipal et autochtone — et une structure de gouvernance pour assurer la cohérence et l'uniformité des politiques et des programmes, ce qui aura pour effet de contribuer à diminuer la violence fondée sur le sexe.



Élaborer et promouvoir clairement à l'ensemble de la population les politiques féministes intersectionnelles du Canada sur le plan de la politique étrangère, centrées sur les femmes, les filles et les personnes LGBTI les plus marginalisées; habiliter, appuyer et protéger les défenseurs des droits des femmes et des personnes LGBTI; modifier l'engagement bilatéral et multilatéral du Canada afin d'éliminer les relations fondées sur un rapport de pouvoir et les structures au cœur de l'inégalité entre les sexes.

La ministre des Affaires étrangères, Chrystia Freeland, a déclaré que « la politique féministe du Canada sur le plan de la politique étrangère repose sur un objectif simple : permettre aux femmes et aux filles de partout sur la planète d'avoir une voix et des droits égaux, et de bénéficier de l'égalité des chances et de vivre en toute sécurité⁵³. » La politique féministe sur le plan de la politique étrangère comprend la Politique d'aide internationale féministe et le plan d'action national⁵⁴ sur les femmes, la paix et la sécurité, deux initiatives chaudement applaudies par Amnistie internationale et d'autres organismes de la société civile.

Amnistie internationale et d'autres organismes de la société civile ont encouragé le Canada à continuer d'agir dans la foulée de ces initiatives et de lancer une politique féministe sur le plan de la politique étrangère clairement énoncée et exhaustive couvrant les affaires étrangères, l'aide au développement, la défense et le commerce, qui intègre les droits des personnes LGBTI, afin que l'approche féministe soit toujours présente dans sa politique en matière d'affaires étrangères⁵⁵. Une telle approche permettrait d'éviter des situations comme celles observées en Arabie saoudite, où le Canada plaide, d'un côté, pour la libération des femmes qui se sont affichées comme défenseuses des droits de la personne et, d'un autre, refuse d'annuler un contrat de vente de véhicules armés de plusieurs milliards de dollars à l'armée saoudienne, malgré les nombreux crimes de guerre commis par l'Arabie saoudite au Yémen.

53 Global Affairs Canada, "Statement by Foreign Affairs Minister on International Women's Day," March 8, 2019, <https://www.canada.ca/en/global-affairs/news/2019/03/statement-by-foreign-affairs-minister-on-international-womens-day.html>.

54 Global Affairs Canada, "Women, peace and security," accessed March 11, 2019, https://international.gc.ca/world-monde/issues_developpement-enjeux_developpement/gender_equality-egalite_des_genres/women_peace_security-femmes_paix_seculte.aspx?lang=eng.

55 See, e.g., Jayne Stoyles, "A feminist policy can guide all policymaking," Amnesty International (7 March 2018), www.amnesty.ca/blog/feminist-policy-can-guide-all-policymaking; Sarah Pittman, "How Feminist is Canada's New Foreign Aid Really," Centre for Feminist Foreign Policy (7 October 2017), www.centreforfeministforeignpolicy.org/journal/2017/10/5/how-feminist-is-canadas-foreign-aid-really.



Réaliser le renforcement des capacités de la fonction publique pour appuyer la mise en œuvre des engagements féministes du Canada.

Il y a eu des avancées positives relativement à une réorientation « féministe » du secteur public. L'une de ces avancées importante est la promotion de Condition féminine Canada du statut d'agence gouvernementale – statut qu'elle a gardé pendant 42 ans – au statut de véritable ministère des Femmes et de l'Égalité des genres, responsable des droits des femmes et des communautés LGBTI⁵⁶. Toutefois, proclamer que des initiatives sont de nature féministe ou qu'elles appuient l'égalité des genres ne veut pas dire qu'elles le sont automatiquement. Il manque encore aux services publics des ressources et de nouvelles formations leur permettant de comprendre et de mettre en œuvre ce nouveau mandat. Une telle formation doit aller au-delà des formation en ligne sur l'ACS qui sont généralement offertes, afin d'explorer en profondeur les manières dont chaque fonctionnaire peut mettre en application ses connaissances dans le cadre de son rôle particulier au sein du gouvernement.



Bonifier le financement destiné à l'aide au développement à un niveau de 0,7 % du revenu national brut.

Le niveau d'aide au développement international se situe à l'heure actuelle à un niveau très décevant de 0,26 % du revenu national brut, bien en deçà (en fait le tiers) de l'objectif recommandé par les Nations Unies de 0,7 %.⁵⁷ Le Canada occupe un navrant 19^e rang sur 44 pays compris dans la liste des pays donateurs compilée par l'Organisation pour la coopération et le développement économique (OCDE), fortement à la traîne derrière plusieurs pays européens⁵⁸. Depuis l'an 2000, le pourcentage de l'aide au développement offert par le Canada n'a jamais dépassé 0,336 %, niveau atteint en 2005⁵⁹. Amnistie salue l'annonce de l'adoption en juin 2017 d'une Politique d'aide internationale féministe, bien que l'organisme s'inquiète du fait que cette réorientation féministe dans l'allocation du financement ne s'est pas concrétisée par d'importants investissements supplémentaires permettant d'aider le Canada à maximiser son impact dans la promotion des droits des femmes et de l'égalité des genres à l'étranger⁶⁰.



Demander qu'on réalise une étude en comité parlementaire sur les droits des personnes intersexuées afin de cerner les domaines où l'on pourrait procéder à une réforme des lois et des politiques.

Il n'y a eu aucun progrès réalisé au sein du gouvernement ou par des comités parlementaires pour mener une étude sur les droits des personnes intersexuées et cerner les domaines où l'on pourrait procéder à une réforme des lois et des politiques. Égale Canada a demandé⁶¹ au gouvernement de prendre des mesures concrètes pour renforcer substantiellement les mesures de protection des droits des personnes intersexuées au Canada, y compris mettre un terme aux chirurgies non médicalement nécessaires sur des enfants intersexués sans leur consentement.

56 Minister for Women and Gender Equality Maryam Monsef, *Creation of the Department for Women and Gender Equality* (13 December 2018) <https://www.canada.ca/en/status-women/news/2018/12/creation-of-the-department-for-women-and-gender-equality.html>.

57 Oxfam Canada, *Feminist Scorecard 2019*, <https://www.oxfam.ca/feminist-policy-scorecard-2019/global-development/>.

58 Organization for Economic Cooperation and Development, *Net ODA: Total, % of gross national income, 2000 – 2017*, <https://data.oecd.org/oda/net-oda.htm>.

59 *Ibid.*

60 Global Affairs Canada, "Report to Parliament on the Government of Canada's Official Development Assistance," 2018, <https://international.gc.ca/gac-amc/publications/odaaa-irmado/report-rapport-17-18.aspx?lang=eng>

61 Égale Canada urges the Federal Government to meet domestic and International Human Rights requirements of Intersex People on International Intersex Awareness Day (October 26 2018) <https://egale.ca/egale-canada-urges-the-federal-government-to-meet-domestic-and-international-human-rights-requirements-of-intersex-people-on-international-intersex-awareness-day/>.



LES RECOMMANDATIONS D'AMNISTIE INTERNATIONALE POUR 2019

PRENDRE DES MESURES CONCERNANT L'ÉGALITÉ DES SEXES, AU PAYS ET À L'ÉTRANGER

10. Élaborer et mettre en œuvre un plan d'action national de lutte contre la violence fondée sur le sexe.

Afin de marquer la Journée internationale des femmes en 2018, 26 organismes nationaux, régionaux et locaux de partout au Canada ont écrit au premier ministre Trudeau et à la ministre de la Condition féminine de l'époque, Maryam Monsef, afin de souligner « la contribution notable du gouvernement jusqu'ici pour mettre fin à la violence fondée sur le sexe » et pour demander au gouvernement « d'aller plus loin et de développer un plan d'action national visant à prévenir la violence fondée sur le sexe au Canada et l'enrayer⁶². » En 2012, les Nations Unies ont demandé à tous les pays de mettre en place un plan d'action pour l'année 2015⁶³. Les recommandations du Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes des Nations Unies⁶⁴ et celles de nombreux gouvernements au cours des examens périodiques universels de 2013 et de 2018 exhortaient le Canada à élaborer et à adopter un plan d'action national⁶⁵. Un avant-projet d'un plan d'action national a été élaboré par Hébergement femmes Canada et largement approuvé par les organismes de la société civile, y compris Amnesty internationale.⁶⁶

RECOMMANDATIONS

Le gouvernement fédéral devrait travailler de concert avec les provinces, les territoires, les municipalités, les autorités autochtones et leurs organismes de gouvernance ainsi qu'avec la société civile, y compris les organismes de femmes autochtones, afin de développer et de mettre en œuvre un plan d'action national coordonné, exhaustif et disposant de ressources adéquates permettant de lutter contre toutes les formes de violence fondées sur le sexe dans l'ensemble des juridictions au Canada et qui s'appuierait sur des stratégies fédérales déjà existantes.

11. Augmenter de façon substantielle le niveau de soutien financier du mouvement des femmes au Canada.

Le mouvement des femmes au Canada a été décimé sous le gouvernement précédent⁶⁷. Le financement pour la défense des droits a été coupé et le financement pour la fourniture de services de première ligne a été réduit. Alors que l'actuel gouvernement a fait des efforts pour augmenter le financement du mouvement des femmes au pays⁶⁸, y compris « investir 100 millions de dollars sur cinq ans dans Condition féminine Canada pour financer des projets faisant la promotion des femmes dans des rôles de chef de file, mettre fin à la violence à l'égard des femmes et des filles et à améliorer la sécurité économique des femmes et à favoriser

62 Letter from Amnesty International and 25 organizations to Prime Minister Justin Trudeau, supra note 51.

63 UN Women, "Handbook for National Action Plans on Violence Against Women," 2012, <http://www.un.org/womenwatch/daw/vaw/handbook-for-nap-on-vaw.pdf>.

64 "Expediently adopt a national action plan, in consultation with civil society organizations, especially indigenous women's organizations, to combat gender-based violence." United Nations Committee on the Elimination of Discrimination Against Women, "Concluding observations on the combined eighth and ninth period reports of Canada," CEDAW/C/CAN/CO/8-9 (25 November 2016), para. 25(d), <https://documents-dds-ny.un.org/doc/UNDOC/GEN/N16/402/03/PDF/N1640203.pdf?OpenElement>.

65 UN Human Rights Council, "Report of the Working Group on the Universal Periodic Review: Canada," A/HRC/24/11 (June 28 2013), <https://documents-dds-ny.un.org/doc/UNDOC/GEN/G13/152/42/PDF/G1315242.pdf?OpenElement>; and UN Human Rights Council, "Report of the Working Group on the Universal Periodic Review: Canada," A/HRC/39/11 (July 11 2018), <https://documents-dds-ny.un.org/doc/UNDOC/GEN/G18/210/82/PDF/G1821082.pdf?OpenElement>.

66 A Blueprint for Canada's National Action Plan on Violence Against Women and Girls, <https://endvaw.ca/wp-content/uploads/2015/10/Blueprint-for-Canadas-NAP-on-VAW.pdf>.

67 Ali Hamandi, "For women, Harper's government has been a disaster," iPolitics (September 22 2015) <https://ipolitics.ca/2015/09/22/for-women-harpers-government-has-been-a-disaster/>. See also, "Harper's Tories aim to erode women's rights 'by stealth': coalition," CBC (25 September 2008), www.cbc.ca/news/canada/harper-s-tories-aim-to-erode-women-s-rights-by-stealth-coalition-1.750387.

68 Status of Women Canada, "Gender Equality Achievements," <https://cfc-swc.gc.ca/commemoration/gew-ses/achievements-realizations-en.html>.

leur prospérité, » les organismes de femmes demeurent chroniquement sous-financés, dépendants des fonds alloués aux projets et ne pouvant compter sur un financement de base stable et à long terme. Le niveau de financement actuel est insuffisant pour permettre de répondre aux besoins urgents du moment. Par exemple, selon les travailleuses et les travailleurs de première ligne, les demandes de services aux centres de crise pour les victimes de viol ont augmenté depuis l'avènement du mouvement #Moi aussi, mais aucun fond supplémentaire n'a été accordé pour répondre à la demande croissante⁶⁹.

Une femme qui fuit une situation violente peut avoir accès à des niveaux de services très différents selon le lieu où elle habite au Canada. Les services de première ligne sont utilisés au maximum. Il y a un manque criant de services pour les femmes autochtones qui tiennent compte de particularités culturelles. Les mouvements de femmes dans toute leur diversité requièrent un plus grand appui, y compris pour la défense des droits et pour la mise en œuvre de programmes conçus pour répondre aux besoins spécifiques de groupes comme les femmes autochtones. Un réel progrès vers l'égalité des genres au Canada ne sera possible que lorsque les femmes et les personnes non binaires de partout au pays seront capables de vivre en toute sécurité et dignité, dans le respect de leurs droits. En venir à réaliser que ce progrès dépend à son tour d'une société civile prospère, disposant d'amples ressources et défendant les femmes et les personnes non binaires de partout au pays, tout en leur donnant accès à des services de première ligne.

RECOMMANDATIONS

Le gouvernement fédéral devrait travailler de concert avec des organismes qui font la promotion de l'égalité des genres afin d'élaborer une stratégie et un plan d'action qui permettront d'obtenir un appui financier de base de niveau approprié, significatif et durable aux mouvements de femmes de partout au pays, y compris des activités de défense des droits et dont la priorité sera les droits des femmes autochtones, racisées, handicapées, réfugiées, immigrantes et LGBTI, ainsi que celles qui vivent dans la pauvreté.

12. Réformer le droit canadien en vue de protéger les droits des travailleuses et travailleurs du sexe

Les travailleuses et travailleurs du sexe au Canada et de partout dans le monde, qui sont majoritairement des femmes et des membres de la communauté LGBTI, figurent parmi les personnes les plus marginalisées et stigmatisées de la société. Amnesty internationale exhorte les gouvernements de partout dans le monde à prendre des mesures pour faire respecter les droits des travailleuses et travailleurs du sexe, y compris en décriminalisant l'échange consensuel entre adultes de services sexuels rémunérés; pour renforcer les lois contrant l'exploitation sexuelle des enfants, le trafic, l'agression et l'agression sexuelle; pour recentrer les lois afin d'éviter les infractions passe-partout qui font en sorte de criminaliser la plupart des aspects du travail sexuel et adopter des lois et politiques qui protègent la santé et assurent la sécurité des travailleuses et travailleurs du sexe; pour adopter des mesures exhaustives permettant de mettre fin aux inégalités sociales et économiques qui nient à plusieurs personnes, y compris les travailleuses et travailleurs du sexe, la possibilité de vraiment choisir la façon de gagner leur vie⁷⁰.

Amnistie internationale est préoccupé par le fait que l'état actuel du droit au Canada en regard des travailleuses et travailleurs du sexe n'est pas fondé sur les droits humains et ne protège pas les droits de ces derniers. Dans l'arrêt *Bedford*⁷¹, en décembre 2013, la Cour suprême du Canada a décrété trois interdictions

69 See, e.g. Meagan Fitzpatrick, "Ontario sexual assault centres urge Ford government to help meet 'explosive' demand for service," CBC (19 February 2019), www.cbc.ca/news/canada/toronto/ontario-sexual-assault-centres-urge-ford-government-to-help-meet-explosive-demand-for-service-1.5024274 (reporting on "explosive demand" for sexual assault support services in Ontario); Rape Crisis Centre struggling to keep up with #MeToo surge," CBC (3 February 2018), www.cbc.ca/news/canada/ottawa/ottawa-rape-crisis-centre-more-calls-me-too-1.4507275 (Ottawa rape crisis center director reports 35% spike in calls from sexual abuse victims in the wake of #MeToo); Keili Bartlett, "Surge in requests for help, reports of sexual assault since #MeToo," Victoria News (15 October 2017), www.vicnews.com/news/surge-in-requests-for-help-reports-of-sexual-assault-since-metoo/ ("The latest available data from VSAC shows a 39 per cent increase in new people accessing the victims' service program from Oct. 2017 to May 2018 — in the months immediately after the #MeToo movement went viral — compared to the same time the year before."); Emma Paling, "Canada's #MeToo Movement Stretched Limits of Sexual Assault Support Centres," Huffington Post (18 February 2018), www.huffingtonpost.ca/2018/02/15/canadas-metoo-movement-stretches-limits-of-sexual-assault-support-centres_a_23362835/ ("On average, the 12 centres in Alberta see about 1,700 new counselling clients annually. But in the fiscal year ending March 2017, that number was 3,510 — more than double the average").

70 Amnesty International, "Amnesty International policy on state obligations to respect, protect and fulfil the human rights of sex workers," May 26, 2016, <https://www.amnesty.org/en/documents/pol30/4062/2016/en/>.

71 *Canada (Attorney General) v Bedford*, 2013 SCC 72, December 20, 2013, <https://scc-csc.lexum.com/scc-csc/scc-csc/en/item/13389/index.do>.

pénales en lien avec le travail du sexe comme étant inconstitutionnelles, notant que « les interdictions dont il est question n'imposent pas seulement les conditions dans lesquelles les prostituées opèrent. Elles franchissent un pas supplémentaire déterminant en imposant des conditions dangereuses à la pratique de la prostitution; elles empêchent les personnes qui pratiquent une activité risquée — toutefois légale — de se protéger contre ces risques. » En réponse, le Parlement a adopté la *Loi sur la protection des collectivités et des personnes victimes d'exploitation (LPCPVE)*⁷², en décembre 2014.

Au lieu de renforcer les mesures de protection des droits des travailleuses et travailleurs du sexe au pays, la LPCPVE les a encore plus marginalisés et a fait augmenter le risque d'atteinte à leur sécurité. La LPCPVE a introduit quatre nouvelles infractions pénales, y compris la modification des dispositions déclarées inconstitutionnelles dans l'arrêt *Bedford*. En criminalisant l'achat de services sexuels, empêchant ainsi les travailleuses et travailleurs du sexe de communiquer avec leurs clients afin de les filtrer et de s'assurer de leur propre sécurité, elles et ils se sont retrouvés encore plus marginalisés et en péril⁷³.

RECOMMANDATIONS

(a) Le gouvernement fédéral devrait abroger la Loi sur la protection des collectivités et des personnes victimes d'exploitation et décriminaliser tous les aspects du commerce du sexe entre adultes consentants.

(b) Le gouvernement fédéral devrait adopter des mesures permettant une application plus efficace des lois pénales afin de protéger les travailleuses et travailleurs du sexe contre la violence et la discrimination, y compris, notamment, des lois concernant l'exploitation sexuelle des enfants; entreprendre un dialogue avec les travailleuses et travailleurs du sexe afin de mettre en place des politiques et des programmes qui permettront de faire respecter, protéger et pleinement réaliser les droits sociaux, économiques et culturels des travailleuses et travailleurs du sexe; et au regard des niveaux de violence, de discrimination et autres torts disproportionnés vécus par les femmes autochtones, de s'assurer d'élaborer des lois, règlements, politiques et programmes visant à faire respecter les droits des travailleuses du sexe au Canada, conformément à la Déclaration des Nations Unies sur les droits des personnes autochtones.

13. Augmenter l'appui aux mouvements de femmes et LGBTI de partout dans le monde.

L'espace dont dispose la société civile diminue partout dans le monde et ceci est d'autant plus vrai pour les personnes défendant les droits des femmes et des communautés LGBTI⁷⁴ alors que le danger croît exponentiellement; elles sont en effet persécutées en raison de qui elles sont et pour les changements qu'elles prônent. Dans ce contexte global inquiétant, le gouvernement canadien peut jouer un rôle essentiel, et doit assumer ce rôle, notamment par le biais de la Politique d'aide internationale féministe du Canada et des lignes directrices de Voix à risque afin d'appuyer les défenseurs des droits de la personne et de s'assurer que les défenseurs des droits des femmes et des communautés LGBTI, tout particulièrement les activistes sur le terrain, soient en mesure de poursuivre leur travail essentiel dans un climat sécuritaire et propice.

On craint toutefois que le financement par le biais de la Politique d'aide internationale féministe ne soit pas mis à la disposition des activistes sur le terrain et des organismes. Selon le Fonds MATCH international pour la femme, seulement 0,3 % de l'aide accordé au développement de l'égalité des genres à l'étranger a été

72 Department of Justice, "Protection of Communities and Exploited Persons Act," S.C. 2014, c. 25, https://laws-lois.justice.gc.ca/eng/annualstatutes/2014_25/page-1.html.

73 Canadian Alliance for Sex Work Law Reform, "Safety, Dignity, Equality: Recommendations for Sex Work Law Reform in Canada," March 2017, <http://sexworklawreform.com/wp-content/uploads/2017/05/CASWLR-Final-Report-1.6MB.pdf>

74 Amnesty International, "Human rights defenders under threat: a shrinking space for civil society," 2017, <https://www.amnesty.org/en/documents/act30/6011/2017/en/>; Human Rights Defenders World Summit 2018, "Action Plan," 2018, <https://hrdworldsummit.org/action-plan/>; and Michel Forst, "Situation of women human rights defenders: Report of the Special Rapporteur on the situation of human rights defenders," Human Rights Council, A/HRC/40/60, January 10, 2019, <https://documents-dds-ny.un.org/doc/UNDOC/GEN/G19/004/97/PDF/G1900497.pdf?OpenElement>; Amnesty International Joint Public Statement, "Ukraine: Address Attacks against Activists and human Rights Defenders," Index: EUR 50/9201/2018 (3 October 2018), www.amnesty.org/download/Documents/EUR5092012018ENGLISH.pdf; Amnesty International, *Less Equal: LGBTI Human Rights Defenders in Armenia, Belarus, Kazakhstan, and Kyrgyzstan*, Index: EUR 04/7574/2017 (2017), www.amnesty.org/download/Documents/EUR0475742017ENGLISH.PDF.

attribuée à des organismes de défense des droits des femmes⁷⁵. Le financement, entravé par le niveau d'aide au développement international selon le pourcentage du revenu national brut, tombe nettement sous la barre de 0,7 % recommandée par les Nations Unies. De plus, les lignes directrices de Voix à risque doivent être soutenues par un plan de mise en œuvre clair et transparent, afin de s'assurer que l'ensemble des missions mettent en œuvre de façon rigoureuse les lignes directrices, ce qui aura pour effet d'éclairer les activistes quant au type d'aide que peuvent fournir les missions canadiennes.



Les filles de Berta Cáceres, environmentaliste autochtone assassinée, manifestent contre les violations de leurs droits à la vérité et à la justice au Honduras.

RECOMMANDATIONS

- (a) Le gouvernement fédéral devrait, dans les plus brefs délais, établir des objectifs concrets visant à augmenter à 0,7 % du revenu national brut l'aide au développement international.
- (b) Le niveau de financement pour les défenseurs des droits des femmes et des communautés LGBTI sur le terrain devrait être bonifié substantiellement et couvrir la gamme complète des services d'aide requis⁷⁶.

14. Renforcer les mesures de protection des droits des personnes intersexuées.

Dans plusieurs régions du monde, y compris au Canada, les mesures qui reconnaissent et offrent une protection significative des droits des personnes intersexuées sont déficitaires ou non existantes. Un récent rapport d'Amnistie internationale, par exemple, attire l'attention sur les carences graves en matière de protection des droits des personnes intersexuées en Islande⁷⁷. Amnistie internationale partage les préoccupations soulevées par d'autres organismes et activistes⁷⁸ au Canada indiquant que des chirurgies inutiles sont pratiquées sur des enfants intersexués sans leur consentement.

RECOMMANDATIONS

Le gouvernement fédéral devrait travailler de concert avec les gouvernements provinciaux et territoriaux, ainsi qu'avec les activistes intersexués, afin de s'assurer qu'aucune chirurgie ne soit inutilement pratiquée sur des enfants intersexués sans leur consentement libre, préalable et éclairé.

75 Testimony of Beth Woroniuk (Policy Lead, MATCH International Women's Fund), House of Commons Standing Committee on Finance, September 19, 2018, <https://openparliament.ca/committees/finance/42-1/165/beth-woroniuk-1/only/>.

76 Global sexual and reproductive health and rights leaders call for continued Canadian leadership, 30 January, 2019, <https://www.actioncanadashr.org/srhr-and-canadian-leadership/>.

77 Amnesty International, No Shame in Diversity: The right to health for people with variations of sex characteristics in Iceland (19 February 2019), <https://www.amnesty.ca/sites/amnesty/files/EUR2894982019%20No%20Shame%20in%20Diversity.pdf>.

78 Egale, *supra* note 61.



(D-G) Sarah Kennell, directrice des relations gouvernementales d'Action Canada pour la santé et les droits sexuels, Jacqueline Hansen, responsable des campagnes pour la défense des droits des femmes d'Amnistie internationale et Francyne Joe, présidente de l'Association des femmes autochtones du Canada. Les trois groupes se sont associés le 8 décembre 2018 pour soutenir un rapport du Comité contre la torture des Nations Unies confirmant que stériliser des femmes autochtones sans consentement est une forme de torture.

15. Prendre des mesures concrètes pour mettre fin à la stérilisation sans consentement.

Aussi récemment que l'année dernière, les femmes autochtones de partout au Canada ont signalé avoir été stérilisées sans leur consentement. Il s'agit là d'une forme de violence. En décembre, le Comité des Nations Unies sur la torture a affirmé, en effet, qu'il s'agit bel et bien d'une forme de torture, car cette pratique, décidée par des fonctionnaires, est intentionnelle, cause de sérieux préjudices et prend racine dans la discrimination. Le Comité a exhorté le Canada à prendre les mesures nécessaires pour faire enquête sur la question, à mettre fin à ces pratiques, à garantir la justice aux survivantes et à présenter un rapport au Comité sur les progrès réalisés au cours d'une année⁷⁹.

Les préjugés raciaux contre les peuples autochtones dans la prestation de services publics au Canada sont un problème documenté et reconnu par le gouvernement. Cette forme de discrimination a engendré des stérilisations non médicalement nécessaires, principalement la ligature des trompes, sans le consentement libre, préalable et éclairé des patientes. On ne connaît pas le nombre de femmes qui ont été stérilisées, car cela n'a pas fait l'objet d'une enquête approfondie. La couverture médiatique à l'automne 2018 au sujet d'une demande de recours collectif en Saskatchewan au nom de deux femmes autochtones qui ont rapporté avoir été stérilisées sans leur consentement a amené d'autres femmes à se manifester et à révéler qu'elles avaient également été stérilisées contre leur gré et de force. Avec chaque nouvelle vague de couverture médiatique, de plus en plus de femmes se sont manifestées et, en date de février 2019, plus de 100 femmes autochtones de partout au pays ont communiqué avec l'avocat chargé de l'affaire⁸⁰.

79 "Sterilizing Indigenous Women without Consent is Torture, says UN Committee," Amnesty International (7 December 2018), www.amnesty.ca/news/sterilizing-indigenous-women-without-consent-torture-says-un-committee.

80 Interview with Alisa Lombard, Maurice Law (27 February 2019). (en anglais)

Le gouvernement fédéral détient l'autorité et a l'obligation de s'assurer que les recommandations du Comité sont mises en œuvre. De plus, la coordination et le leadership du gouvernement fédéral sont essentiels afin de garantir une démarche cohérente pour ce dossier dans l'ensemble des juridictions. Naturellement, une telle démarche doit impliquer les survivantes, les organismes de femmes autochtones, les provinces, les territoires et les instances médicales. Malheureusement, le gouvernement fédéral, bien qu'exprimant ses préoccupations au sujet des rapports concernant les stérilisations forcées et sous contrainte, a hésité à prendre des mesures concrètes pour mettre en œuvre les recommandations du Comité. En février 2019, le Comité permanent de la santé de la Chambre des communes a approuvé une étude sommaire sur la stérilisation forcée au Canada, mais le dossier s'est retrouvé au bas de la liste des priorités du Comité, ce qui signifie que l'étude ne sera pas complétée avant la prochaine élection⁸¹.

Dans l'intervalle, selon les connaissances d'Amnistie internationale, le gouvernement n'a fait aucun effort pour rencontrer les victimes et leurs représentants ou nommer une personne de haut niveau pour le faire. De plus, le gouvernement a surtout caractérisé ce dossier comme étant un sur le besoin de soins de santé respectueux de la culture. Bien que les femmes autochtones doivent avoir accès à des soins de santé respectueux de leur culture partout au Canada, la question centrale dans ce dossier demeure le consentement. Qu'une femme autochtone accouche avec une sage-femme traditionnelle ou avec un médecin dans un hôpital urbain, elle doit pouvoir être en mesure de donner son consentement libre, éclairé et préalable à tout traitement médical.

RECOMMANDATIONS

- (a) Le gouvernement fédéral doit s'assurer que les allégations concernant la stérilisation forcée ou sous contrainte des femmes autochtones au pays font l'objet d'enquêtes approfondies.
- (b) Le gouvernement fédéral devrait élaborer des politiques et des mécanismes d'imputabilité applicables à l'ensemble du pays, et que ceux-ci offrent une ligne directrice claire sur la façon de s'assurer que les stérilisations ne seront pratiquées qu'avec un consentement libre, préalable et éclairé.
- (c) Le gouvernement fédéral devrait travailler de concert avec les gouvernements provinciaux et territoriaux pour assurer l'accès à la justice aux survivantes de stérilisations forcées ou sous contrainte ainsi qu'à leurs familles.

81 Standing Committee on Health, "Minutes of Proceedings," (31 January 2019), www.ourcommons.ca/DocumentViewer/en/42-1/HESA/meeting-131/minutes; and Standing Committee on Health, "Minutes of Proceedings" (5 February 2019), www.ourcommons.ca/DocumentViewer/en/42-1/HESA/meeting-132/minutes.



PROTÉGER LES DROITS DES RÉFUGIÉS ET DES MIGRANTS

BILAN DE 2018

Amnistie internationale a émis six recommandations au gouvernement fédéral concernant les droits des réfugiés et des migrants dans son Programme de défense des droits humains à l'intention du Canada pour 2018.



Suspendre l'Entente Canada–États-Unis sur les tiers pays sûrs de 2004, afin que les demandeurs d'asile puissent déposer leur demande aux postes frontaliers canadiens et non qu'ils soient forcés de traverser de façon non sécuritaire la frontière entre les États-Unis et le Canada.

Le gouvernement a systématiquement refusé de se retirer ou de suspendre l'Entente sur les tiers pays sûrs, et ce, malgré les nombreuses critiques sur la façon dont l'administration Trump a mené ses politiques et autorisé l'application de ces politiques, ce qui a eu pour conséquence des violations graves et répétées des droits des réfugiés et des migrants tentant d'entrer aux États-Unis ainsi que pour les personnes déjà en sol américain. Le gouvernement s'est assuré de défendre pleinement l'Entente (et donc de défendre le bilan des États-Unis en matière de droits des réfugiés et des migrants) en réponse à une contestation devant les tribunaux déposée en

Le débat toxique sur l'extension du mur frontalier entre les États-Unis et le Mexique illustre la détérioration de la prise en compte des droits des personnes réfugiées et migrantes sous le gouvernement Trump.



© Amnistie internationale

juillet 2017 par le Conseil canadien des réfugiés, le Conseil canadien des Églises, Amnesty internationale et plusieurs autres requérants⁸².

Le gouvernement a défendu inconditionnellement l'Entente dans ses commentaires au sujet de l'examen périodique du Comité contre la torture des Nations Unies, en novembre 2018, notant sans de plus amples explications que « le Canada continue de croire que les États-Unis demeurent un pays sécuritaire pour les demandeurs d'asile⁸³ ». Dans un mémoire récent adressé au Comité des Nations Unies pour l'élimination de la discrimination raciale, il est noté sans aucune analyse que « les États-Unis continuent de satisfaire aux critères voulant qu'il soit considéré comme un tiers pays sûr⁸⁴. » Au moment de son examen du bilan du Canada, au mois d'août 2017, le Comité pour l'élimination de la discrimination raciale a recommandé au gouvernement « d'annuler ou du moins de suspendre l'Entente sur les tiers pays sûrs⁸⁵ » et a donné la priorité à cette recommandation en demandant que lui soit remis un rapport intérimaire dans un délai d'un an, rapport qui a été remis six mois en retard.



Abroger les mesures discriminatoires et punitives contenues dans la Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés, y compris les dispositions sur le pays d'origine désigné et sur les étrangers désignés.

Malgré des indications répétées de la part du gouvernement indiquant qu'il était prêt à abroger ou à modifier les dispositions discriminatoires et punitives sur le pays d'origine désigné et sur les étrangers désignés de la Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés, rien n'a changé. L'appellation « pays d'origine désigné » viole les droits des demandeurs d'asile, en ne leur donnant pas accès à une audience équitable, en leur imposant des délais raccourcis et autres mesures sans raison autre que le pays d'origine du demandeur. L'appellation « étrangers désignés » permet d'imposer une détention obligatoire aux demandeurs d'asile et autres migrants qui arrivent au Canada par voie maritime, désignés comme « arrivants irréguliers⁸⁶. »



Offrir les ressources nécessaires à la Commission de l'immigration et du statut des réfugiés afin de favoriser un processus juste et expéditif des « revendications légales » qui devaient être entendues avant les réformes législatives en décembre 2012; à cela s'ajoute le nombre accru de cas de demandes de personnes entrant au Canada en provenance des États-Unis.

Les demandes les plus anciennes réfèrent aux demandes de protection à titre de réfugié déposées avant le 15 décembre 2012. La Commission de l'immigration et du statut des réfugiés a mis sur pied en 2017 une équipe spéciale responsable des anciens cas, avec comme objectif d'éliminer l'important retard sur le traitement de 5 600 anciennes demandes. À la fin de 2018, 585⁸⁷ de ces demandes étaient toujours en attente, en baisse par rapport aux 3 933⁸⁸ demandes à traiter un an plus tôt. Dans le budget fédéral de 2018, la Commission a bénéficié d'une hausse de financement de 74 millions de dollars sur deux ans, malgré le fait que la Commission estimait avoir besoin de « 140 millions de dollars par année, plus 40 millions de dollars comme somme ponctuelle, pour traiter 36 000 demandes d'asile de plus par année » et qu'« une stratégie à

82 Amnesty International, News Release, "Legal challenge of Safe Third Country Agreement launched" (5 July 2017), online: <https://www.amnesty.ca/news/legal-challenge-safe-third-country-agreement-launched>.

83 UN Committee Against Torture, News Release, "Committee against Torture Examines Canada's Report" (22 November 2018), online: [https://www.unog.ch/unog/website/news_media.nsf/\(httpNewsByYear_en\)/D10501B4C4A6C6C6C125834D002D9045?OpenDocument](https://www.unog.ch/unog/website/news_media.nsf/(httpNewsByYear_en)/D10501B4C4A6C6C6C125834D002D9045?OpenDocument).

84 Government of Canada, Interim Report, *supra* note 3.

85 CERD, Concluding Observations, 2017, *supra* note 2 au paragraphe 34(d).

86 *Immigration and Refugee Protection Act*, SC 2001, c 27, ss 20.1(1), 55(3.1).

87 Immigration and Refugee Board, "Refugee Protection Claims (Legacy) by Country of Alleged Persecution – 2018" (updated 15 February 2019), online: <https://irb-cisr.gc.ca/en/statistics/protection/Pages/RPDLegStat2018.aspx>.

88 Immigration and Refugee Board, "Refugee Protection Claims (Legacy) by Country of Alleged Persecution – 2017" (updated 3 July 2018), online: <https://irb-cisr.gc.ca/en/statistics/protection/Pages/RPDLegStat2017.aspx>.

plus long terme sera nécessaire afin d'éliminer les retards dans le traitement des demandes d'asile au pays⁸⁹. » Pour une grande part, l'augmentation du nombre de dossiers est liée à l'augmentation du nombre de demandes par des demandeurs d'asile qui sont entrés illégalement au Canada en provenance des États-Unis.



Travailler de concert avec les gouvernements provinciaux et territoriaux afin de garantir une offre bonifiée et continue d'aide juridique, l'accès à un avocat aux réfugiés et aux migrants vulnérables lors des procédures liées aux demandes d'asile.

Il n'y a eu aucun effort concerté de la part du gouvernement fédéral pour travailler avec les gouvernements provinciaux afin d'assurer des niveaux de financement pour de l'aide juridique adéquate, durable et constante servant à la représentation devant la cour lors de procédures dans des dossiers de migrants et de réfugiés de partout au pays. Les gouvernements provinciaux continuent de subir les pressions budgétaires dans le financement des programmes d'aide juridique. Le Manitoba a récemment proposé de financer des non-avocats pour représenter les demandeurs d'asile comme moyen de réduire les dépenses⁹⁰. Le vérificateur général de l'Ontario a affirmé au mois de décembre 2018 que la contribution du gouvernement fédéral aux coûts de l'aide juridique associés aux procédures concernant les demandes de statut de réfugié en Ontario s'élevait à seulement 39 % du montant requis, comparativement à 90 % au Manitoba et 72 % en Colombie-Britannique⁹¹.



Réviser les niveaux de réinstallation des réfugiés avec comme objectif d'atteindre 20 000 réfugiés parrainés par le gouvernement sur une base annuelle à partir de 2020.

La révision du niveau de réinstallation visé pour les réfugiés parrainés par le gouvernement pour 2020 amène le nombre à seulement 10 700, une augmentation de 1 400 par rapport à l'objectif de 2019, mais encore loin du niveau annuel recommandé de 20 000 proposé par Amnistie internationale, le Conseil canadien des réfugiés⁹² et de nombreux autres organismes. L'objectif de réinstallation de réfugiés parrainés par le secteur privé pour 2020 est de 20 000; pour le parrainage gouvernemental et privé combiné, l'objectif est de 1 000⁹³, ce qui signifie que par rapport à 2019, on dénote seulement une augmentation du nombre total de réinstallations de réfugiés au Canada en 2020 de 1 750, par le biais des trois programmes combinés. Aucune autre augmentation n'est prévue dans les objectifs de 2021.

89 Teresa Wright, "Millions more needed to tackle Canada's refugee claims backlog: internal documents", The Canadian Press (10 January 2019), online: <https://globalnews.ca/news/4834938/refugee-claims-backlog/>.

90 Carol Sanders, "Non-lawyers for refugees misguided: expert, Legal Aid Manitoba's plan a response to high number of claimants", (9 January 2019), *Winnipeg Free Press*, online: <https://www.winnipegfreepress.com/local/non-lawyers-for-refugees-misguided-expert-504141612.html>.

91 Jacques Gallant, "Auditor general report finds Legal Aid failing to properly track lawyers' billings, quality of work: Provincial agency also needs more federal funding for immigration and refugee cases to avoid future deficits, the 2018 auditor general report concludes", (5 December 2018), *Toronto Star*, online: <https://www.thespec.com/news-story/9068231-auditor-general-report-finds-legal-aid-failing-to-properly-track-lawyers-billings-quality-of-work/>.

92 Canadian Council for Refugees, "It's time to lead. Again. Always." online: <https://ccrweb.ca/en/time-to-lead>.

93 Immigration, Refugees and Citizenship Canada, News Release, "Supplementary Information 2019-2021 Immigration Levels Plan" (31 October 2018), online: <https://www.canada.ca/en/immigration-refugees-citizenship/news/notices/supplementary-immigration-levels-2019.html>



Défendre l'adoption d'un Pacte mondial sur les réfugiés, y compris un modèle de partage des responsabilités crédible et exhaustif pour le financement, l'accueil et la réinstallation de la population réfugiée mondiale.

La communauté internationale a entamé des négociations en 2016 en vue d'adopter un Pacte mondial sur les réfugiés⁹⁴, avec comme objectif de renforcer la protection des réfugiés à l'échelle de la planète, y compris la mise en place d'un système pertinent de partage des responsabilités entre gouvernements. Le Pacte mondial a été adopté par l'Assemblée générale des Nations Unies en décembre 2018. Bien que le gouvernement canadien ait adopté une position ferme tout au long du processus, les dispositions finales par rapport au partage des responsabilités étaient décevantes par leur manque d'envergure.

Amnistie internationale avait exhorté les gouvernements à s'engager à mettre en place des mécanismes contraignants garantissant un partage équitable des responsabilités pour la protection des réfugiés entre les États. Toutefois, le Pacte mondial maintient le recours à long terme à des engagements volontaires qui se sont avérés ad hoc, inconsistants et inadéquats. Le Forum mondial ministériel sur les réfugiés, qui sera tenu en 2019 et aura lieu tous les quatre ans, sera une occasion pour les gouvernements « d'annoncer des contributions et des engagements concrets en vue d'atteindre les objectifs mis de l'avant par le Pacte mondial, tels qu'énoncés dans le paragraphe 7, et de voir comment utiliser les occasions, les défis et les méthodes pour améliorer le cadre des responsabilités partagées⁹⁵. »



© Amnistie internationale

Kutupalong, au Bangladesh, est rapidement devenu le plus grand camp de personnes réfugiées du monde. Il abrite plus de 620 000 réfugiés rohingyas originaires du Myanmar.

94 Global Compact on Refugees, UN Doc. A/73/12 (Part II)*, (17 December 2018), online [.pdf]: https://www.unhcr.org/gcr/GCR_English.pdf.

95 Global Compact on Refugees, *supra* note 95 au paragraphe 17.



LES RECOMMANDATIONS D'AMNISTIE INTERNATIONALE POUR 2019

PROTÉGER LES DROITS DES RÉFUGIÉS ET DES MIGRANTS

16. Suspendre l'Entente Canada–États-Unis sur les tiers pays sûrs.

Les attaques aggravées et acharnées contre les droits des réfugiés demandeurs d'asile et des migrants aux États-Unis, depuis l'arrivée au pouvoir de Donald Trump en janvier 2017, ont été largement documentées par un grand nombre d'organismes de défense des droits de la personne, universitaires, journalistes et autres experts⁹⁶. Pour déterminer si les États-Unis sont effectivement un pays « sécuritaire » pour les réfugiés selon le droit canadien, le gouvernement doit tenir compte d'un nombre de critères contenus dans la section 102⁹⁷ de la LIPR, y compris « les politiques et les pratiques du gouvernement américain en ce qui a trait aux demandes en vertu de la Convention sur les réfugiés et aux obligations telles qu'énoncées dans la Convention contre la torture⁹⁸ » et « son bilan en matière des droits de la personne »⁹⁹. Amnesty internationale a maintenu constamment au cours des deux dernières années que l'évolution profondément troublante de la situation aux États-Unis, qui continue de se détériorer rapidement, est d'une gravité telle que le pays ne peut plus être considéré comme étant « sécuritaire » pour les réfugiés et par ce fait, que l'Entente Canada–États-Unis sur les tiers pays sûrs devrait donc être suspendue immédiatement.

Puisque l'ETPS ne s'applique qu'aux demandes d'asile présentées à des postes frontaliers officiels, il y a eu un nombre croissant de demandes faites par des personnes qui franchissent irrégulièrement les frontières du Canada¹⁰⁰. En raison de cette situation, certaines personnes ont dû faire face à des conditions dangereuses et pouvant même mettre leur vie en danger, particulièrement lors des mois les plus froids de l'hiver. Cela a engendré des propos incendiaires et non fondés dans les sphères politique et publique au sujet d'un afflux de personnes franchissant la frontière, de migrants et de réfugiés « illégaux », ce qui risque de miner l'appui à la protection des réfugiés au pays.

En juillet 2017, Amnesty internationale, en collaboration avec le Conseil canadien pour les réfugiés, le Conseil canadien des Églises et de nombreux particuliers signataires, a déposé une requête devant la Cour fédérale demandant de suspendre l'application de l'ETPS¹⁰¹. Au mois d'août 2017, Comité des Nations Unies pour

96 Amnesty International & Canadian Council for Refugees, "Contesting the Designation of the US as a Safe Third Country" (19 May 2017), online [pdf]: <https://www.amnesty.ca/sites/amnesty/files/Contesting%20the%20Designation%20of%20the%20US%20as%20a%20Safe%20Third%20Country.pdf>; Victoria López, "Rampant Abuses in Immigration Detention Prove ICE Is Rotten to the Core" (1 March 2019), online (blog): *American Civil Liberties Union* <https://www.aclu.org/blog/prisoners-rights/rampant-abuses-immigration-detention-prove-ice-rotten-core>; Amnesty International, "USA: 'You don't have any rights here': Illegal pushbacks, arbitrary detention and ill-treatment of asylum-seekers in the United States" (11 October 2018), online: <https://www.amnesty.org/en/documents/amr51/9101/2018/en/>; Center for Constitutional Rights, News Release, "Court Filing Seeks Information Regarding Retaliation Against Immigrants' Rights Attorneys at Southern Border" (28 February 2019), online: <https://ccrjustice.org/home/press-center/press-releases/court-filing-seeks-information-regarding-retaliation-against>; Human Rights First, News Release, "Expansion of Remain in Mexico Plan a Further Assault on Asylum System" (1 March 2019), online: <https://www.humanrightsfirst.org/press-release/expansion-remain-mexico-plan-further-assault-asylum-system>; Michael Garcia Bochenek, "Trump's Family Separation Affected 'Thousands' More Children Than Previously Known: Documents Reveal Concentrated Targeting of Migrant Families", *Human Rights Watch*, (18 January 2019), online: <https://www.hrw.org/news/2019/01/18/trumps-family-separation-affected-thousands-more-children-previously-known>; Lutheran Immigration and Refugee Service, News Release, "LIRS Bears Witness to the Conditions of Country's Largest Child Detention Center: Visit comes amidst widespread reports of abuse in the industry" (6 March 2019), online: <https://www.lirs.org/lirs-bears-witness-to-conditions-of-homestead-child-detention-center>; National Immigrant Justice Center, "The Trump Administration's Manipulation Of Data To Perpetuate Anti-Immigrant Policies" (29 January 2019), online: <https://www.immigrantjustice.org/research-items/policy-brief-trump-administrations-manipulation-data-perpetuate-anti-immigrant>; Refugees International, "RI Concerned Over US CBP's Treatment of Asylum Seekers at the US-Mexico Border" (6 March 2019), online: <https://www.refugeesinternational.org/advocacy-letters-1/2019/3/6/statement-for-the-record-oversight-of-customs-and-border-protections-response-to-the-smuggling-of-persons-at-the-southern-border>; U.S. Committee for Refugees and Immigrants, News Release, "US Committee for Refugees and Immigrants Opposes National Emergency Declaration" (15 February 2019), online: <https://refugees.org/news/national-emergency-declaration/>.

97 IRPA, *supra* note 87.

98 *Ibid*, s 102(2)(b).

99 *Ibid*, s.102(2)(c).

100 19,419 individuals were apprehended by the RCMP and made claims for refugee status, after crossing irregularly into Canada in 2018. <https://www.canada.ca/en/immigration-refugees-citizenship/services/refugees/asylum-claims/asylum-claims-2018.html>.

101 *Supra* note 82.

l'élimination de la discrimination raciale a exhorté le Canada à suspendre l'ETPS¹⁰² et, au mois de novembre 2018, le Comité des Nations Unies contre la torture faisant état de préoccupations au sujet de « politiques anti-immigrations agressives » aux États-Unis a demandé au Canada de procéder « à une évaluation de l'impact de l'Entente sur les tiers pays sûrs sur les personnes susceptibles de demander l'asile en provenance des États-Unis »¹⁰³.

RECOMMANDATIONS

Le gouvernement fédéral devrait suspendre immédiatement l'Entente Canada-États-Unis sur les tiers pays sûrs et permettre que les demandes de statut de réfugié soient présentées à un poste frontalier terrestre officiel.

17. S'engager à réviser sur une base annuelle les niveaux de réinstallation des réfugiés avec comme objectif d'atteindre 20 000 réfugiés parrainés.

Le HCRNU et la communauté internationale ont encensé le Canada en 2016¹⁰⁴ pour le nombre record de réinstallations au cours de cette année à la suite d'appels du public à passer à l'action relativement à la réinstallation des réfugiés syriens. Au cours de cette année, 46 700 réfugiés ont été réinstallés au Canada. Il ne s'agissait pas de la première fois qu'un aussi grand nombre de réfugiés a été réinstallé. En 1980, le Canada avait réinstallé 40 271 réfugiés indonésiens¹⁰⁵.

Selon le HCRNU, il y a 68,5 millions de personnes déplacées de force dans le monde et parmi eux, 25,4 millions sont des réfugiés. Ce nombre est le plus élevé depuis des générations. On compte six millions de réfugiés en raison des situations critiques en Syrie, au Soudan du Sud et au Myanmar. Face à ce défi de taille, le Canada a démontré sa capacité, et ainsi assumé sa responsabilité, à augmenter, non à diminuer, le nombre de réfugiés qu'il comptait réinstaller chaque année. À l'heure actuelle, le gouvernement a fixé un objectif pour 2020 de 10 700 réfugiés parrainés par le gouvernement à être réinstallés au pays; il n'est pas prévu que ce nombre augmente en 2021. Amnistie internationale et d'autres organismes ont exhorté le gouvernement à s'engager à atteindre un objectif de 20 000 réfugiés à accueillir par le biais d'un parrainage gouvernemental, en plus d'autres réfugiés par le biais d'un parrainage privé.

RECOMMANDATIONS

Le gouvernement fédéral devrait s'engager à réinstaller 20 000 réfugiés au pays par le biais d'un parrainage gouvernemental d'ici 2022 et à établir des objectifs progressifs en 2020 et 2021 afin d'atteindre cet objectif. L'engagement devrait inclure des programmes spécifiques qui répondent aux préoccupations concernant les besoins urgents en matière de protection des réfugiés mondiaux, y compris la réinstallation des réfugiés rohingyas du Bangladesh.

18. Adopter une approche axée sur les droits humains visant à réformer la Commission de l'immigration et du statut de réfugié.

En 2018, une évaluation indépendante de la CISR a été menée et publiée¹⁰⁶. On y constate, de façon générale, qu'il fallait augmenter la capacité d'action, modifier le système de façon significative pour le rendre plus efficace et élaborer une planification intégrée et de coordination du début du processus jusqu'à sa conclusion

102 CERD Concluding Observations, 2017, *supra* note 2.

103 UNCAT Concluding Observations, 2018, *supra* note 40, au paragraphes 32 and 33.

104 UNHCR, News Release, "Canada's 2016 record high level of resettlement praised by UNHCR" (24 April 2017), online: <https://www.unhcr.org/news/press/2017/4/58fe15464/canadas-2016-record-high-level-resettlement-praised-unhcr.html>.

105 *Ibid.*

106 Neil Yeates, "Report of the Independent Review of the Immigration and Refugee Board: A Systems Management Approach to Asylum" (10 April 2018), online: <https://www.canada.ca/en/immigration-refugees-citizenship/corporate/publications-manuals/report-independent-review-immigration-and-refugee-board.html>.

en ce qui a trait aux demandes d'asile. En réponse, le gouvernement a depuis mis sur pied un « Conseil de gestion du système d'octroi de l'asile » et un « Centre intégré d'analyse des demandes d'asile¹⁰⁷ » élargi qui permettent d'améliorer la communication, le partage de renseignements et l'établissement de priorités à l'Agence de services frontaliers du Canada et à Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada, ainsi qu'à la CISR. Amnesty internationale, des défenseurs des droits des réfugiés et des organismes de défense des droits humains ont exprimé des réserves, croyant que ces mesures ne serviraient qu'à miner l'indépendance de la CISR, qui doit opérer sans interférence de la part du gouvernement; de plus, ce genre de partage de renseignements entre départements qui se retrouvent comme parties à un litige de la CISR compromet l'indépendance de la CISR. Cette indépendance est essentielle pour une procédure équitable garantie aux demandeurs en vertu de la *Charte des droits*¹⁰⁸.

Dans sa soumission concernant l'évaluation, Amnesty internationale a exhorté le gouvernement à adopter le modèle de réforme de la CISR proposé par le Conseil canadien des réfugiés qui mettrait l'accent sur une approche axée sur les droits de la personne et s'assurerait que la CISR disposerait de ressources adéquates afin d'évaluer les demandes de façon juste, indépendante et efficace. Bien qu'Amnistie internationale salue les efforts déployés visant à améliorer l'efficacité, comme les nouvelles lignes directrices concernant l'accélération du processus de revendication¹⁰⁹, cela ne doit pas se faire au détriment de l'équité.

RECOMMANDATIONS

Toute réforme à la Commission de l'immigration et du statut des réfugiés envisagée par le gouvernement fédéral devrait renforcer l'indépendance de la Commission, assurer la priorisation de l'embauche de décideurs experts et faire en sorte de trouver un équilibre entre l'efficacité et l'équité.

19. Maintenir les droits d'accès aux services essentiels de soins de santé pour tous les migrants et abroger le droit canadien afin de retirer l'inadmissibilité liée aux soins de santé.

À l'automne 2018, le Comité des droits de l'homme des Nations Unies a constaté¹¹⁰ que le Canada avait violé le droit à la vie d'une femme qui n'avait pas accès à des soins de santé adéquats en raison de son statut dans le processus d'immigration. D'autres organismes des Nations Unies ont exhorté le Canada à faciliter l'accès aux soins de santé aux migrants, en arrivant à la conclusion que de ne pas agir ainsi violerait plusieurs obligations internationales en matière de droits humains¹¹¹.

Bien que le gouvernement fédéral offre une couverture des soins de santé par le biais du Programme fédéral de santé intérimaire (PFSI) à la plupart des demandeurs d'asile, plusieurs sont exclus de cette couverture en raison de la confusion qui existe concernant l'accès à l'assurance et le refus des cliniques d'accepter des patients qui bénéficient d'une couverture du PFSI au lieu de celle de l'assurance maladie provinciale¹¹². De plus, malgré de nombreuses années à faire valoir les droits et à exhorter le gouvernement à abroger les dispositions sur l'inadmissibilité dans la Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés, les dispositions demeurent avec des modifications qui font que les migrants qui souffrent de maladies graves et dont les coûts de soins dépassent plus de trois fois le niveau établi ne pourraient toujours pas obtenir leur statut de résident

107 Immigration, Refugees and Citizenship Canada, "Asylum System Management Board" (17 December 2018), online: <https://www.canada.ca/en/immigration-refugees-citizenship/corporate/mandate/corporate-initiatives/asylum-system-management-board.html>.

108 Voir *Singh v Minister of Employment and Immigration*, [1985] 1 SCR 177.

109 Immigration and Refugee Board of Canada, News Release, "IRB Issues New Instructions Governing the Streaming of Less Complex Claims at the Refugee Protection Division" (31 January 2019), online: <https://irb-cisr.gc.ca/en/news/2019/Pages/less-complex-claims-rpd.aspx>.

110 UN Human Rights Committee, *Nell Toussaint v Canada*, 123rd Sess (2-27 July 2018), 7 August 2018, UN Doc CCPR/C/123/D/2348/2014, online: <http://undocs.org/CCPR/C/123/D/2348/2014>.

111 UN bodies have also called on Canada to ensure access to healthcare for migrants. See UN Human Rights Committee, *Concluding observations on the sixth periodic report of Canada*, 114th Sess, UN Doc CCPR/C/CAN/CO/6, 13 August 2015, para 12, online: <http://undocs.org/CCPR/C/CAN/CO/6>; Committee on Economic, Social and Cultural Rights, *Concluding observations on the sixth periodic report of Canada*, UNCESCR, 57th Sess, UN Doc E/C.12/CAN/CO/6, 23 March 2016, para 49, online: <http://undocs.org/E/C.12/CAN/CO/6>; Committee on the Elimination of Racial Discrimination, *Concluding observations on the combined twenty-first to twenty-third periodic reports of Canada*, 93rd Sess, UN Doc CERD/C/CAN/CO/21-23, 13 September 2017, para 33, available online: <http://undocs.org/CERD/C/CAN/CO/21-23>.

112 Voir YY Brandon Chen and Jamie Liew, "Refugees once again have full health benefits, but some practitioners still don't know that", *CBC News* (9 May 2017), online: <https://www.cbc.ca/news/opinion/refugee-health-care-1.4105120>.

permanent¹¹³. Cela malgré le fait qu'un comité parlementaire a recommandé de retirer complètement les dispositions sur l'inadmissibilité médicale¹¹⁴.

L'accès aux soins de santé au Québec pour les enfants qui sont nés au Canada, et qui sont donc des citoyens canadiens, dépend du statut des parents dans le processus d'immigration. Le vérificateur général du Québec estime que des centaines d'enfants à Montréal seulement sont affectés par de telles mesures; on ne connaît pas le nombre exact pour l'ensemble de la province¹¹⁵.

Lorsqu'ils déposent une demande à la Régie d'assurance maladie du Québec, les parents qui ne sont pas citoyens canadiens doivent apporter une preuve indiquant que le processus pour obtenir leur statut permanent du gouvernement fédéral est en cours. Sinon, leurs enfants ne sont pas admissibles à l'assurance maladie du Québec avant l'âge de 18 ans. Amnistie internationale s'est joint à d'autres organismes de la province pour demander que tous les enfants canadiens aient accès aux soins de santé, peu importe le statut de leurs parents dans le processus d'immigration¹¹⁶.



Véronique Houle (Médecins du Monde), le comédien et porte-parole de la campagne Vincent Leclerc et Geneviève Paul (Amnistie internationale) déposent une pétition demandant au gouvernement du Québec d'accorder la gratuité des soins de santé aux enfants nés au Québec de parents dont le statut migratoire est précaire.

RECOMMANDATIONS

- (a) Le gouvernement fédéral devrait s'assurer que tous les demandeurs d'asile, les migrants et les réfugiés aient accès aux services essentiels de soins de santé, peu importe le statut de leurs parents dans le processus d'immigration.
- (b) Le gouvernement fédéral devrait abroger les dispositions du droit canadien concernant l'inadmissibilité aux soins de santé.
- (c) Le gouvernement provincial du Québec devrait s'assurer que tous les enfants de la province qui sont citoyens canadiens aient accès au système provincial de soins de santé, peu importe le statut de leurs parents dans le processus d'immigration.

20. Mettre en place un programme de réinstallation d'urgence pour les défenseurs des droits humains à risque.

Les défenseurs des droits humains font face à de graves dangers dans leurs pays et partout dans le monde. En fait, les niveaux de violence, y compris les assassinats, répressions, arrestations et incarcérations arbitraires, ont augmenté au cours des dernières années. En réponse, des pays comme la Norvège, l'Espagne, l'Afrique du Sud, l'Irlande, la Suède, l'Italie et la Hollande ont travaillé de concert avec des groupes de la société civile nationaux et internationaux afin de développer des programmes de réinstallation par le biais desquels un défenseur des droits humains qui risque de voir ses droits violés pourrait être évacué promptement de son pays et trouver refuge et sécurité dans un autre pays.

113 Immigration, Refugees and Citizenship Canada, News Release, "Government of Canada brings medical inadmissibility policy in line with inclusivity for persons with disabilities" (16 April 2018), online: <https://www.canada.ca/en/immigration-refugees-citizenship/news/2018/04/government-of-canada-brings-medical-inadmissibility-policy-in-line-with-inclusivity-for-persons-with-disabilities.html>.

114 House of Commons Standing Committee on Citizenship and Immigration, "Building and Inclusive Canada: Bringing the IRPA in step with modern values," 42nd Parliament, 1st Session, December 2017, Recommendation 1. Online: <https://www.ourcommons.ca/Content/Committee/421/CIMM/Reports/RP9322080/cimmrp15/cimmrp15-e.pdf>.

115 Amnistie Internationale, "Pour que tous les enfants canadiens aient accès aux soins de santé" (1 Juin 2018), en ligne: <https://amnistie.ca/sinformer/communiqués/local/2018/canada/pour-que-tous-enfants-canadiens-aient-acces-soins-santé>.

116 *Ibid.*

Les lignes directrices de l'organisme canadien Voix à risque¹¹⁷ concernant les défenseurs des droits humains ne font pas état de réinstallation d'urgence pour les défenseurs qui demeurent dans leur pays d'origine. Ces défenseurs courent de grands risques de subir des torts, mais ne sont pas en mesure de bénéficier des programmes de réinstallation des réfugiés existants ou autres mécanismes de protection des réfugiés puisqu'ils demeurent dans leur pays d'origine et, par ce fait, ne répondent pas aux critères de définition de réfugié. Par le biais d'un permis de résident temporaire ou autres visas, le Canada pourrait se joindre à d'autres nations offrant une voie de salut aux défenseurs des droits humains requérant d'urgence une protection et qui n'auraient peut-être pas d'autres moyens à leur disposition pour quitter leur pays et se rendre dans un lieu sécuritaire.

RECOMMANDATIONS

Le gouvernement fédéral devrait travailler de concert avec la société civile afin de mettre en place un programme de réinstallation d'urgence ou un système de visas pour les défenseurs des droits humains à risque qui demeurent toujours dans leur pays d'origine et qui par conséquent ne répondent pas aux critères de définition de réfugié.

21. Réformer la détention des immigrants afin de satisfaire aux normes internationales et assurer une surveillance indépendante.

En 2017, le Comité des Nations Unies pour l'élimination de la discrimination raciale a exhorté le Canada à « s'assurer que l'on a recours à la détention des immigrants qu'en dernier recours; ... établir des délais légaux sur la détention des immigrants; mettre fin immédiatement aux pratiques de détention des mineurs »¹¹⁸.

Des mesures ont été prises pour appliquer les recommandations. En novembre 2017, une directive ministérielle¹¹⁹ du ministre de la Sécurité publique, Ralph Goodale, à l'intention de l'Agence des services frontaliers du Canada (ASFC) et une directive nationale adoptée par l'ASFC¹²⁰ ont toutes les deux établi que les enfants ne seraient détenus dans les centres de détention d'immigrants que dans des « circonstances très exceptionnelles. » En juillet 2018, le gouvernement a dévoilé un nouveau programme de solutions de rechange à la détention, en partenariat avec plusieurs organismes communautaires, augmentant de façon significative le nombre de mesures disponibles pour réduire considérablement le besoin et le temps de détention des immigrants¹²¹. Toutefois, aucune mesure n'a été prise pour déterminer un temps maximal pour ce genre de détention, ce qui signifie qu'une détention prolongée et même indéfinie demeure une sérieuse préoccupation¹²².

117 Government of Canada, "Voices at risk: Canada's guidelines on supporting human rights defenders," 5 June 2017, Section 4: Canada and Human Rights Defenders, online: https://international.gc.ca/world-monde/issues_development-enjeux_developpement/human_rights-droits_homme/rights_defenders_guide_defenseurs_droits.aspx?lang=eng#a4.

118 CERD Concluding Observations, 2017, *supra* note 2 au paragraphe 34.

119 Le ministre Goodale émet une nouvelle instruction pour faire cesser la détention des mineurs dans le système de détention liée à l'immigration du Canada et assurer l'unité familiale. https://www.canada.ca/fr/agence-services-frontaliers/nouvelles/2017/11/le_ministre_goodaleemetunenouvelleinstructionpourcesserladetenti.html

120 Canada Border Services Agency, "National Directive for the Detention or Housing of Minors", *National Immigration Detention Framework* (6 November 2017), online: <https://www.cbsa-asfc.gc.ca/security-securite/detent/nddhm-dndhm-eng.html>. See Amnesty International's concerns raised by the then refugee rights campaigner at Amnesty International Canada: Gloria Nafziger, "An end to immigration detention of children?" (29 November 2017), *Amnesty International* (blog), online: <https://www.amnesty.ca/blog/end-immigration-dentention-children>.

121 CBC News, "Border agency deploys technology to cut the number of refugee claimants being detained: CBSA hopes to use more community monitoring instead of holding centres", *CBC News* (24 July 2018), online: <https://www.cbc.ca/news/politics/cbsa-border-agency-immigration-detention-1.4759567>. See also CBSA, "Alternatives to Detention Program: Backgrounder", Government of Canada (24 July 2018), online: <https://www.canada.ca/en/border-services-agency/news/2018/07/alternatives-to-detention-program.html>.

122 Lengthy detentions that appear to have no end in sight are not uncommon. The story of Ebrahim Toure is one such example. See Brendan Kennedy, "Immigration detainee Ebrahim Toure finally free after more than five years", *Toronto Star* (21 September 2018), online: <https://www.thestar.com/news/investigations/2018/09/21/immigration-detainee-ebrahim-toure-finally-free-after-5-12-years.html>.

En date de novembre 2017, au moins 16 personnes sont mortes dans de tels centres de détention depuis l'an 2000¹²³. Il ne s'agit que des décès rapportés par les médias ou communiqués par les membres de la famille de la personne décédée. L'ASFC n'est soumise à aucune obligation de divulguer les décès survenus en détention, malgré de sérieuses préoccupations au sujet du vide juridique dans lequel l'Agence opère¹²⁴. Aucune mesure législative promise visant à réparer la négligence de l'Agence des services frontaliers du Canada, qui est responsable des centres de détention pour les immigrants, n'a été prise, laissant au seul organisme fédéral avec la responsabilité d'appliquer une loi donnant d'importants pouvoirs policiers sans surveillance d'un organisme indépendant¹²⁵.

En novembre 2018, le Comité contre la torture des Nations Unies a exhorté le Canada à adopter une série de mesures visant à pallier les préoccupations relatives aux droits de la personne associés à la détention des immigrants, y compris celui de fixer « un temps limite raisonnable pour la détention administrative des immigrants¹²⁶; » de s'assurer que « les enfants et les familles avec des enfants ne soient pas détenus uniquement en raison de leur statut d'immigrant¹²⁷; » et établir « un mécanisme de surveillance efficace et indépendant de l'Agence des services frontaliers du Canada auprès duquel les personnes dans des centres de détention pour immigrants peuvent déposer des plaintes¹²⁸. »

RECOMMANDATIONS

(a) Le gouvernement fédéral devrait adopter de nouvelles réformes concernant la détention des immigrants au Canada afin qu'il soit totalement interdit de détenir des enfants à des fins d'immigration et de fixer un délai maximal raisonnable pour la durée de la détention.

(b) Le gouvernement fédéral devrait créer un organisme indépendant chargé d'évaluer et de surveiller l'Agence des services frontaliers du Canada.



Le bilan anti-torture du Canada a été examiné par le Comité contre la torture des Nations Unies en novembre 2018.

123 Petra Molnar and Stephanie J Silverman, "Migrants are dying in detention centres: When will Canada act?", *The Conversation* (14 November 2017), online: <https://theconversation.com/migrants-are-dying-in-detention-centres-when-will-canada-act-87237>.

124 Une autre mort est survenue sous la garde de l'ASFC en 2018 lorsque Bolante Idowu Alo, un Nigérian, est décédé après ce que l'ASFC avait qualifié d'altercation. Les détails de l'affaire ne sont pas connus. Voir Ronna Syed, "Body of Nigerian man who died in CBSA custody remains in limbo 3 weeks later", *CBC News* (1 September 2018), online: <https://www.cbc.ca/news/canada/calgary/bolante-idowu-alo-body-in-limbo-1.4807359>.

125 See discussion about CBSA oversight in a report by the BCCLA. Laura Track and Josh Paterson, "Oversight at the Border: A Model for Independent Accountability at the Canada Border Services Agency", BCCLA (June 2017), online: <https://bccla.org/wp-content/uploads/2017/06/FINAL-for-web-BCCLA-CBSA-Oversight.pdf>. Amnesty International has frequently called for CBSA oversight. Amnesty International, News Release, "Amnesty International demands independent oversight for CBSA following death of third detainee" (17 May 2016), online: <https://www.amnesty.ca/news/amnesty-international-demands-independent-oversight-cbsa-following-death-third-detainee>.

126 UNCAT Concluding Observations, 2018, *supra* note 40, au paragraphe 35(c).

127 *Ibid* au paragraphe 35(e).

128 *Ibid* au paragraphe 35(i).



LES DROITS HUMAINS ET L'ÉCONOMIE

BILAN DE 2018

Dans son Programme de défense des droits humains à l'intention du Canada pour 2018, Amnistie internationale a présenté trois recommandations au gouvernement fédéral visant à prendre des mesures pour renforcer les droits humains dans les entreprises, activités commerciales et d'investissement canadiennes, ainsi que dans les politiques et les lois.



Agir rapidement pour nommer un ombudsman indépendant, disposant des ressources nécessaires pour assurer la responsabilité sociale des entreprises à qui l'on confie un mandat clair et ferme lui permettant d'assurer la responsabilisation en matière de droits humains des entreprises canadiennes exerçant ses activités à l'étranger et d'apporter réparation aux personnes lésées.

Dans les mois qui ont précédé la finalisation de ce rapport, l'évaluation d'Amnistie internationale des progrès réalisés par le gouvernement fédéral en ce qui a trait à cette recommandation montre que celui-ci est passé du vert au jaune et maintenant à l'orange. Il y a eu beaucoup d'espoir et d'attentes suscitées lorsque des représentants de la société civile, le mouvement syndical et des représentants de l'industrie se sont joints au ministre du Commerce international de l'époque, Jean-Philippe Champagne, en janvier 2018, alors que le gouvernement a annoncé son intention de nommer un ombudsman canadien pour assurer la responsabilité sociale des entreprises. En raison des nombreuses allégations bien documentées concernant des abus des droits humains de la part de sociétés d'exploitation minière canadiennes exerçant leurs activités à l'étranger, Amnistie internationale, en collaboration avec la société civile ainsi que des groupes et des activistes autochtones au Canada et à l'étranger, exerce depuis plus de dix ans des pressions pour la création d'un poste d'ombudsman et l'élaboration d'autres mesures visant à renforcer la responsabilisation des entreprises canadiennes en matière des droits humains. De nombreux organismes des Nations Unies responsables des traités et le Groupe de travail des Nations Unies sur les entreprises et les droits de l'homme ont également exhorté le Canada à intervenir.

Suite à l'annonce, une réunion d'un nouveau Groupe consultatif multipartite sur la conduite responsable des entreprises à l'étranger a été convoquée, duquel Amnistie internationale est membre, afin de fournir des conseils au ministre sur les questions pertinentes. Amnistie internationale et d'autres organismes de la société



Maudilia López Cardona, sœur catholique maya, s'adresse à une foule de sympathisants devant l'ambassade du Guatemala à Ottawa en mai 2018, lors de sa visite pour remettre une lettre signée par des dizaines d'ONG faisant état de la terrible escalade des attaques contre les personnes défenseuses des droits humains au Guatemala.

© Amnistie internationale

civile se sont assis avec le ministre et ont convenu de participer au Groupe consultatif multipartite sur la base de l'engagement clair du gouvernement à créer un poste d'ombudsman efficace et à chercher conseil au sujet des obligations internationales du pays en matière des droits humains relativement aux entreprises exerçant leurs activités à l'étranger.

Toutes les attentes pointaient vers une nomination relativement rapide d'un ombudsman suite à l'annonce et à une mise en œuvre significative du mandat et des pouvoirs promis. Toutefois, le 29 mars 2019, plus de quatorze mois après l'annonce, aucune nomination n'a été annoncée et certainement aucune mesure n'a été prise pour créer le poste et commencer les enquêtes. Dans les derniers mois, il y a eu une opposition de la part de certains représentants de l'industrie concernant l'engagement du gouvernement à s'assurer que l'ombudsman a des pouvoirs significatifs pour entreprendre des enquêtes en toute indépendance, notamment des pouvoirs lui permettant d'exiger la production de documents et convoquer des témoins au besoin¹²⁹. À l'heure actuelle, aucun indice clair de la part du gouvernement quant au moment de la nomination d'un ombudsman canadien de la responsabilité sociale des entreprises, ni comment le gouvernement compte respecter sa promesse de créer un bureau indépendant disposant de ressources nécessaires et possédant un mandat et les pouvoirs nécessaires pour commencer à examiner les allégations d'abus graves et généralisés des droits humains.



Prendre des mesures concrètes visant à élaborer un programme commercial « progressif » qui respecte les obligations et les devoirs du Canada en matière de protection des droits humains contre des intervenants étatiques et non étatiques, défend de façon constante des consultations sérieuses avec le consentement libre, préalable et éclairé des peuples autochtones, et qui comprend des mesures visant à renforcer la responsabilisation des sociétés ainsi qu'un engagement à mener des évaluations indépendantes, impartiales et exhaustives des impacts sur les droits humains des accords commerciaux en se basant sur les objectifs convenus des Nations Unies.

Le gouvernement a fait les premiers pas en vue d'inclure les droits humains dans son « programme commercial progressif ». Pourtant, le niveau d'implication dans la mise en œuvre du programme et d'en faire une priorité demeure nébuleux et démontre un manque de constance. Il n'y a eu aucun geste fait en vue d'un engagement exhaustif à mettre les droits humains au cœur des politiques commerciales canadiennes.

Lorsque le gouvernement canadien a annoncé le début de négociations, au mois de mars 2018, en vue d'un possible accord de libre-échange avec les pays du MERCOSUR¹³⁰, le ministre du Commerce international de l'époque, Jean-Philippe Champagne, a écrit sur Twitter que : « ceci représente nos négociations les plus progressives, comprenant des évaluations exhaustives fondées sur le genre, la main-d'œuvre, les droits de la personne et les peuples autochtones¹³¹. » En septembre 2018, lorsque le gouvernement a déposé son rapport annuel relatif aux droits humains et au libre-échange entre le Canada et la Colombie, comme requis en vertu d'un accord parallèle adopté à la suite de l'Accord de libre-échange entre le Canada et la Colombie, un engagement a été pris pour « améliorer » le contenu du rapport et « explorer les options qui permettraient au rapport de promouvoir le respect des droits de la personne et la conduite de pratiques commerciales responsables de la part des sociétés canadiennes en Colombie¹³². » Cet engagement a été pris en réponse aux préoccupations exprimées pendant plusieurs années par Amnesty internationale¹³³ et d'autres organismes de

129 En annonçant son intention de créer un poste d'ombudsman canadien de la responsabilité sociale des entreprises, le gouvernement a annoncé que « nous sommes engagés à garantir que l'ombudsman ait à sa disposition tous les outils nécessaires pour faire respecter les demandes de renseignements — y compris d'exiger la production de documents et de témoignages — dans les circonstances que nous souhaitons rares où une société ne coopère pas pleinement et ne respecte pas les norme de conduite responsable dans la poursuite de leurs activités.— Questions et réponses : <https://www.international.gc.ca/trade-agreements-accords-commerciaux/topics-domaines/other-autre/faq.aspx?lang=eng>.

130 Les membre à part entière sont : l'Argentine, le Brésil, le Paraguay, l'Uruguay et le Venezuela ; les membres associés sont : la Bolivie, le Chili, la Colombie, l'Équateur, la Guyane, le Pérou et le Suriname.

131 https://twitter.com/FP_Champagne/status/972131807570333696.

132 Annual Report Pursuant to the Agreement concerning Annual Reports on Human Rights and Free Trade between Canada and the Republic of Colombia, for the period January 1, 2017 to December 31, 2017, https://www.canadainternational.gc.ca/colombia-colombie/bilateral_relations_bilaterales/rep-hrft-co_2017-dple-rapp.aspx?lang=eng.

133 Citing grave concerns, Amnesty International Canada withdraws from reporting process on Human Rights and Free Trade between Canada and Colombia, (23 March 2018), <https://www.amnesty.ca/news/citing-grave-concerns-amnesty-international-canada-withdraws-reporting-process-human-rights-and>.

la société civile indiquant que la méthodologie et la méthode adoptée pour rédiger ces rapports annuels étaient trop restrictives et, par ce fait, échouaient à répondre de façon significative aux sérieuses préoccupations en matière de droits humains en Colombie, violations qui sont liées sans contredit au commerce et aux investissements. Ceci concerne de graves violations des droits des peuples autochtones et des communautés afro-colombiennes qui doivent faire face à une arrivée massive de sociétés d'exploitation minière, de pétrole et de gaz, et ainsi qu'à des plantations industrielles de palmiers sur leurs terres et territoires.

Il y a eu des améliorations mineures en ce qui a trait à la reconnaissance des droits des peuples autochtones dans la renégociation de l'ALÉNA¹³⁴. En 2017, l'accord de libre-échange entre le Canada et le Chili a été mis à jour pour y inclure un chapitre sur le genre¹³⁵, tout comme dans l'accord de libre-échange Canada-Israël en 2018¹³⁶. Toutefois, la vaste majorité des accords de libre-échange existants, nouveaux ou proposés ne contiennent aucune disposition et aucun engagement concernant les droits humains. Les mises à jour récentes de l'accord de libre-échange Canada-Israël, en particulier, ont échoué à répondre aux préoccupations directement liées au commerce, notamment l'importation au Canada de biens produits dans des colonies israéliennes installées illégalement dans les territoires occupés palestiniens¹³⁷.



Appliquer de façon constante les lignes directrices du document Voix à risque visant à appuyer les défenseurs des droits humains exposés à des menaces et à des agressions, afin de répondre à leur demande, y compris les défenseurs qui dénoncent les impacts sur les droits humains qui, selon eux, sont associés aux opérations des sociétés d'extraction minière canadiennes.

Les lignes directrices du document du gouvernement Voix à risque relatives à l'appui aux défenseurs des droits humains reconnaissent que « les défenseurs des droits humains — y compris ceux qui défendent les droits relatifs au territoire et à l'environnement — dirigent leur attention sur les activités des sociétés multinationales, des filiales et des entreprises en sous-traitance dans les chaînes d'approvisionnement » et que « l'appui devrait être apporté à ces défenseurs de droits comme il est indiqué dans ces lignes directrices, quelle que soit la nationalité de la société en question¹³⁸. » C'est une chose importante de reconnaître que le gouvernement doit intervenir dans les situations dans lesquelles les défenseurs des droits humains dans d'autres pays peuvent voir leurs droits violés en raison de leurs efforts à défendre les droits en lien avec les activités des sociétés canadiennes.

Amnistie internationale demeure toutefois préoccupé par le fait que, malgré l'intervention de certaines missions du Canada à l'étranger répondant à des demandes urgentes de la part de défenseurs des droits à risque en raison de leur opposition ou des campagnes menées contre des sociétés canadiennes d'extraction minière et autres types de sociétés, de telles mesures sont loin d'être prises sur une base régulière et comprennent rarement des interventions politiques fortes et de hauts niveaux. Les ressources et les efforts diplomatiques consentis pour répondre aux besoins des défenseurs dans de telles situations font pâle figure en comparaison avec l'énergie déployée pour faire avancer les intérêts commerciaux et d'investissements des sociétés ou industries concernées. De plus, Amnistie internationale a obtenu des rapports inquiétants de la part de certains défenseurs des droits humains voulant que le personnel diplomatique leur avait demandé de ne pas faire part de leurs préoccupations concernant les projets d'extraction des ressources menés par des sociétés canadiennes lors de réunions portant sur les droits humains organisées par l'ambassade.

134 New trade agreement a 'step up' from NAFTA on Indigenous rights, *CBC News*, 1 October, 2018, <https://www.cbc.ca/news/indigenous/usmca-trade-deal-indigenous-rights-1.4846073>.

135 Working at the cutting edge of trade and gender in the Canada-Chile FTA, https://www.international.gc.ca/gac-amc/publications/blueprint_2020-objectif_2020/highlighting_gender_trade-mettre_accident_sur_genre_commerce.aspx?lang=eng.

136 Updated Canada-Israel trade agreement to give gender rules 'teeth', *CBC News*, 28 May, 2018, <https://www.cbc.ca/news/politics/canada-israel-free-trade-agreement-gender-1.4680309>.

137 Letter to PM Trudeau regarding Israeli settlement goods, 28 July, 2017, <https://www.amnesty.ca/sites/amnesty/files/Letter%20to%20PM%20Trudeau%20regarding%20Israeli%20settlement%20goods.pdf>.

138 Gouvernement du Canada, *Voices at risk*, *supra* note 117.



LES RECOMMANDATIONS D'AMNISTIE INTERNATIONALE POUR 2019

LES DROITS HUMAINS ET L'ÉCONOMIE

22. Nommer sans délai un ombudsman canadien pour assurer la responsabilité sociale des entreprises, disposant des pouvoirs nécessaires lui permettant de procéder à des enquêtes indépendantes et efficaces.

La décision et l'annonce au mois de janvier 2018 de créer et de nommer un ombudsman canadien pour assurer la responsabilité sociale des entreprises représentent un pas en avant, longuement attendu et anticipé qui aura pour effet de renforcer la responsabilisation en matière des droits humains dans le cadre des activités des sociétés canadiennes à l'étranger, y compris, sans toutefois s'y limiter, le secteur de l'extraction. Il s'agit d'un moyen indispensable pour faire respecter le droit des personnes et des collectivités, garanti en vertu des conventions internationales, et donner accès à des recours efficaces lors de violations des droits liées aux activités de sociétés.

Amnistie internationale a salué l'engagement du gouvernement qui prévoit donner à l'ombudsman les pouvoirs nécessaires afin de procéder à des enquêtes indépendantes et efficaces, y compris le pouvoir de contraindre à divulguer des documents et des témoignages de la part de responsables de sociétés canadiennes et autres témoins clés. Amnistie internationale a appuyé la proposition faite par le Réseau canadien sur la reddition des comptes visant à assurer que l'ombudsman soit doté de tels pouvoirs, en procédant à la nomination par le biais de la Loi fédérale sur les enquêtes¹³⁹ adoptée par le gouvernement fédéral. Le long délai de plus de quatorze mois pour cette nomination, et la confirmation des pouvoirs accordés, suscite une inquiétude croissante, notamment en raison de l'élection fédérale qui se rapproche.

Il est essentiel que le gouvernement aille de l'avant sans délai et respecte ses engagements relativement à la nomination d'un ombudsman afin de fournir un moyen pour corriger les torts aux personnes et collectivités, suivre l'évolution des développements en matière de commerce et des droits humains et démontrer que le Canada prend ses engagements en matière des droits humains au sérieux lorsqu'il s'agit des activités des sociétés à l'étranger.

RECOMMANDATIONS

Le gouvernement fédéral doit nommer sans délai un ombudsman canadien pour assurer la responsabilité sociale des entreprises et lui conférer les pouvoirs en vertu de la Loi sur les enquêtes lui permettant de contraindre à témoigner et à produire des documents. Cette nomination ne devrait en aucun cas être retardée jusqu'à l'ajournement de la Chambre des communes en prévision des élections prévues pour octobre 2019.

139 Media Advisory: One year ago the Government of Canada announced the creation of a corporate ombudsperson. It's time to fulfill its promise, Canadian Network on Corporate Accountability, (17 January 2019), <http://cnca-rcrce.ca/recent-works/media-advisory-one-year-ombuds-announcement/>.

23. Adopter une loi favorisant la diligence raisonnable en matière de droits humains dans les chaînes d'approvisionnement.

En février 2019, Marie-Claude Bibeau, alors ministre du Développement international, a informé le Comité permanent des affaires étrangères et du développement international de la Chambre des communes que le gouvernement allait « entreprendre en 2019 un processus de consultation sur une loi relative aux chaînes d'approvisionnement¹⁴⁰. » Cet engagement a été pris à la suite du rapport du Comité permanent intitulé *Appel à l'action : Éliminer toutes les formes de travail des enfants dans les chaînes d'approvisionnement*¹⁴¹, pour lequel Amnistie internationale avait fait une proposition. Des groupes de la société civile ont fait valoir aux gouvernements du monde entier le besoin impératif d'adopter les lois exigeant que les entreprises et les secteurs de l'industrie mettent en place des mesures de diligence raisonnable rigoureuses pour éviter les violations des droits humains à toutes les étapes de leurs chaînes d'approvisionnement. Le Canada pourrait s'inspirer des leçons et des meilleures pratiques de certaines initiatives européennes¹⁴² pour élaborer ses lois.

RECOMMANDATIONS

Le gouvernement fédéral devrait démarrer rapidement les consultations au sujet de l'élaboration d'une loi sur la diligence raisonnable au sein des chaînes d'approvisionnement relativement aux droits humains au Canada, qui tienne compte de l'ensemble des droits humains protégés à l'échelle internationale, dont le travail des enfants et le travail forcé, ainsi que la durabilité de l'environnement. Une telle loi doit fournir un fondement explicite de la responsabilité lorsque l'incapacité d'une entreprise à exercer une diligence raisonnable provient d'une cause des préjudices.

24. S'engager à effectuer une évaluation exhaustive et indépendante des incidences des accords de libre-échange sur les droits humains.

Comme il a été mentionné précédemment, le gouvernement s'est engagé à étudier les possibilités d'améliorer le rapport annuel des droits humains dans le cadre de l'Accord de libre-échange Canada-Colombie. Amnistie internationale a demandé instamment que le rapport soit réalisé comme une évaluation exhaustive et indépendante des incidences sur les droits humains, fondé sur la gamme complète des obligations internationales en matière de droits humains liant le Canada et la Colombie (expressément inclus dans la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones), avec une portée qui couvre largement le commerce et l'investissement associés à l'Accord, comprenant entre autres le secteur de l'extraction des ressources, plutôt que l'étroite orientation actuelle qui ne couvre que les incidences possibles sur les droits humains concernant les décisions liées aux réductions de tarif¹⁴³. Une démarche renouvelée devrait aussi comprendre un processus visant à garantir que les questions liées aux droits humains énoncées dans l'évaluation puissent être traitées. Si ce type de processus sérieux était mis en place, ce ne serait pas nécessaire de le renouveler chaque année; il suffirait de l'exercer peut-être tous les trois à cinq ans.

140 Lettre de la ministre du Développement international, Marie-Claude Bibeau, adressée au président du Comité permanent des affaires étrangères et du développement international, Michael Levitt, député, http://www.ourcommons.ca/content/Committee/421/FAAE/GovResponse/RP10314755/421_FAAE_Rpt19_GR/421_FAAE_Rpt19_GR-e.pdf.

141 Appel à l'action : Éliminer toutes les formes de travail des enfants dans les chaînes d'approvisionnement (octobre 2018), <http://www.ourcommons.ca/Content/Committee/421/FAAE/Reports/RP10078750/faaerp19/faaerp19-e.pdf>

142 La France prend une mesure historique pour réduire les abus liés aux chaînes d'approvisionnement, Human Rights Watch (27 février 2017), <https://www.hrw.org/fr/news/2017/02/27/la-france-prend-une-mesure-historique-pour-reduire-les-abus-lies-aux-chaines>; Coalition européenne pour une justice des entreprises, *Human Rights Due Diligence*, <http://corporatejustice.org/priorities/13-human-rights-due-diligence>; *Transparency in Supply Chains: A practical guide, UK Modern Slavery Act 2015*, https://assets.publishing.service.gov.uk/government/uploads/system/uploads/attachment_data/file/649906/Transparency_in_Supply_Chains_A_Practical_Guide_2017.pdf; Conseil de l'Union européenne, 3462e séance du Conseil, Bruxelles, (12 mai 2016), <http://www.parliament.bg/pub/ECD/224453ST08736.EN16.DOCX>.

143 Amnistie internationale Canada se retire du processus de présentation de rapports sur les droits humains et l'Accord de libre-échange entre le Canada et la Colombie, *supra* note 133. Voir aussi Accord de libre-échange Canada-Colombie : Un processus de consultation minimaliste qui fait peu de cas des droits humains, 24 mars 2014, <https://amnistie.ca/sinformer/communiqués/local/2014/colombie-canada/accord-libre-echange-canadacolombie-un-processus>; Libre-échange Canada-Colombie : Un autre rapport sur les droits humains qui ne parle pas des droits humains, 24 juin 2013, <https://www.amnesty.ca/news/public-statements/canada-colombia-free-trade-another-human-rights-report-without-human-rights>.

Il conviendrait d'élaborer une nouvelle démarche d'évaluation des incidences de l'Accord Canada-Colombie sur les droits humains, de façon à ce qu'elle puisse être reproduite dans l'ensemble des accords commerciaux bilatéraux et multilatéraux du Canada. Cela pourrait commencer par des pays comme le Honduras, le Pérou et le Mexique, où des préoccupations croissantes au sujet des violations des droits humains liées aux politiques et aux mesures du commerce et de l'investissement canadiens sont semblables à celles qui sont soulevées en Colombie, et pour lesquelles il n'existe actuellement aucun mécanisme d'évaluation et de résolution.

RECOMMANDATIONS

(a) Le gouvernement fédéral devrait s'engager à adopter une nouvelle démarche quantifiable au sujet du rapport annuel sur les droits humains dans le cadre de l'Accord de libre-échange Canada-Colombie quand le rapport de 2019 sera déposé. Cette nouvelle démarche consisterait en une évaluation exhaustive et indépendante des incidences sur les droits humains, réalisée à intervalles réguliers, qui couvrirait toute la gamme des obligations internationales en matière de droits humains liant les deux pays, incluant la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones; elle permettrait également d'évaluer les incidences de toutes les décisions, activités et investissements liés à l'accord commercial. Cette démarche porterait une attention particulière, sur le secteur de l'extraction des ressources, entre autres, et suggérerait un processus voué à traiter toutes les préoccupations liées aux droits humains qui sont soulevées, en assurant notamment un accès aux recours pour les personnes victimes de préjudices.

(b) Le gouvernement fédéral devrait s'engager à mettre en œuvre des évaluations exhaustives et indépendantes des incidences sur les droits humains pour tout l'ensemble des accords de libre-échange bilatéraux et multilatéraux actuels et à venir.

25. Prendre les mesures nécessaires pour assurer la réparation, la justice et la responsabilisation dans le dossier de la catastrophe de la mine du mont Polley

Amnistie internationale est toujours fortement préoccupée, quatre ans et demi après le désastre, que le gouvernement fédéral et le gouvernement provincial de la Colombie-Britannique n'aient toujours pas pris de véritables mesures pour assurer la réparation, le respect de la justice et la responsabilité des conséquences catastrophiques dans la brèche d'une digue du bassin de décantation de la mine du mont Polley, en Colombie-Britannique, en août 2014¹⁴⁴. Le désastre, généralement estimé comme l'un des pires de l'histoire des mines canadiennes, a eu de terribles répercussions sur les droits humains des personnes et des communautés autochtones de la région. D'ailleurs, lorsque le Comité pour l'élimination de la discrimination raciale (CEDR) de l'ONU a examiné le bilan du Canada contre le racisme, en août 2017, il a éprouvé une telle inquiétude au sujet des répercussions du désastre sur les droits des Autochtones qu'il a exhorté le Canada à « communiquer publiquement les résultats de toute étude gouvernementale sur le désastre du mont Polley, ainsi que ceux de l'enquête judiciaire sur la catastrophe, avant l'expiration du délai de prescription pour des accusations en vertu d'actes juridiques pertinents¹⁴⁵. » Cette recommandation doit être étudiée en priorité et faire l'objet d'un rapport devant être retourné au Comité en moins d'un an, ce qui exprime bien à quel point le Comité est inquiet. Dans sa réponse, soumise plus de six mois après, le Canada ne s'engage pas à publier de résultats d'études ou d'enquêtes judiciaires.

144 Une brèche dans les droits humains - Répercussions de la catastrophe de la mine du mont Polley sur les droits humains, Colombie-Britannique, Amnistie internationale, 24 mai 2017, https://www.amnesty.ca/sites/amnesty/files/FINAL_May%2024_Mount%20Polley%20briefing.pdf .

145 CEDR, Observations finales, 2017, *supra* note 2 au paragraphe 20(f).



© Amnesty internationale

Des militantes et militants de partout en Amérique du Nord se sont joints aux résidents et aux peuples autochtones à Hazeltine Creek, en Colombie-Britannique, site de la catastrophe de la mine Mount Polley, le 1er octobre 2018. Ils ont demandé au Canada de demander des comptes aux responsables de la catastrophe.

En ce qui concerne la responsabilité et le respect de la justice, une seule enquête judiciaire est toujours en cours; toutes les autres ont été suspendues ou n'ont pas entraîné d'accusations avant l'expiration du délai de prescription. Une enquête conjointe sur les violations des lois fédérales est actuellement effectuée par le service des agents de conservation de la C.-B. (*BC Conservation Officer Service*), le ministère fédéral des Pêches et des Océans, et la Gendarmerie royale du Canada. Le délai de prescription pour toute accusation qui pourrait en résulter expirera le 4 août 2019. Des poursuites civiles sont en cours et pourront aboutir une fois que les informations seront disponibles sur le type de poursuites pénales qui s'imposent.

Jusqu'à maintenant, le seul rapport connu traitant des incidences du désastre sur la santé des peuples autochtones est un rapport de dépistage et de délimitation établi par la Régie de la santé des Premières Nations¹⁴⁶. Ce rapport précise que les peuples autochtones ont dû assumer eux-mêmes les coûts des mesures réparatrices (comme fournir de petites quantités de saumon en conserve aux membres de leur bande), des études d'impact (ajournant des fonds affectés à des projets d'infrastructure indispensables) et des demandes pour qu'une évaluation complète des incidences sur la santé soit effectuée par le gouvernement. De nombreux habitants refusent de pêcher dans le lac ou de s'y désaltérer par crainte de contamination. Le poisson, le gibier, les baies et les plantes médicinales des alentours de la mine du mont Polley représentent des ressources précieuses pour la sécurité alimentaire, la subsistance et la culture des peuples autochtones de cette région. Les personnes non autochtones de la région qui retirent du lac Quesnel leur nourriture, l'eau et leur subsistance ont aussi été perturbées.

Pendant ce temps, de graves inquiétudes, tout à fait compréhensibles, se font sentir au sujet de l'impact sur la santé et sur l'environnement de l'effluent minier qui se déverse actuellement dans le lac Quesnel par la mine. Le permis de rejet a été accordé en 2017, sans le consentement libre, préalable et éclairé des communautés autochtones touchées, et en dépit d'une opposition considérable des habitants non autochtones. Une récente

146 Shandro, J., M. Winkler, L. Jokinen, et A. Stockwell. *Health impact assessment for the 2014 Mount Polley Mine tailings dam breach: Screening and scoping phase report*. (Janvier 2016) <http://www.fnha.ca/Documents/FNHA-Mount-Polley-Mine-HIA-SSP-Report.pdf>

étude au sujet des répercussions du désastre sur les eaux du lac Quesnel, réalisée par l'Université du nord de la Colombie-Britannique et examinée par des pairs, a trouvé des taux de bactéries et de minéraux très élevés dans le secteur le plus proche de la zone inondée à l'origine¹⁴⁷. Depuis 2017, la société Imperial Metals a démontré à plusieurs reprises qu'elle ne se conformait pas aux termes de son permis de rejet, ce qui laisse craindre que la suspension des activités de la mine, prévue en mai 2019, entraîne de nouvelles violations. Les habitants ont sollicité et obtenu une révision du permis de rejet par le Conseil de révision environnementale pour mai 2019.

Finalement, malgré les leçons tirées du désastre du mont Polley, la province continue d'approuver les installations d'entreposage conçues pour contenir les résidus humides. En 2015, un groupe d'experts réuni pour étudier le désastre du mont Polley a exhorté la province à faire cesser cette pratique. Le groupe d'experts a prévenu le gouvernement de la C.-B. que cette technologie risquait d'entraîner jusqu'à deux catastrophes majeures liées aux résidus, par décennie, et six tous les trente ans. Tant que les digues des bassins de rétention des résidus humides comme celle du mont Polley fonctionneront, les communautés, les peuples autochtones et l'environnement situés en aval risquent fortement de subir des préjudices.

RECOMMANDATIONS

(a) Le gouvernement fédéral devrait financer, et rendre accessible au public, une analyse indépendante de toutes les incidences que le désastre du mont Polley a eues sur la santé des peuples autochtones et des communautés environnantes; en attendant les résultats de cette analyse, il devrait demander à la Colombie-Britannique de suspendre le permis de rejet des eaux de la société, qui, actuellement lui permet de déverser des effluents bruts, parfois clarifiés, mais la plupart du temps non traités, directement dans le lac Quesnel.

(b) Le gouvernement fédéral devrait s'engager à octroyer des fonds et des ressources pour que des études à long terme soient effectuées sur les répercussions de la brèche du bassin de rétention du mont Polley, mais aussi sur les rejets continus d'eau du site de la mine dans le lac Quesnel et les étendues d'eau environnantes; il devrait rendre publics ces résultats à intervalles réguliers.

(c) Le gouvernement fédéral devrait s'engager à prendre une décision, et à transmettre des informations publiquement, au sujet de l'enquête conjointe menée actuellement par le service des agents de conservation de la C.-B. (BC Conservation Officer Service), le ministère fédéral des Pêches et des Océans, et la Gendarmerie royale du Canada, avant que le délai de prescription pour des poursuites pénales n'expire, soit le 4 août 2019.

(d) Le gouvernement provincial de la C.-B. devrait imposer une caution financière complète à la société Imperial Metals pour la totalité des coûts à long terme de la réparation du site de la mine du mont Polley¹⁴⁸.

(e) Le gouvernement provincial de la C.-B. devrait interdire l'entreposage de résidus miniers humides qui menacent les communautés et les bassins hydrologiques situés en aval; il devrait également interdire les mines pour lesquelles un traitement des eaux permanent est nécessaire.

147 «La composition bactérienne des sédiments du lac Quesnel touchés par un déversement catastrophique de résidus miniers est d'une composition différente de celle des lieux non perturbés - deux ans après le déversement», I. Hatam, E. L. Petticrew, T. D. French, P. N. Owens, B. Laval & S. A. Baldwin, *Scientific Reports*, Volume 9, Article number: 2705 (2019), <https://www.nature.com/articles/s41598-019-38909-9>.

148 À cause des financements insuffisants de la C.-B. pour les mines, les contribuables et les peuples autochtones de la C.-B. doivent assumer actuellement la majorité des coûts des désastres miniers et des réparations à long terme.



JUSTICE, POLITIQUES, SÉCURITÉ NATIONALE ET DROITS HUMAINS

BILAN DE 2018

Dans son Programme de défense des droits humains 2018 à l'intention du Canada, Amnesty internationale a émis deux recommandations d'action nécessaires pour traiter les préoccupations sur les droits humains liées à l'approche du Canada en matière de sécurité nationale. Cette année, Amnesty internationale présente six recommandations traitant plus largement des préoccupations liées à la justice, aux politiques et à la sécurité nationale.



Modifier les dispositions du projet de loi C-59 qui continuent de susciter des inquiétudes en matière de droits humains, notamment en abrogeant le processus d'émission du certificat de sécurité en matière d'immigration, ainsi qu'en amendant les dispositions d'appel relatives à la liste d'interdiction de vol et en introduisant des mesures de protection plus fermes en ce qui a trait au partage d'information.

Le projet de loi C-59¹⁴⁹, une *Loi concernant des questions de sécurité nationale*, déposé au Parlement par le gouvernement fédéral en juin 2017, a été adopté par la Chambre des communes en juin 2018; il est actuellement présenté au Sénat, qui n'en est pas encore à l'étape d'étude en comité. Le projet de loi C-59 fait, en partie, suite au projet de loi C-51¹⁵⁰, relatif aux réformes controversées sur la sécurité nationale présentées par le gouvernement précédent en 2015, et qui introduisaient dans la loi canadienne un certain nombre de dispositions violant, ou ne respectant pas, les obligations internationales du Canada en matière de droits humains¹⁵¹. Le projet de loi C-59 modifie certaines dispositions problématiques du projet de loi C-51, mais en laisse beaucoup intouchées. Le projet de loi propose un modèle de révision pour les organismes et les ministères fédéraux menant des activités liées à la sécurité nationale, qui traiterait un besoin trop longtemps négligé bien qu'ayant fait l'objet d'une étude exhaustive et de nombreuses recommandations par la Commission d'enquête sur les actions des responsables canadiens relativement à Maher Arar¹⁵², publiées en décembre 2006. Le projet de loi C-59 introduit de nouvelles dispositions qui suscitent d'autres graves inquiétudes en matière de droits humains; il ne comble pas non plus les anciennes lacunes liées aux droits humains de la loi canadienne sur la sécurité nationale qui précède les réformes du projet de loi C-51.

149 Projet de loi C-59, une *Loi concernant des questions de sécurité nationale*, 1^e Sess, 42^e Parl, 2015 (deuxième lecture au Sénat le 11 décembre 2018) [Projet de loi C-59].

150 Projet de loi C-51, *Loi antiterroriste*, 2015, 1^e Sess, 41^e Parl, 2015 (sanction royale reçue le 18 juin 2015).

151 Voir Amnesty internationale, « Insécurité et droits humains : Préoccupations et recommandations à l'égard du Projet de loi C-51, la *loi antiterroriste*, 2015 » (9 mars 2015), en ligne [.pdf]: https://amnistie.ca/sites/default/files/upload/documents/publications/bill_c-51_memoireamnistie_fr_f.pdf

152 Dennis R O'Connor, « Un nouveau mécanisme d'examen des activités de la GRC en matière de sécurité nationale. », *Commission d'enquête sur les actions des responsables canadiens relativement à Maher Arar* (2006), en ligne [.pdf]: http://epe.lac-bac.gc.ca/100/206/301/pco-bcp/commissions/maher_arar/07-09-13/www.ararcommission.ca/eng/EnglishReportDec122006.pdf.

En avril 2018, Amnistie internationale s'est jointe à 25 autres organismes de la société civile et à divers experts¹⁵³ afin de réclamer des réformes relatives à au moins trois principaux domaines de préoccupation : autorisation d'une surveillance massive, défaut d'octroyer un processus équitable pour la gestion des listes d'interdiction de vols, et légalisation des cyberattaques par le Centre de la sécurité des télécommunications.



Modifier la *Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés* afin de s'acquitter de l'obligation internationale en matière de droits humains interdisant l'expulsion de toute personne vers un pays où elle s'exposerait à des risques graves de torture

La loi canadienne a longtemps maintenu la possibilité que des personnes puissent être déportées ou extradées, dans des circonstances exceptionnelles, vers un pays où elles s'exposeraient à un risque grave de torture¹⁵⁴. Cette disposition, qui enfreint l'obligation contraignante et indérogeable de la loi internationale sur les droits humains¹⁵⁵ d'empêcher une personne, quelles que soient les circonstances, d'être retournée dans un pays où elle s'exposerait à un risque grave de torture, a été confirmée par la Cour suprême du Canada dans son controversé arrêt *Suresh* de 2002¹⁵⁶. Le Comité des droits de l'homme de l'ONU et le Comité sur la torture de l'ONU (UN CAT) ont exhorté plusieurs fois le Canada à réformer la loi canadienne pour qu'elle se conforme à l'interdiction absolue de *refoulement* en cas de risque de torture, et plus récemment durant l'examen du bilan du Canada par l'UN CAT, en vertu de la Convention contre la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants, en novembre 2018¹⁵⁷.



RECOMMANDATIONS D'AMNISTIE INTERNATIONALE POUR 2019

JUSTICE, POLITIQUES, SÉCURITÉ NATIONALE ET DROITS HUMAINS

26. Prendre les mesures nécessaires pour contrer la discrimination raciale envers les Noirs au sein des forces de l'ordre, du système judiciaire et du système correctionnel.

Le Canada traîne une longue histoire de racisme et de discrimination envers les Noirs qui se définit par les séquelles de l'esclavage, l'immigration exclusive, des politiques concernant la détention, la ségrégation et des incarcérations disproportionnées. Des stratégies policières violentes envers les communautés noires visent à surveiller les personnes noires et renforcent le racisme systémique. Comme il est expliqué dans la Stratégie de lutte contre le racisme envers les Noirs de l'Ontario, « Le racisme systémique survient lorsque les institutions ou les systèmes créent ou maintiennent une iniquité raciale, souvent en conséquence de préjugés institutionnels dissimulés dans les politiques, les pratiques et les procédures qui favorisent certains groupes et en désavantagent d'autres ».¹⁵⁸

153 Coalition pour la surveillance internationale des libertés civiles, « Déclaration de la société civile sur le projet de loi C-59, une *Loi concernant des questions de sécurité nationale* » (5 avril 2018), en ligne : <https://iclmg.ca/fr/declaration-societe-civile-c59/>.

154 LIPR, *supra* note 87 at s 115(2).

155 Convention contre la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants, 10 décembre 1984, 1465 UNTS 85 art 3 (entrée en vigueur le 26 juin 1987, accession by Canada 24 juin 1987) [UNCAT].

156 *Suresh v Canada* (ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration), 2002 SCC 1.

157 Observations finales de l'UNCAT, 2018, *supra* note 41 au paragraphes 24 and 25.

158 Gouvernement de l'Ontario, « Stratégie de lutte contre le racisme envers les Noirs » (14 décembre 2017), en ligne : <https://www.ontario.ca/fr/page/la-strategie-de-lutte-contre-le-racisme-envers-les-noirs-de-lontario>.



La Commission ontarienne des droits de la personne a publié un rapport provisoire sur l'enquête sur le profilage racial et la discrimination raciale des Noirs par le service de police de Toronto.

Le 10 décembre 2018 — Journée internationale des droits humains, célébrant à cette occasion le 70^e anniversaire de la Déclaration universelle des droits de l'homme — la Commission ontarienne des droits de la personne (CODP) a publié son rapport innovant et extrêmement troublant, *Un impact collectif : Rapport provisoire relatif à l'enquête sur le profilage racial et la discrimination envers les personnes noires au sein du*

*service de police de Toronto.*¹⁵⁹ Selon les constats troublants du rapport, entre 2013 et 2017, une personne noire était près de 20 fois plus susceptible qu'une personne blanche d'être abattue par des agents du service de police de Toronto. Ce nombre est d'autant plus disproportionné que les personnes noires constituent environ 9 % de la population de Toronto.

Le rapport de la CODP a été suivi du rapport portant sur un examen indépendant des contrôles de routine effectués par la police, demandé par le gouvernement de l'Ontario, réalisé par le juge Michael H. Tulloch, et publié le 31 décembre 2018. Le juge Tulloch a conclu que les contrôles de routine arbitraires (parfois aussi appelés « fichage ») effectués par la police touchaient de façon disproportionnée les personnes racisées et ne démontraient pas qu'ils contribuaient à réduire la criminalité.¹⁶⁰

Les organismes des droits humains des Nations Unies ont souvent souligné que le racisme envers les Noirs dans la police, les systèmes judiciaires et pénitentiaires du Canada était une grave préoccupation. À la suite d'une mission au Canada, en 2016, le Groupe de travail d'experts sur les personnes d'ascendance africaine a indiqué qu'il était

...particulièrement préoccupé par le racisme envers les Noirs et que, selon lui, il est évident que le profilage racial est endémique dans les stratégies et les pratiques utilisées pour faire appliquer la loi. Le profilage racial des consommateurs et l'utilisation arbitraire du « fichage » ou les contrôles de routine touchent de façon disproportionnée les personnes d'ascendance africaine. Le groupe de travail se dit préoccupé par l'usage excessif de la force et des décès attribuables aux policiers, particulièrement lorsqu'ils interviennent dans des situations où des personnes d'ascendance africaine vulnérables sont concernées, comme celles qui sont atteintes de maladies mentales ou qui sont en état de crise. Il s'inquiète aussi qu'il n'existe pas de statistiques liées à la race sur les décès de personnes d'ascendance africaine attribuables à la police.¹⁶¹

Le Groupe de travail a émis une gamme complète de recommandations à l'intention du Canada pour qu'il traite de ces problèmes, dont l'élaboration et la mise en place d'une stratégie de justice afro-canadienne visant à éliminer le racisme et la discrimination envers les Noirs au sein du système de justice pénale.¹⁶² Le Groupe de travail a aussi recommandé de cesser la pratique du fichage, ou les contrôles de routine, ainsi que toutes les autres formes de profilage racial, d'ouvrir une enquête sur la pratique du profilage racial et d'en sanctionner les auteurs.¹⁶³

159 Commission ontarienne des droits de la personne, « Un impact collectif : Rapport provisoire relatif à l'enquête sur le profilage racial et la discrimination envers les personnes noires au sein du service de police de Toronto » (novembre 2018, en ligne : <http://ohrc.on.ca/fr/enqu%C3%AAted%E2%80%99int%C3%A9r%C3%AAt-public-sur-le-profilage-racial-et-la-discrimination-raciale-au-sein-du-service-de-un-impact-collectif-rapport-provisoire-relatif-%C3%A0-lenqu%C3%AAt-sur-le-profilagek>).

160 L'honorable Michael H. Tulloch, « Rapport de l'examen indépendant des contrôles de routine » (31 décembre 2018), en ligne : http://www.mcscs.jus.gov.on.ca/french/Servicespoliciers/Contr%C3%B4lespoliciersderoutineRapportdel%E2%80%99examenind%C3%A9pendantdescontr%C3%B4lesderoutine2018_fr.html.

161 Conseil des droits de l'homme des Nations Unies, « Rapport du Groupe de travail d'experts sur les personnes d'ascendance africaine durant sa mission au Canada », 36e Sess, (16 août 2017), UN Doc A/HRC/36/60/Add.1, para 78, en ligne : <http://undocs.org/A/HRC/36/60/Add.1>.

162 *Ibid* au paragraphe 89(a).

163 *Ibid* au paragraphe 90(a).

Dans son examen du bilan du Canada d'août 2017, le Comité pour l'élimination de la discrimination raciale des Nations Unies a exhorté le Canada à garantir que les autorités policières et les organismes de sécurité disposent de programmes destinés à éviter le profilage racial, que ceux-ci soient appliqués et que leur conformité soit contrôlée, notamment au moyen d'une supervision indépendante.¹⁶⁴ Le Comité a aussi fortement insisté sur l'obligation de rassembler et d'analyser des données sur des interpellations aléatoires effectuées par les autorités policières, y compris sur l'ethnicité des personnes interpellées¹⁶⁵; il a aussi exhorté à prendre des mesures pour traiter les causes fondamentales de la surreprésentation des Afro-Canadiens et des Autochtones à tous les niveaux du système de justice pénale, de l'arrestation jusqu'à l'incarcération.¹⁶⁶

RECOMMANDATIONS

(a) Le gouvernement de l'Ontario devrait mettre en œuvre les recommandations émises dans le rapport de la Commission ontarienne des droits de la personne : *Un impact collectif, Rapport provisoire relatif à l'enquête sur le profilage racial et la discrimination envers les personnes noires au sein du service de police de Toronto* et dans le *Rapport de l'examen indépendant des contrôles de routine*, réalisé par l'honorable Michael H. Tulloch.

(b) Le gouvernement fédéral devrait lancer des consultations avec des groupes de la société civile, avec les gouvernements provinciaux, territoriaux et municipaux en vue de développer un plan d'action pour mettre en œuvre les recommandations relatives au racisme envers les Noirs dans la police, les systèmes judiciaires et pénitentiaires du Canada, recommandations qui ont été émises par le Groupe de travail d'experts sur les personnes d'ascendance africaine des Nations Unies et le Comité pour l'élimination de la discrimination raciale des Nations Unies.

(c) Les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux devraient interdire le profilage racial, ce qui veut dire faire cesser immédiatement tous les contrôles de routine aléatoires de la police, en s'appuyant sur un contrôle de conformité et une supervision indépendante.

27. Réformer les lois et les politiques relatives à la sécurité nationale afin de lutter contre la torture et d'autres violations des droits humains.

Après avoir été adopté par la Chambre des communes, le projet de loi C-59 attend maintenant d'être examiné par le Comité sénatorial permanent de la Sécurité nationale et de la défense, et peut encore être révisé avant de faire l'objet d'un vote final et d'une éventuelle adoption par le Parlement. Il est nécessaire d'apporter des amendements pour régler les préoccupations en matière de droits humains soulevées par le projet de loi et pour remédier aux lacunes actuelles de la loi et de la politique relatives à la sécurité nationale du Canada qui ne sont pas incluses dans le projet de loi C-59.

Un certain nombre de préoccupations et de recommandations relatives à la sécurité nationale ont émergé durant le récent examen du bilan du Canada par le Comité sur la torture des Nations Unies en novembre 2018. Entre autres mesures, le Comité a exhorté le Canada à adopter une politique interdisant les transferts de prisonniers vers les forces de sécurité d'un autre pays en cas de risque élevé de torture;¹⁶⁷ à ne pas se fier à des assurances diplomatiques lorsqu'il y a un risque élevé qu'une personne renvoyée du Canada soit torturée;¹⁶⁸ à amender des directives relatives au partage de renseignements afin de se conformer complètement à l'interdiction absolue de la torture;¹⁶⁹ et à revoir le processus d'émission du certificat de sécurité concernant l'immigration pour qu'il soit entièrement conforme aux obligations internationales en matière de droits humains.¹⁷⁰

164 CEDR, Observations finales, 2017, *supra* note 2, au paragraphe 16(a).

165 *Ibid* au paragraphe 16(a).

166 *Ibid*.

167 UNCAT, Observations finales, 2018, *supra* note 40, au paragraphe 31(b).

168 UNCAT, Observations finales, 2018, *supra* note 40, au paragraphe 29(b).

169 *Ibid* au paragraphe 43.

170 *Ibid* au paragraphe 47.

RECOMMANDATIONS

(a) Le gouvernement fédéral devrait amender le projet de loi C-59 afin de régler les préoccupations de la société civile au sujet d'une surveillance massive, de la gestion inéquitable des listes d'interdiction de vols, et de la légalisation des cyberattaques par le Centre de la sécurité des télécommunications.¹⁷¹

(b) Le gouvernement fédéral devrait modifier encore le projet de loi C-59 et d'autres lois et politiques pertinentes en vue de mettre en œuvre les recommandations relatives à la sécurité nationale, émises par le Comité sur la torture des Nations Unies, notamment en promulguant l'interdiction absolue de refoulement en cas de risque de torture, en ne se fiant pas à des assurances diplomatiques, en interdisant le transfert de prisonniers vers les forces de sécurité d'un autre pays en cas de risque élevé de torture, en modifiant des directives relatives au partage de renseignements et à la torture, et en rectifiant le processus d'émission du certificat de sécurité concernant l'immigration en vue de sa conformité aux obligations internationales en matière de droits humains.

28. Prendre des mesures pour garantir des réparations appropriées, ainsi qu'un examen complet, des violations de droits humains commises dans le passé et impliquant la sécurité nationale et l'armée.

Dans les éditions précédentes du Programme de défense des droits humains à l'intention du Canada, Amnistie internationale a souligné les cas de citoyens canadiens qui ont subi de la torture et d'autres graves violations des droits humains dans d'autres pays, en rapport avec la sécurité nationale, et pour lesquels des enquêtes judiciaires et des décisions judiciaires ont clairement démontré que des autorités canadiennes avaient une responsabilité importante. Amnistie internationale a appuyé les demandes de ces personnes afin qu'elles obtiennent réparation, le droit à la justice et à la reddition de comptes pour les violations qu'elles ont subies, ce qui a aussi été soutenu par différents organes des droits humains des Nations Unies. Au fil des années, Amnistie internationale s'est réjouie des compensations et des excuses offertes à Maher Arar,¹⁷² Benamar Benatta,¹⁷³ Abdullah Almalki, Ahmad Abou-Elmaati et Muayyed Nureddin,¹⁷⁴ et Omar Khadr.¹⁷⁵ Amnistie internationale n'a pas mentionné les recommandations relatives à cette exigence des droits humains dans son Programme de défense des droits humains 2018 à l'intention du Canada, parce qu'il semblait que, après avoir été réticent à offrir des réparations, le gouvernement était plus enclin à reconnaître qu'il était important de garantir que les personnes ayant subi de graves violations des droits humains, y compris dans un contexte de sécurité nationale, avaient accès à un recours efficace.



(G-D) L'avocat Paul Champ, Abofian Abdelrazik et Alex Neve, lors d'une conférence de presse sur l'évolution de la procédure engagée au civil par Abdelrazik contre le gouvernement fédéral, le 14 septembre 2018, sur la colline du Parlement. Abofian Abdelrazik est un citoyen canadien qui a été arrêté et torturé au Soudan.

171 Déclaration de la société civile sur le projet de loi C-59, supra note 153.

172 Amnistie internationale, « Maher Arar : Calendrier des campagnes d'Amnistie internationale (2 septembre 2015), en ligne : <https://www.amnesty.ca/blog/maher-arar-a-timeline-of-amnesty-international%E2%80%99s-campaigning>.

173 Champ & Associates, Benamar Benatta s'entend à l'amiable avec le gouvernement canadien, 9 mars 2015, <https://champlaw.ca/Benatta>.

174 Amnistie internationale, Actualités et communiqués, « Amnistie internationale se réjouit que le Canada ait offert une compensation et des excuses en raison de son implication dans la torture et autres violations des droits subies par Abdullah Almalki, Ahmad Abou-Elmaati et Muayyed Nureddin » (17 mars 2017), en ligne : <https://amnistie.ca/sinformer/communiques/local/2017/canada/amnistie-internationale-rejouit-que-canada-ait-offert-une>

175 Amnistie internationale, Actualités et communiqués, « Après tout ce temps, le dédommagement offert à Omar Khadr est le bienvenu » (4 juillet 2017), en ligne : <https://amnistie.ca/sinformer/communiques/local/2017/canada/apres-tout-ce-temps-dedommagement-offert-omar-khadr-est>.

Il nous a donc paru extrêmement troublant de voir la manière dont le gouvernement a soudainement et inexplicablement changé sa démarche dans le cas d'Abousfian Abdelrazik, dont la demande de longue date pour des réparations liées au rôle du Canada dans la torture, l'emprisonnement illégal et autres graves violations des droits humains qu'il a subies au Soudan entre 2003 et 2009, semblait être presque résolue avant qu'un changement de position brutal et inexplicable du gouvernement fédéral ne mène à l'annulation soudaine du processus de médiation en avril 2018¹⁷⁶, et à un ajournement de la poursuite judiciaire en septembre 2018.¹⁷⁷ Amnistie internationale a vivement critiqué le gouvernement pour avoir obstrué l'accès d'Abousfian Abdelrazik à un recours efficace pour les violations des droits humains qu'il a subies il y a maintenant 16 ans.¹⁷⁸ En novembre 2018, le Comité sur la torture des Nations Unies a indiqué qu'il était préoccupé par des rapports précisant que le Canada entravait les efforts d'Abousfian Abdelrazik (citoyen canadien qui allègue avoir été emprisonné illégalement et torturé au Soudan entre septembre 2003 et juillet 2004, et entre octobre 2005 et juillet 2006) en vue d'obtenir des réparations pour la complicité présumée des autorités canadiennes dans son traitement, particulièrement du Service canadien du renseignement de sécurité¹⁷⁹; le Comité a exhorté le gouvernement à fournir des renseignements sur les mesures spécifiques prises dans cette affaire, et dans d'autres également, avant novembre 2019.¹⁸⁰



© Lucy Scholey/Amnistie internationale

Hassan Diab, universitaire d'Ottawa, a été incarcéré plus de trois ans sans inculpation ni jugement après avoir été extradé vers la France dans une affaire où il manquait totalement de preuve crédible à son encontre.

Dans d'autres affaires liées à des préoccupations relatives à des violations des droits humains en rapport avec la sécurité nationale et la défense, le gouvernement canadien n'a pas effectué d'examen complet et exhaustif de la loi, des politiques et des mesures permettant de garantir que des réparations appropriées sont offertes et que des réformes nécessaires sont définies pour éviter que de semblables injustices se reproduisent.

Hassan Diab a été extradé en novembre 2014 vers la France, où il a été détenu pendant plus de trois ans sans inculpation ni jugement, et maintenu surtout en isolement cellulaire, sur la base d'accusations affirmant qu'il était responsable d'un attentat à la bombe dans une synagogue à Paris en 1980; il est revenu au Canada en janvier 2018. Dans l'examen externe de cette affaire, demandé par Jody Wilson-Raybould, alors ministre de la Justice, ne figure pas de mandat envisageant la nécessité de modifier les lois d'extradition du Canada.¹⁸¹

En novembre 2018, le Comité sur la torture des Nations Unies a réitéré la demande faite par Amnistie internationale ainsi qu'un grand nombre d'organisations et d'experts¹⁸² pour que soit effectué un examen complet de la politique permettant aux membres des forces canadiennes en Afghanistan de remettre aux forces afghanes des prisonniers qu'ils avaient appréhendés, même s'il y avait un risque grave, et dûment étayé, que ceux-ci soient exposés à de la torture.¹⁸³

176 Murray Brewster, « La poursuite d'Abousfian Abdelrazik contre Ottawa se transporte devant les tribunaux », *CBC News* (17 avril 2018), en ligne : <https://ici.radio-canada.ca/nouvelle/1095502/affaire-abdelrazik-poursuit-ottawa-27-millions-dollars-retour-cour>.

177 Jim Bronskill, « Poursuite d'Abousfian Abdelrazik : Ottawa tente de retarder l'audience : L'avocat d'Abdelrazik estime que cet ajournement est indigne », *La Presse canadienne* (18 septembre 2018), en ligne : <https://www.lapresse.ca/actualites/justice-et-faits-divers/201809/17/01-5196900-poursuite-dabousfian-abdelrazik-ottawa-tente-de-retarder-laudience.php>.

178 Amnistie internationale, Actualités et communiqués, « Amnistie internationale est profondément déçue par l'ajournement de la poursuite d'Abousfian Abdelrazik pour violations des droits humains » (18 septembre 2018), en ligne : <https://www.amnesty.ca/news/amnesty-international-deeply-disappointed-adjournalment-abousfian-abdelrazik%E2%80%99s-human-rights-case>.

179 UNCAT, Observations finales, 2018, *supra* note 40, au paragraphe 38.

180 *Ibid* au paragraphes 39 et 54.

181 Amnistie internationale, Actualités et communiqués, « Des groupes de défense des droits déclarent à la ministre de la Justice que l'examen externe de Hassan Diab ne suffit pas » (19 juillet 2018), en ligne : <https://www.amnesty.ca/news/rights-groups-tell-justice-minister-hassan-diab-external-review-not-enough>.

182 Institut Rideau, « Lettre ouverte au premier ministre sur la nécessité d'une enquête publique sur les transferts de détenus afghans » (8 juin 2016), en ligne : <http://www.rideauinstitute.ca/2016/06/08/open-letter-to-pm-urging-public-inquiry-on-afghan-detainee-transfers/>. La lettre, datée du 7 juin 2016, a été signée par 41 experts des droits humains, parlementaires et autres éminents Canadiens.

183 Observations finales de l'UNCAT, 2018, *supra* note 41 au paragraphes 30 et 31.

RECOMMANDATIONS

- (a) Le gouvernement fédéral devrait prendre des mesures immédiates pour offrir à Abousfian Abdelrazik des réparations appropriées liées au rôle du Canada dans les violations des droits humains qu'il a subies au Soudan.
- (b) Le gouvernement fédéral devrait examiner les critères et les processus pour parvenir à des décisions visant à offrir des réparations dans des affaires individuelles concernant des violations des droits humains en rapport avec la sécurité nationale, afin d'établir une méthode impartiale, cohérente et transparente permettant de régler de telles affaires et se conformant aux obligations internationales en matière de droits humains relativement à un recours efficace.
- (c) Le gouvernement fédéral devrait élargir le mandat de l'examen externe actuel dans l'affaire Hassan Diab afin d'y étudier quelles modifications doivent être apportées à la loi d'extradition du Canada.
- (d) Le gouvernement fédéral devrait mettre en œuvre la recommandation du Comité sur la torture des Nations Unies suggérant d'ouvrir une enquête transparente et impartiale sur les activités des autorités canadiennes relatives au transfert de détenus afghans, dans la perspective d'adopter une politique sur les opérations militaires qui interdise clairement les transferts de prisonniers vers un autre pays lorsqu'il y a de sérieux motifs de croire que ces personnes courent un risque de subir de la torture.¹⁸⁴

29. S'assurer que le recours à l'isolement cellulaire au Canada soit pleinement conforme aux normes internationales.

Le droit international sur les droits humains est très clair. L'isolement cellulaire prolongé, sans doute au-delà de quinze jours, constitue une torture et un mauvais traitement. Il convient de prévoir des garanties pour s'assurer que cette pratique n'est jamais utilisée pour des enfants ou des personnes souffrant de maladie mentale, et que les restrictions internationales concernant l'utilisation de cette pratique pour des prisonnières¹⁸⁵ sont totalement respectées. Il convient de mettre en place une supervision indépendante pour empêcher l'usage inadéquat ou abusif de cette pratique et pour s'assurer qu'elle n'est pas appliquée de manière disproportionnée contre les groupes susceptibles d'être marginalisés et discriminés.¹⁸⁶

Après des décennies où les préoccupations sérieuses et légitimes concernant la prévalence et la nature de l'isolement cellulaire dans les prisons canadiennes ont été réfutées, des mesures considérables ont été prises ces dernières années. Deux contestations judiciaires importantes, en Colombie-Britannique¹⁸⁷ et en Ontario,¹⁸⁸ sont toujours en cours. Un certain nombre de cas personnels particulièrement cruels et tragiques ont fortement retenu l'attention des médias et du public.¹⁸⁹ La Commission ontarienne des droits de la personne a

184 *Ibid* au paragraphe 31.

185 *Règles des Nations Unies concernant le traitement des détenues et l'imposition de mesures non privatives de liberté aux délinquantes (Règles de Bangkok)*, GA Res 65/229, UNGAOR, 65e Sess, 16 mars 2011, UN Doc A/RES/65/229, en ligne : http://www.unodc.org/documents/justice-and-prison-reform/BKKrules/UNODC_Bangkok_Rules_FRE_web.pdf. Voir en particulier les règles 12, 13 et 22.

186 *Ensemble de règles minima des Nations Unies pour le traitement des détenus (Règles Nelson Mandela)*, GA Res 70/175, UNGAOR, 70e Sess, 8 janvier 2016, UN Doc <https://www.unodc.org/documents/justice-and-prison-reform/GA-RESOLUTION/F-book.pdf>. Voir en particulier les règles 43 à 45.

187 Voir l'ALCCB, Communiqué de presse, « Nous avons gagné! La Cour suprême de la C.-B. rejette l'isolement carcéral indéfini dans les prisons fédérales du Canada » (17 janvier 2018), en ligne : <https://bccla.org/2018/01/bc-supreme-court-ends-indefinite-solitary-confinement-federal-prisons-across-canada/>. Voir aussi l'ALCCB, Communiqué de presse, « Isolement cellulaire : les organisations de défense des droits luttent contre la tentative du gouvernement fédéral de renverser la victoire sur l'isolement cellulaire » (13 novembre 2018), en ligne : <https://bccla.org/news/2018/11/release-solitary-confinement-rights-organizations-fight-against-federal-government-attempt-to-overturn-solitary-confinement-victory/>.

188 L'ACL, Communiqué de presse, « Un tribunal annule la pratique de l'isolement cellulaire à la suite de la contestation de l'ACL » (18 décembre 2017), en ligne : <https://ccla.org/court-strikes-down-solitary-confinement-regime-in-response-to-cclas-challenge/>. Voir aussi l'ACL, Communiqué de presse, « Contestation judiciaire de l'ACL contre l'isolement cellulaire : La prochaine étape » (6 avril 2018), en ligne : <https://ccla.org/ccla-court-challenge-solitary-confinement-next-step/>.

189 Paul Darrow, « Isolement cellulaire : Comment l'histoire de quatre personnes a changé les cœurs, les mentalités et les lois sur la question », *The Globe and Mail* (20 juin 2017), en ligne : <https://www.theglobeandmail.com/news/national/solitary-confinement-canada-required-reading/article35391601/>.

pris fermement position en exhortant à faire cesser l'usage de l'isolement cellulaire.¹⁹⁰ Le gouvernement fédéral a présenté deux projets de loi distincts proposant des réformes.¹⁹¹

Différents organes des droits humains de l'ONU ont également émis de nombreuses recommandations relatives à la pratique de l'isolement cellulaire au Canada. Le Comité pour l'élimination de la discrimination raciale des Nations Unies a fait part de ses préoccupations sur des rapports indiquant que des délinquants afro-canadiens et autochtones sont, en plus grand nombre que les autres, soumis à l'isolement cellulaire, que 50 % des femmes autochtones ont apparemment été placées en isolement et que les détenus autochtones sont ceux qui sont placés le plus longtemps en isolement.¹⁹² Dernièrement, le Comité sur la torture des Nations Unies a présenté une série exhaustive de recommandations relatives à des réformes, suggérant notamment que la pratique de l'isolement cellulaire fasse l'objet d'un examen indépendant.¹⁹³

Malgré toutes ces démarches, le gouvernement fédéral n'a toujours pas apporté de véritables changements à la pratique de l'isolement cellulaire, tandis que les mesures prises pour mettre en œuvre des réformes à l'échelle provinciale et territoriale sont, au mieux, incohérentes.



190 Renu Mandhane, commissaire en chef de la Commission ontarienne des droits de la personne « Le cas d'Adam Capay démontre que l'Ontario doit éliminer la pratique inhumaine du placement en isolement », *The Globe and Mail* (26 février 2019), en ligne : http://www.ohrc.on.ca/fr/centre_des_nouvelles/le-cas-dadam-capay-d%C3%A9montre-que-lontario-doit-%C3%A9liminer-la-pratique-inhumaine-du-placement-en; Patrick White, « Supprimez l'isolement cellulaire, demande la commissaire en chef de la Commission ontarienne des droits de la personne, à la suite du cas d'Adam Capay », *The Globe and Mail* (26 février 2019), en ligne : <https://www.theglobeandmail.com/canada/article-solitary-confinement-should-be-banned-in-ontario-human-rights/>.

191 Voir le projet de loi C-56, *Loi modifiant la Loi sur le système correctionnel et la mise en liberté sous condition (LSCMLC) et la Loi sur l'abolition de la libération anticipée des criminels (LALAC)*, 1^e Sess, 42^e Parl, 2015 (Dépôt et première lecture à la Chambre des communes, 19 juin 2017) [Projet de loi C-56]. Voir aussi le projet de loi C-83, *Loi modifiant la Loi sur le système correctionnel et la mise en liberté sous condition et une autre loi*, 1^e Sess, 42^e Parl, 2015 (Adoption à l'étape du rapport à la Chambre des communes, 26 février 2019) [Projet de loi C-83].

192 CEDR, Observations finales, 2017, *supra* note 2 au paragraphe 15(f).

193 Observations finales de l'UNCAT, 2018, *supra* note 41 au paragraphes 14 et 15.

RECOMMANDATIONS

Le gouvernement fédéral devrait mettre en place un processus associant les gouvernements provinciaux et territoriaux, des groupes de la société civile et des organisations autochtones afin de définir des réformes exhaustives de la loi et des politiques nécessaires dans toutes les juridictions du pays, pour garantir que la pratique de l'isolement cellulaire y est totalement conforme aux obligations internationales en matière de droits humains.

30. Apporter des réformes pour protéger le droit de manifester lors de rencontres internationales.

Préoccupées par l'éventualité que des stratégies policières et autres mesures de sécurité mènent à des violations des droits humains, comme cela a souvent été le cas lors de sommets et d'autres rencontres internationales d'envergure, au Canada et dans d'autres pays, Amnistie internationale et la Ligue des droits et libertés ont effectué une mission d'observation des libertés civiles lors du Sommet du G7 en 2018 qui s'est tenu à La Malbaie, au Québec, du 7 au 9 juin, tandis que des manifestations et autres activités connexes avaient lieu à Québec.

Dans un rapport détaillé, publié après le Sommet, les deux organisations ont exprimé leur inquiétude sur le fait que les mesures de sécurité ont contribué à créer un climat de peur et d'intimidation. Des personnalités politiques fédérales et provinciales, ainsi que les autorités policières, ont failli à leur obligation d'assurer et de faciliter les conditions d'exercice des libertés d'expression et de réunion pacifique, comprenant le droit de manifester. Les autorités ont plutôt participé à la campagne de peur qui a précédé la tenue du Sommet en prononçant des discours associant manifestations et violence. Elles ont aussi mis en œuvre des mesures de sécurité massives, dont l'ampleur et le coût n'ont pas été justifiés et qui ont donné lieu aux violations des droits humains de nombreux manifestants.¹⁹⁴ Les deux organisations ont présenté 17 recommandations aux gouvernements fédéral et provincial québécois, en commençant par la nécessité de réaffirmer que la police et les forces de sécurité sont tenues impérativement de protéger et garantir les droits de s'exprimer librement et de se réunir pacifiquement, ainsi que de manifester, lors de rencontres internationales telles que le Sommet du G7.

RECOMMANDATION

Les gouvernements fédéral et provincial québécois devraient prendre des mesures pour mettre en œuvre les 17 recommandations émises par la mission d'observation des libertés civiles du Sommet du G7.

31. Garantir la protection des droits humains à l'échelle mondiale en ce qui a trait au port et à l'affichage de signes religieux.

Le gouvernement du Québec récemment élu a affirmé plusieurs fois durant la campagne électorale, ainsi qu'après les élections, qu'il avait l'intention d'amener un projet de loi interdisant le port des signes religieux par des personnes d'autorité (comme les juges et les policiers); cette interdiction s'appliquerait également aux enseignants¹⁹⁵.

194 Amnistie internationale Canada francophone et la Ligue des droits et libertés, « Manifester sous intimidation : Rapport de mission d'observation du G7 » (19 septembre 2019), en ligne : <https://amnistie.ca/sinformer/publications/rapport/manifester-sous-intimidation-rapport-mission-dobservation-g7>.

195 Voir le site Web de Coalition Avenir Québec, dans lequel le parti s'engage à interdire le port de signes religieux à certains employés de la fonction publique: « L'interdiction du port de signes religieux au personnel en position d'autorité, ce qui inclut les enseignants. » Voir Coalition Avenir Québec, « Identité et culture », en ligne: <https://coalitionavenirquebec.org/fr/blog/enjeux/identite-et-culture/>.



© Amnistie internationale

Conférence de presse de groupes de la société civile québécoise, dont Amnistie internationale, pour demander le retrait du projet de loi 21 sur la laïcité de l'État du gouvernement québécois le 29 mars 2019.

Amnistie internationale a exprimé ses préoccupations à savoir qu'une telle interdiction contreviendrait aux obligations internationales en matière des droits de la personne pour le Québec, y compris la liberté d'expression et de religion et l'interdiction de la discrimination. Le droit international en matière de droits humains permet des restrictions dans le port et l'affichage de symboles religieux, si de telles restrictions sont prescrites par la loi, servent un objectif précis et légitime reconnu par le droit international, sont nécessaires et ont un rapport clair avec l'objectif recherché. Amnistie internationale est d'avis que les explications offertes par le gouvernement du Québec à ce jour ne s'accordent pas avec les objectifs légitimes autorisés par le droit international et ne respectent pas les exigences de nécessité et de proportionnalité. De plus, même si le projet de loi proposé devait s'appliquer à l'ensemble des signes religieux, il est vraisemblable que la loi aurait un impact disproportionné sur les femmes musulmanes qui choisissent de porter le hijab, le chador, le niqab ou la burka.

RECOMMANDATION

Le gouvernement du Québec devrait procéder à une réforme du droit qui respecte le port ou l'affichage de signes religieux qui respectent les obligations internationales en matière des droits humains concernant la liberté d'expression, la liberté de religion et la non-discrimination.



LE CANADA SUR LA SCÈNE INTERNATIONALE : Remplir les obligations internationales, faire la promotion de politiques fondées sur les droits humains

BILAN DE 2018

Amnistie internationale a proposé neuf recommandations au gouvernement concernant la mise en œuvre des obligations internationales du Canada et de l'attention donnée aux droits humains dans ses relations internationales dans son rapport *La défense des droits : une réponse aux divisions et à l'instabilité*, le Programme de défense des droits humains à l'intention du Canada pour 2018.



Travailler de concert avec les organismes des peuples autochtones et des groupes de la société civile pour aller de l'avant avec la mise en œuvre des engagements pris lors de la réunion ministérielle sur les droits humains qui a eu lieu en décembre 2017 et qui avait, comme objectifs: d'instaurer un mécanisme de niveau supérieur; de réformer le Comité permanent des hauts fonctionnaires chargés des droits humains; d'élaborer une stratégie de protocole et une stratégie de participation des intervenants avec comme objectif de renforcer la collaboration en vue de mettre en œuvre les obligations internationales du Canada en matière de droits humains.

Malgré les engagements pris par le gouvernement fédéral et les gouvernements provinciaux et territoriaux lors de la réunion ministérielle qui a eu lieu en décembre 2017, aucun de ces engagements n'a été pris envers les organismes des peuples autochtones et les groupes de la société civile. Notamment, malgré les offres répétées, le gouvernement ne s'est pas engagé à suivre la voie de la collaboration visant à élaborer une stratégie de participation des intervenants. Une ébauche de la stratégie de protocole et de la stratégie de participation des intervenants a été mise en circulation par le Comité permanent des hauts fonctionnaires chargés des droits de la personne le 7 mars 2019, document que les organismes des peuples autochtones et les groupes de la société civile étudient à l'heure actuelle.



Explorer de nouvelles approches visant à garantir une mise en œuvre efficace des droits humains internationaux de concert avec l'examen périodique universel du Canada du Conseil des droits de l'homme des Nations Unies de 2018 et effectuer un suivi des examens de 2016 et 2017 du bilan du Canada effectué par le Comité des Nations Unies sur l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes, le Comité des Nations Unies sur l'élimination de la discrimination raciale et conformément à la Convention des Nations Unies relative aux droits des personnes handicapées.

Il y a eu une rencontre à la fin mars entre les organismes des peuples autochtones, les groupes de la société civile et des représentants du gouvernement, en prévision du troisième examen périodique universel du Canada en mai 2018. Il y a eu une nouvelle série de rencontres partout au pays¹⁹⁶ aux mois de juin et juillet

196 Vancouver, Winnipeg, Toronto, Ottawa, Montréal et Halifax.

afin de discuter des recommandations émises par d'autres gouvernements à l'intention du Canada dans le cadre du processus de l'EPU; ces rencontres ont servi à préparer la réponse du gouvernement fédéral et des gouvernements provinciaux et territoriaux, document qui a été déposé au Conseil des droits de l'homme des Nations Unies en septembre. Toutefois, ces sessions n'ont donné aucune occasion réelle d'entreprendre des discussions concrètes au sujet de la priorité des recommandations faites au Canada et de la façon de les mettre en œuvre. Il n'y a eu aucun processus ou rencontre ouverts et transparents concernant un suivi sur les examens de 2016 et 2017 par le Comité des Nations Unies sur l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes, le Comité des Nations Unies sur l'élimination de la discrimination raciale et conformément à la Convention des Nations Unies sur les droits des personnes handicapées. Le rapport intérimaire remis au Comité des Nations Unies sur l'élimination de la discrimination raciale au sujet de quatre recommandations¹⁹⁷ prioritaires identifiées par le Comité a été déposé le 4 mars 2019, six mois en retard.



Convoquer une rencontre de suivi des divers paliers gouvernementaux sur les droits humains au mois de décembre 2018.

Il n'y a eu aucune rencontre de suivi des divers paliers gouvernementaux sur les droits humains au mois de décembre 2018, rencontre qui aurait coïncidé avec le 70^e anniversaire de l'adoption de la Déclaration universelle des droits de l'homme. Au moment d'écrire ces lignes, aucune annonce n'a été faite quant à une date prévue pour une telle rencontre.



Clôturer les consultations des divers paliers de gouvernement en veillant à adhérer au protocole facultatif de la Convention contre la torture (PFCCT) et au protocole facultatif de la Convention des Nations Unies relative aux droits des personnes handicapées avant la fin de 2018.

Il n'y a eu aucune déclaration publique claire sur l'état de ces consultations. Vraisemblablement, une évaluation du PFCCT, supervisée par le ministère de la Justice, a été effectuée; les étapes suivantes relativement à l'adhésion devront être déterminées par Affaires mondiales Canada. Presque trois années se sont écoulées depuis l'engagement clair du gouvernement fédéral en mai 2016 à adhérer au PFCCT. En fait, le gouvernement semble avoir renoncé à cet engagement. Dans une réponse en septembre 2018 aux nombreuses recommandations faites dans le cadre de l'EPU exhortant le Canada à achever le processus d'adhésion au PFCCT et au protocole facultatif de la Convention relative aux droits des personnes handicapées, le gouvernement fédéral a indiqué que « les divers paliers gouvernementaux sont présentement à l'étude d'une possible adhésion aux deux protocoles, mais qu'aucune décision n'a pas encore été prise¹⁹⁸. »



Près de trois ans après que les anciens ministres des Affaires étrangères eurent déclaré que le Canada allait adhérer au Protocole facultatif se rapportant à la Convention contre la torture, il n'est toujours pas certain que le Canada entreprenne cette démarche, ni à quel moment.

197 Ces quatre recommandations, qui figurent dans le Programme sur les droits de la personne, portent sur le barrage Site C, le désastre minier du mont Polley, l'Entente des pays tiers sûrs Canada/États-Unis et la détention des immigrants.

198 Report of the Working Group on the Universal Periodic Review, Canada, Addendum: Views on conclusions and/or recommendations, voluntary commitments and replies presented by the State under review, UN Doc. A/HRC/39/11/Add.1, (18 September 2018), au paragraphes. 5 and 6. <https://documents-dds-ny.un.org/doc/UNDOC/GEN/G18/278/42/PDF/G1827842.pdf?OpenElement>.

**Pallier les lacunes du projet de loi C-47 afin de garantir que l'adhésion se conforme totalement aux termes énoncés dans le Traité sur le commerce des armes (TCA).**

Le projet de loi a reçu la sanction royale le 13 décembre 2018, faisant suite aux évaluations de comités des affaires étrangères tant à la Chambre des communes qu'au Sénat. En compagnie d'autres organismes de la société civile, Amnesty internationale a identifié un certain nombre de lacunes au projet de loi C-47 qui ne permettent pas de se conformer pleinement aux obligations du Traité sur le commerce des armes. Les organismes ont salué la décision du gouvernement d'amender le projet de loi alors qu'il était à l'étude à la Chambre, inscrivant dans la loi des critères liés aux droits de la personne clairement définis au lieu de les laisser dans la réglementation. Ils ont toutefois été déçus de constater qu'aucune modification n'a été proposée pour régler le problème de longue date de l'exclusion de l'examen et de la supervision par le Canada de la vente d'armes aux États-Unis¹⁹⁹. Des consultations sont actuellement en cours concernant les règlements identifiés dans le projet de loi C-47. On prévoit que le Canada sera en mesure d'adhérer au Traité sur le commerce des armes au cours de l'année 2019²⁰⁰.

**Mener des consultations concernant les traités des Nations Unies et interaméricains sur les droits humains que le Canada n'a pas encore ratifiés.**

Bien qu'il se soit joint à l'organisation des États américains (OEA) en 1990, le Canada n'est signataire d'aucun traité sur les droits humains de l'OEA, et ce, 29 ans plus tard. Au Sommet des Amériques qui a eu lieu au Pérou en avril 2018, le premier ministre Trudeau a annoncé que le Canada entamerait le processus visant à adhérer à un de ces traités, la Convention interaméricaine sur la prévention, la sanction et l'élimination de la violence contre les femmes, aussi appelée « Convention de Bélem do Pará ».²⁰¹

**Lancer des consultations publiques visant à développer des stratégies ou des plans d'action relatifs aux droits humains, y compris un cadre global féministe; un engagement à la défense universelle et constante des droits humains; un meilleur accès à l'information pour le public au sujet de l'évaluation par le Canada des situations liées aux droits humains partout dans le monde; donner priorité aux initiatives par lesquelles le Canada peut contribuer de façon concrète.**

Bien qu'on ait adopté au cours des dernières années plusieurs lignes directrices, plans d'action, politiques et stratégies concernant la question des droits humains, le Canada n'a toujours pas développé de stratégie ou de plan d'action global en matière de droits humains. Alors que le gouvernement affirme souvent poursuivre une politique féministe à l'étranger, outre sa politique d'aide internationale féministe, qui ne s'occupe que d'un aspect des relations extérieures du pays, aucune politique n'a été développée expressément ou rendue publique pour répondre à ces besoins. Il y a eu de fréquentes recommandations de la part de groupes de la société civile en vue de préparer et de mettre en œuvre une politique étrangère féministe clairement énoncée²⁰². Il n'y a eu aucun progrès visible pour rendre publiques de façon régulière et constante les évaluations du Canada des situations liées aux droits de la personne dans d'autres pays à travers le monde.

199 Amnesty internationale, Bill C-47 passes Parliament: Canada one step closer to joining Arms Trade Treaty, but further reforms still needed, (14 December 2018). <https://www.amnesty.ca/news/bill-c-47-passes-parliament-canada-one-step-closer-joining-arms-trade-treaty-further-reforms>.

200 En date du 1er mars 2019, 100 gouvernements ont adhéré au Traité sur le commerce des armes et 35 autres pays ont signé, mais ne l'ont pas encore ratifié. Le Canada fait partie des 59 pays qui n'ont pas signé, adhéré ou adopté le Traité.

201 Prime Minister concludes his participation at the VIII Summit of the Americas, (14 April 2018). <https://www.newswire.ca/news-releases/prime-minister-concludes-his-participation-at-the-viii-summit-of-the-americas-679785243.html>.

202 The New Era of Canadian Feminist Foreign Policy, Canadian International Council, 18 December 2017, <https://thecic.org/en/the-new-era-of-canadian-feminist-foreign-policy/>; What a real feminist policy looks like, OpenCanada, (12 May 2017), <https://www.opencanada.org/features/what-real-feminist-foreign-policy-looks/>



Renforcer la mise en œuvre des lignes directrices intitulées Voix à risques élaborées en 2016 à l'intention des défenseurs des droits humains, y compris identifier un responsable de haut niveau; garantir la priorité aux défenseurs des terres, de l'environnement, des femmes, des communautés LGBTI, des Autochtones et autres défenseurs qui sont à risque élevé; augmenter les ressources; offrir des formations sur une base régulière au Canada et lors de missions à l'étranger.

À l'automne 2018, le gouvernement a lancé un processus de révision et de mise à jour des lignes directrices de Voix à risque. La version révisée des lignes directrices devrait être publiée au mois de mars 2019. Elle comprendra un certain nombre d'annexes soulignant la situation de certains groupes de défenseurs des droits de la personne, y compris les défenseurs des droits des femmes, des personnes LGBTI, des Autochtones et des droits humains en général qui travaillent sur des dossiers portant sur des opérations commerciales et d'intérêt économique. Il y a des projets visant à accroître l'offre de formation en lien avec les lignes directrices; les détails à ce sujet ne sont toutefois pas connus. Aucun « responsable de haut niveau » n'est nommé dans ces lignes directrices, pas plus que des ressources financières supplémentaires n'ont été allouées à leur mise en œuvre. Il n'y a eu aucun progrès dans l'instauration d'un processus visant à faciliter la réinstallation d'urgence des défenseurs des droits humains confrontés à des situations à risque immédiates, un besoin essentiel pourtant identifié par ces défenseurs.

© Amnesty internationale



Le blogueur saoudien Raif Badawi, dont l'épouse et les trois enfants sont tous citoyens canadiens, est injustement emprisonné en Arabie saoudite depuis 2012.



Élaborer des stratégies nouvelles et novatrices au nom des Canadiens et autres personnes ayant des liens étroits avec le Canada qui ont été injustement emprisonnés à l'étranger pendant de longues périodes et qui continuent d'être emprisonnés dans des conditions qui font craindre énormément pour les droits humains, y compris Huseyin Celil, Wang Bingzhang et Li Xiaobo en Chine, Bashir Makhtal en Éthiopie, Mohammed el-Attar en Égypte, Saeed Malekpour en Iran et Raif Badawi en Arabie Saoudite.

Bashir Makhtal a été libéré et est rentré au Canada en avril 2018, après plus de 11 ans d'incarcération en Éthiopie. Toutefois, de façon générale, le nombre de cas de citoyens canadiens, résidents permanents et autres personnes ayant des liens étroits avec le Canada qui ont été emprisonnés dans des conditions qui font craindre énormément pour les droits humains est en augmentation depuis un an. À l'heure actuelle, Amnistie internationale suit l'évolution de 20 dossiers de personnes de citoyenneté canadienne ou ayant des liens étroits avec le Canada emprisonnées en Chine, en Égypte, en Iran, en Arabie saoudite, au Soudan, en Syrie, en Turquie et aux États-Unis. Au mois de mai 2018, le vérificateur général du Canada a publié un rapport examinant la prestation de services consulaires²⁰³ et en novembre 2018, le Comité permanent des affaires étrangères et du développement international de la Chambre des communes a publié un rapport de son examen des services consulaires²⁰⁴. En réponse, le gouvernement travaille à renforcer les normes des services offerts aux prisonniers jugés être dans une situation de grande vulnérabilité. Toutefois, les prisonniers relâchés, les juristes et la société civile ont soumis des recommandations appelant à des réformes des services consulaires qui n'ont pas encore été mises en œuvre. Ils recommandent d'inscrire le droit à l'aide consulaire dans la loi, de créer un organisme de surveillance indépendant des services consulaires et de développer des lignes directrices claires et cohérentes pour les dossiers de résidents permanents et autres citoyens ayant des liens étroits avec le Canada.

203 Auditor General of Canada, Consular Services to Canadians Abroad – Global Affairs Canada, http://www.oag-bvg.gc.ca/internet/English/parl_oag_201805_07_e_43039.html.

204 Strengthening the Canadian Consular Services Today and for the Future, <http://www.ourcommons.ca/Content/Committee/421/FAAE/Reports/RP10186936/faaerp21/faaerp21-e.pdf>.



LES RECOMMANDATIONS D'AMNISTIE INTERNATIONALE POUR 2019

LE CANADA SUR LA SCÈNE INTERNATIONALE

32. Élaborer une politique étrangère féministe exhaustive

Le gouvernement du Canada affirme régulièrement que le Canada a une politique étrangère féministe, sans pouvoir montrer de documents décrivant le contenu et la portée de cette politique. Il ne suffit pas d'énumérer des lignes directrices, un plan d'action et des stratégies et ensuite d'affirmer que, mis ensemble, ces outils équivalent à une politique étrangère féministe. À titre d'exemple, la Suède a adopté une politique étrangère féministe clairement énoncée, avec un guide, une formation offerte aux fonctionnaires et un responsable de haut niveau surveillant sa bonne mise en œuvre²⁰⁵. Voilà ce dont le Canada a besoin.

Parmi les nombreux outils auxquels on a recours

fréquemment, il n'y a toujours pas

de stratégie globale de la part du Canada en matière de droits humains un document essentiel pour la compréhension d'une politique étrangère féministe. Posant également problème, notons les contradictions qui révèlent le manque de cohérence vis-à-vis une approche féministe : appuyer fermement les femmes qui défendent les droits humains en Arabie saoudite et augmenter le niveau d'aide aux femmes et aux filles victimes civiles dans le cadre des conflits au Yémen (dans lequel les forces saoudiennes sont responsables de crimes de guerre généralisés), tout en continuant à permettre la vente de véhicules blindés, un contrat de plusieurs milliards de dollars, à l'Arabie saoudite.



Onze militantes saoudiennes qui ont plaidé pacifiquement pour le droit des femmes de conduire dans le pays font maintenant face à des poursuites.

RECOMMANDATIONS

Le gouvernement fédéral devrait mener de vastes consultations permettant d'élaborer et de mettre en œuvre une politique étrangère féministe clairement énoncée et exhaustive, avec au cœur de ce document une stratégie claire en matière de droits humains englobant les affaires étrangères, l'aide au développement, la défense et l'économie, et les droits des personnes LGBTI; une telle politique servirait à guider le Canada afin qu'il adopte une approche féministe dans tous les aspects de sa politique étrangère.

205 Handbook Sweden's feminist foreign policy, <https://www.government.se/4abf3b/contentassets/fc115607a4ad4bca913cd8d11c2339dc/handbook-swedens-feminist-foreign-policy> ; Sweden's feminist foreign policy – examples of implementation, <https://www.government.se/4ab455/contentassets/654bcc72d8f44da087386b4906043521/swedens-feminist-foreign-policy-examples-from-three-years-of-implementation.pdf>

33. Renforcer rapidement et substantiellement les efforts visant à faire face aux conséquences graves et croissantes des changements climatiques sur les droits humains.

Les changements climatiques ont une incidence, entre autres, sur les droits à la vie, à la santé, au logement, à l'accès à l'eau potable et aux moyens d'assainissement. Ils touchent de manière disproportionnée les personnes les plus marginalisées ou victimes de discrimination, mais personne ne peut se considérer à l'abri des risques liés aux changements climatiques. Des exemples récents, comme les feux de forêt de 2017 et 2018 en Colombie-Britannique ainsi que les vagues de chaleur extrême dans l'est du Canada, sont des preuves douloureuses²⁰⁶ des répercussions des changements climatiques sur les droits humains. Le niveau actuel du réchauffement planétaire se situe « seulement » à 1 °C au-dessus des niveaux préindustriels. La hausse de la température de l'eau a déjà affecté les sources de poissons sauvages dont les peuples autochtones dépendent pour leur alimentation, leur culture et leurs moyens d'existence partout au Canada. La sécurité alimentaire et la survie des espèces sont davantage menacées par le réchauffement climatique.²⁰⁷ La diminution de la banquise a affecté l'accès des peuples autochtones à l'environnement côtier et à l'utilisation qu'ils en font.²⁰⁸

© Amnesty internationale



Les jeunes du monde entier ont fait la grève pour le climat le 15 mars dernier. La manifestation tenue à Montréal ce jour-là est parmi les plus imposantes au niveau mondial, alors qu'environ 150 000 jeunes se sont mobilisés pour faire entendre leur voix.

L'urgence d'agir contre les changements climatiques est devenue encore plus évidente après que le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) des Nations Unies a déclaré en octobre 2018 que les émissions doivent être réduites, d'ici 2030, de plus de moitié par rapport au niveau de 2010 pour éviter une augmentation de 1,5 °C de la température par rapport aux niveaux préindustriels.²⁰⁹ À défaut de le faire, les droits humains seront gravement compromis.

Bien que le Canada se présente comme un chef de file mondial en matière de changements climatiques, le Cadre pancanadien sur la croissance propre et les changements climatiques²¹⁰ ne va pas aussi loin ni aussi rapidement que nécessaire pour atteindre cet

objectif. En l'absence de mesures supplémentaires importantes, il est difficile de voir comment le Canada pourrait éviter de contribuer à des changements climatiques catastrophiques. Par exemple :

206 2018, l'année la plus dévastatrice pour les feux de forêt en Colombie-Britannique après 2017, Radio-Canada, 27 août 2018, <https://ici.radio-canada.ca/nouvelle/1120238/2018-deuxieme-pire-annee-incendie-foret-colombie-britannique>; 2018 B.C. wildfire season is officially the worst on record, Vancouver Courier, 29 août 2018, <https://www.vancourier.com/news/2018-b-c-wildfire-season-is-officially-the-worst-on-record-1.23416761> ; Heat wave smashes records around the world — a look at the sizzling temperatures, Global News, 4 juillet 2018, <https://globalnews.ca/news/4311444/heat-wave-weather-across-the-world/> ; New research predicts heat waves in Canada could become more frequent — and five times more deadly, National Post, (9 août 2018), <https://nationalpost.com/news/canada/new-research-predicts-heat-waves-in-canada-could-become-more-frequent-and-five-times-more-deadly> .

207 Implications of a 2°C global temperature rise for Canada's natural resources, WWF, http://d2akr19rvxl3z3.cloudfront.net/downloads/wwf_globalwarming_implicationscanadanaturalresources_brochure.pdf ; Fish, and fishermen, are already moving to survive climate change, Oceana Canada, (16 mai 2018), <https://oceana.ca/en/blog/fish-and-fishermen-are-already-moving-survive-climate-change> .

208 Lemmen, D.S., Warren, F.J., James, T.S. and Mercer Clarke, C.S.L. editors (2016): *Canada's Marine Coasts in a Changing Climate*, Government of Canada, Ottawa, ON, https://www.nrncan.gc.ca/sites/www.nrncan.gc.ca/files/earthsciences/files/pdf/NRCAN_fullBook%20%20accessible.pdf ; Livia Albeck-Ripka, Why Lost Ice Means Lost Hope for an Inuit Village, New York Times, 25 novembre 2017, <https://www.nytimes.com/interactive/2017/11/25/climate/arctic-climate-change.html> .

209 IPCC, 2018: Summary for Policymakers. In: *Global Warming of 1.5°C. An IPCC Special Report on the impacts of global warming of 1.5°C above pre-industrial levels and related global VERThouse gas emission pathways, in the context of strengthening the global response to the threat of climate change, sustainable development, and efforts to eradicate poverty* [Masson-Delmotte, V., P. Zhai, H.-O. Pörtner, D. Roberts, J. Skea, P.R. Shukla, A. Pirani, Moufouma-Okia, C. Péan, R. Pidcock, S. Connors, J.B.R. Matthews, Y. Chen, X. Zhou, M.I. Gomis, E. Lonnoy, Maycock, M. Tignor, and T. Waterfield (eds.)]. World Meteorological Organization, Geneva, Switzerland, 6 October, 2018, <https://www.ipcc.ch/sr15/chapter/summary-for-policy-makers/> .

210 Cadre pancanadien sur la croissance propre et les changements climatiques, <https://www.canada.ca/fr/services/environnement/meteo/changementsclimatiques/cadre-pancanadien/plan-changement-climatique.html>.

- Le Canada produit, par personne, les émissions de gaz à effet de serre les plus élevées du G20 et affiche la consommation d'énergie par habitant la plus élevée du G20.²¹¹
- Le Canada continue d'appuyer l'expansion de la production de combustibles fossiles, en particulier les sables bitumineux de l'Alberta et les infrastructures connexes (oléoducs).
- Selon l'Institut international du développement durable, le Canada fournit des centaines de millions de dollars en subventions pour les combustibles fossiles.²¹²
- La tarification obligatoire du carbone est un pas dans la bonne direction, mais elle se heurte à la résistance soutenue et bien financée des entreprises et aux contestations judiciaires de certaines provinces.²¹³ De plus, elle doit garantir que les ménages à faible revenu ne soient pas touchés de façon disproportionnée.
- Les réponses aux changements climatiques doivent être compatibles avec la protection et la promotion des droits humains.²¹⁴ Les projets d'énergie de remplacement qui déplacent les peuples autochtones ou contaminent les terres et les eaux dont ils dépendent ne sont ni « verts » ni « propres ».²¹⁵

Face à cette menace urgente pour les droits humains et pour l'humanité, il est impératif que le Canada adopte les mesures les plus ambitieuses possible pour réduire les émissions de gaz à effet de serre dans les plus brefs délais, tant au niveau national que par le biais de la coopération et de l'aide internationales.

RECOMMANDATIONS

(a) Les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux doivent aligner leurs objectifs de réduction des émissions pour 2030 sur l'impératif de limiter l'augmentation de la température moyenne mondiale à 1,5 °C au-dessus des niveaux préindustriels.

(b) Le gouvernement fédéral doit collaborer avec les gouvernements provinciaux et territoriaux, les organisations autochtones et la société civile pour apporter d'urgence les améliorations nécessaires au Cadre pancanadien sur une croissance propre et des changements climatiques et aux lois pertinentes, conformément aux obligations du Canada en vertu de l'Accord de Paris et du droit en matière des droits humains, ainsi qu'aux objectifs du développement durable des Nations Unies.

(c) Les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux doivent veiller à ce que l'approbation des projets d'exploitation des ressources naturelles et d'autres grands projets de développement permettent au Canada de respecter ses obligations en matière de changements climatiques, d'environnement et de droits humains.

(d) Les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux doivent trouver et exploiter des sources d'énergie de remplacement moins destructrices pour le climat et qui peuvent être exploitées avec le consentement préalable, libre et éclairé et la participation active des Premières Nations, des Inuits et des Métis.

(e) Les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux devraient s'engager et travailler à mettre fin à l'utilisation de tous les combustibles fossiles (charbon, pétrole et gaz) et à passer à l'énergie 100 % renouvelable d'ici 2040, notamment en mettant fin aux subventions des combustibles fossiles.

211 Canadians produce three times more VERThouse gas emissions than G20 average, *The Globe and Mail*, (14 novembre 2018), <https://www.theglobeandmail.com/canada/article-canada-found-to-produce-most-VERThouse-gas-emissions-per-person-among/> ; Climate Transparency, G20 Brown to VERT Report 2018, <https://www.climate-transparency.org/wp-content/uploads/2019/01/2018-BROWN-TO-VERT-REPORT-FINAL.pdf>.

212 International Institute for Sustainable Development, Government handouts of public money to fossil fuel industry undermine climate solutions – study, (17 septembre 2018), <https://www.iisd.org/media/government-handouts-public-money-fossil-fuel-industry-undermine-climate-solutions-study> .

213 Political and Constitutional Divisions Do Not Excuse Failure to Comply with Human Rights Obligations Related to Climate Change, 12 February, 2019, <https://www.amnesty.ca/news/political-and-constitutional-divisions-do-not-excuse-failure-comply-human-rights-obligations> .

214 Objectifs de développement durable de l'ONU, Vision 2030 et l'Accord de Paris sur le changement climatique, Accord de Paris, UNTC, Paris, 12 décembre 2015, https://unfccc.int/sites/default/files/french_paris_agreement.pdf; Transformer notre monde : le Programme de développement durable à l'horizon 2030, A/RES/70/1, Résolution adoptée par l'Assemblée générale le 25 septembre 2015, http://www.un.org/ga/search/view_doc.asp?symbol=A/RES/70/1&Lang=F.

215 Voir la section sur le barrage du Site C, aux pages 5 et 47.

- f) Les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux doivent promouvoir une transition équitable vers une économie sans carbone qui veille au respect, à la protection et à la jouissance des droits humains, notamment en s'assurant que les personnes à faible revenu et marginalisées au Canada n'assument pas de façon disproportionnée le fardeau financier de la transition.
- g) Le gouvernement fédéral devrait consacrer des ressources suffisantes au financement et au soutien d'initiatives climatiques respectueuses des droits humains dans les pays qui ne seraient pas en mesure d'atténuer efficacement les changements climatiques et de s'y adapter, et devrait fournir un soutien aux personnes dont les droits ont été lésés par les changements climatiques dans les pays de l'hémisphère sud.²¹⁶

34. Annuler la vente de véhicules blindés légers (VBL) à l'Arabie saoudite et renforcer les normes canadiennes de contrôle des armements.

© JOHN D. MCHUGH/AP/Getty Images



Amnistie internationale demande au Premier ministre Justin Trudeau de renoncer à un accord sur la vente à l'Arabie saoudite de véhicules blindés légers, comme celui-ci photographié en Afghanistan en 2006.

La vente de VBL de fabrication canadienne d'une valeur de 15 milliards de dollars à l'Arabie saoudite, en dépit de nombreuses preuves que les forces de la coalition dirigée par les Saoudiens demeurent responsables de crimes de guerre généralisés dans le conflit au Yémen, est devenue un sujet de préoccupation considérable pour les Canadiens. Alors que les critiques publiques à l'égard du bilan de l'Arabie saoudite en matière de droits

humains se sont intensifiées à la fin de 2018, après l'assassinat, en octobre, du journaliste Jamal Khashoggi en Turquie, le premier ministre Justin Trudeau a indiqué que le gouvernement envisageait des options possibles pour annuler l'accord. Cependant, plus de quatre mois plus tard, aucun progrès n'a été accompli dans la réalisation de cet objectif. Il est temps de mettre fin à l'accord saoudien sur les VBL.

Entre-temps, les normes canadiennes de contrôle des armements ont été révisées pour préparer le pays à son adhésion au Traité sur le commerce des armes des Nations Unies de 2013. Toutefois, le projet de loi C-47, adopté par le Parlement en décembre 2018, contient des lacunes problématiques dans le contrôle des armements au Canada. Au moins 50 % des armes vendues par le Canada sont destinées aux États-Unis et ne font pas l'objet d'un contrôle des armements. En outre, plusieurs organismes et ministères clés, notamment la Corporation commerciale canadienne, ne sont pas visés par le processus de contrôle des armements, même s'ils jouent un rôle important dans l'organisation et le financement des transactions d'armement avec les gouvernements étrangers. À partir de maintenant, il est crucial de remédier à ces lacunes par des moyens réglementaires et politiques, jusqu'à ce qu'il y ait une autre opportunité de réforme du droit.

RECOMMANDATIONS

- (a) Le gouvernement fédéral devrait immédiatement retirer les permis d'exportation autorisant la vente de VBL de fabrication canadienne à l'Arabie saoudite.
- (b) Le gouvernement fédéral devrait lancer des consultations pour déterminer et aborder les domaines où les normes canadiennes de contrôle des armements ne sont pas conformes aux obligations du Traité sur le commerce des armes des Nations Unies.

216 Politique d'aide internationale féministe du Canada, Affaires mondiales Canada, https://international.gc.ca/world-monde/issues_developpement-enjeux_developpement/priorities-priorites/policy-politique.aspx?lang=eng#5.

35. Renforcer les services consulaires afin de mieux protéger les citoyens canadiens et les autres personnes ayant des liens étroits avec le Canada qui sont emprisonnés et qui risquent d'être victimes de violations des droits humains dans d'autres pays.

Pour donner suite aux rapports de 2018 sur les services consulaires du vérificateur général et du Comité permanent des affaires étrangères et du programme international de la Chambre des communes, le gouvernement fédéral devrait s'engager à entreprendre des réformes dans au moins quatre domaines : (1) l'amélioration des normes de service afin d'assurer une attention consulaire plus rapide et plus efficace dans les cas comportant des risques liés aux droits humains; (2) l'enchâssement du droit à un soutien consulaire, offert également à tous les citoyens, dans le droit canadien; (3) la création d'un organisme indépendant de surveillance des cas consulaires; et (4) l'élaboration de directives pour assurer un soutien uniforme et transparent dans les cas des résidents permanents canadiens et autres personnes étroitement liées aux Canadiens.

RECOMMANDATION

Le gouvernement fédéral devrait entreprendre une réforme des lois et des politiques afin de renforcer les services consulaires dans les cas de détention où l'on craint de graves violations des droits humains.

36. Fixer une date pour la prochaine réunion des ministres fédéral, provinciaux et territoriaux responsables des droits humains.

Lorsque les ministres fédéral, provinciaux et territoriaux (FPT) responsables des droits humains se sont réunis en décembre 2017, la première réunion de ce genre en 29 ans, ils se sont engagés à assurer une approche plus coordonnée et plus efficace pour la mise en œuvre des obligations internationales du pays en matière de droits humains. Ces engagements comprennent l'élaboration d'un mécanisme de haut niveau, d'un protocole, d'une stratégie de mobilisation des intervenants et la tenue de réunions semblables à l'avenir. Toutefois, il y a eu peu de progrès perceptibles depuis. Convenir d'une date pour la tenue d'une réunion ministérielle de suivi donnerait un élan et une orientation pour faire avancer ce programme de réforme. Le calendrier des élections fédérales de 2019 est fait de sorte qu'il est peu probable qu'une telle réunion soit convoquée en 2019, mais les gouvernements devraient accepter de tenir une autre réunion avant la fin de 2020 et annoncer sa date de tenue le plus tôt possible..

RECOMMANDATION

Le gouvernement fédéral devrait consulter les gouvernements provinciaux et territoriaux afin de fixer une date, avant la fin de 2020, pour une réunion ministérielle FPT sur les droits humains qui fait suite à la réunion tenue en décembre 2017.

37. Accélérer le processus de ratification des traités internationaux relatifs aux droits humains, en particulier ceux qui font actuellement l'objet d'un examen concernant le commerce des armes, la torture, les personnes handicapées, les disparitions forcées et la violence contre les femmes.

En dépit de sa ferme intention d'accélérer l'adhésion et la ratification des traités internationaux relatifs aux droits humains par le Canada, qui a pris beaucoup de retard ces dernières années, le gouvernement actuel n'a signé officiellement aucun traité du genre au cours des trois dernières années et demie. Aucun des engagements à adhérer au Traité sur le commerce des armes, au Protocole facultatif à la Convention contre la torture, au Protocole facultatif à la Convention relative aux droits des personnes handicapées et à la Convention internationale pour la protection de toutes les personnes contre les disparitions forcées au sein du système des Nations Unies, ainsi qu'à la Convention interaméricaine sur la prévention, la sanction et l'élimination de la violence contre la femme, n'ont encore été pris, et seul le Traité sur le commerce des armes devrait être conclu dans un avenir proche. Des mesures devraient être prises pour accélérer l'adhésion à ces cinq traités ou leur

ratification et exiger la production de rapports publics à intervalles réguliers sur leur état d'avancement. Au moins dix autres traités importants relatifs aux droits humains²¹⁷ au sein des Nations Unies et des systèmes interaméricains ne sont même pas encore à l'étude pour une éventuelle adhésion ou ratification. Ces discussions devraient au moins être entamées.

RECOMMANDATION

Le gouvernement fédéral devrait accélérer le processus de ratification ou d'adhésion à tous les traités internationaux sur les droits humains actuellement à l'étude, entamer des discussions concernant tous les autres traités internationaux sur les droits humains et instituer un processus de rapport public sur l'état de tous les traités sur les droits humains auxquels le Canada n'est pas encore lié.

38. Élaborer un plan de mise en œuvre du programme « Voix à risque : Lignes directrices canadiennes pour le soutien des défenseurs des droits de la personne » et consacrer les ressources nécessaires à sa réalisation.

Le programme « Voix à risque : Lignes directrices canadiennes pour le soutien des défenseurs des droits de la personne » a été adopté par le gouvernement en décembre 2016,²¹⁸ mais il n'a pas été mis en œuvre de façon uniforme dans les missions canadiennes partout dans le monde. Un processus d'examen et de mise à jour des lignes directrices a été lancé à l'automne 2018 et on s'attend à ce qu'une version mise à jour des « Voix à risque » soit publiée bientôt, y compris un certain nombre de nouvelles annexes axées sur la situation de groupes particuliers de défenseurs des droits humains qui font face à une vulnérabilité accrue et à des besoins particuliers. Cette mise à jour est la bienvenue, mais il reste d'importants défis à relever pour s'assurer que les lignes directrices disposent des ressources nécessaires, qu'elles sont défendues aux échelons politiques supérieurs et qu'elles sont appliquées de façon uniforme en toutes circonstances. Il est également nécessaire d'offrir des moyens plus fiables de relogement ou de réinstallation d'urgence pour les défenseurs des droits humains qui sont confrontés à un danger immédiat et doivent quitter le pays où ils se trouvent.²¹⁹

RECOMMANDATION

Le gouvernement fédéral devrait mettre sur pied un groupe consultatif comprenant des défenseurs des droits humains de toutes les régions du monde afin d'aider à l'élaboration d'un plan de mise en œuvre du programme « Voix à risque : Lignes directrices canadiennes pour le soutien des défenseurs des droits humains ».




217 Protocole facultatif à la Convention relative aux droits de l'enfant établissant une procédure de présentation de communications, A/RES/66/138 du 19 décembre 2011 (entré en vigueur le 14 avril 2014), <https://www.ohchr.org/FR/ProfessionalInterest/Pages/OPICCRC.aspx>; Protocole facultatif se rapportant au Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels, A/RES/63/117 du 10 décembre 2008, <https://www.ohchr.org/FR/ProfessionalInterest/Pages/OPCESCR.aspx>; Convention internationale sur la protection des droits de tous les travailleurs migrants et des membres de leur famille, Assemblée générale dans sa résolution 45/158 du 18 décembre 1990, <https://www.ohchr.org/FR/ProfessionalInterest/Pages/CMW.aspx>; Convention de 1954 relative au statut des apatrides, HCR, https://www.unhcr.org/ibelong/wp-content/uploads/Convention-relative-au-statut-des-apatrides_1954.pdf; B-32 : Convention américaine relative aux droits de l'homme « Pacte de San Jose du Costa Rica » 22 novembre 1969, <https://www.cidh.oas.org/basicos/french/c.convention.htm>; Protocole additionnel à la convention américaine relative aux droits de l'homme traitant des droits économiques, sociaux et culturels, « Protocole de San Salvador », adopté à San Salvador, le 17 novembre 1988, <https://www.cidh.oas.org/Basicos/French/e.sansalvador.htm>; Convention internationale pour la protection de toutes les personnes contre les disparitions forcées, New York, 20 décembre 2006, <https://www.ohchr.org/FR/ProfessionalInterest/Pages/ConventionCED.aspx>; Protocole facultatif se rapportant à la Convention contre la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants, A/RES/57/199, adopté le 18 décembre 2002 (entré en vigueur le 22 juin 2006), <https://www.ohchr.org/fr/professionalinterest/pages/opcat.aspx>; Convention interaméricaine pour la prévention et la répression de la torture, adoptée le 9 décembre 1985 (entrée en vigueur le 28 février 1987), <https://www.cidh.oas.org/basicos/french/i.torture.htm>; Convention interaméricaine sur la prévention, la sanction et l'élimination de la violence contre la femme « Convention de Belém do Pará », adoptée le 9 juin 1994 (entrée en vigueur le 5 mars 1995), <https://www.cidh.oas.org/basicos/french/m.femme.htm>; Convention interaméricaine contre toutes les formes de discrimination et d'intolérance (A-69), adoptée le 5 juin 2013, <file:///C:/Users/Utilisateur/Downloads/discrimination-fra.pdf>; Convention interaméricaine pour l'élimination de toutes formes de discrimination contre les personnes handicapées, adoptée le 7 juin 1999 (entrée en vigueur le 14 septembre 2001), <https://www.cidh.oas.org/Basicos/French/o.handicapees.htm>; Convention interaméricaine sur la disparition forcée des personnes, adoptée le 9 juin 1994 (entrée en vigueur le 28 mars 1996), <https://www.cidh.oas.org/basicos/french/k.disparition.htm>.

218 Gouvernement du Canada, Voix à risque, *supra*, note 117.

219 Voir la recommandation 20 à la section couvrant les droits des réfugiés et des migrants.








SOMMAIRE DU BILAN DE 2018







SOUTENIR LES DROITS DES PEUPLES AUTOCHTONES	ÉCHELLE
Suspension de tous les travaux de construction sur le barrage du Site C	ROUGE 
Adopter un cadre législatif pour la mise en œuvre de la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones pour guider et assurer une bonne collaboration avec les peuples autochtones, réformer les lois et les politiques, élaborer un plan national de sa mise en œuvre et assurer l'imputabilité parlementaire et publique.	VERT 
Intégrer des dispositions relatives à l'exercice du droit au consentement libre, préalable et éclairé, conformément aux normes internationales relatives aux droits humains, à l'ensemble des décisions ayant une incidence sur les droits fonciers des peuples autochtones.	ORANGE 
S'assurer que le processus décisionnel touchant les projets d'exploitation des ressources de grande envergure inclue une analyse pertinente basée sur une analyse comparative entre les sexes afin d'examiner les impacts possibles et les mesures d'atténuation à prendre.	JAUNE 
S'assurer que les Premières Nations, les Inuits et les Métis fuyant la violence aient accès à des programmes adaptés sur le plan culturel, à des refuges d'urgence et à des logements de transition.	ORANGE 
Adopter des politiques et des protocoles entourant le recrutement de policiers et de policières, leur formation et leur déploiement pour accroître le nombre d'officiers expérimentés pouvant desservir les communautés des Premières Nations, Inuits et Métis des régions éloignées et du Nord; s'assurer que l'ensemble des officiers reçoivent une formation adéquate afin d'adapter leurs services à la culture et de tenir compte des sexes pour leur permettre de répondre plus adéquatement aux besoins de la communauté; réduire le taux de roulement élevé qui nuit à l'instauration d'un climat de confiance et de travail positives avec ces communautés.	ROUGE 
Appliquer pleinement l'arrêt du Tribunal canadien des droits de la personne appelant à l'élimination de la discrimination dans la prestation de services aux enfants et aux familles des Premières Nations.	JAUNE 



Un groupe de femmes autochtones lançant la Marche pour les femmes sur la colline parlementaire le 19 janvier 2019.

© Lucy Sotoy/Amnistie internationale

PRENDRE LES MESURES NÉCESSAIRES POUR ASSURER L'ÉGALITÉ DES SEXES, AU PAYS ET À L'ÉTRANGER	ÉCHELLE
Élaborer et mettre en œuvre un plan d'action national de lutte contre la violence fondée sur le sexe, s'appuyant sur la stratégie fédérale déjà en place et l'appliquer à l'ensemble des juridictions fédérales, provinciales et territoriales, adoptant une approche multidimensionnelle et des dispositions particulières visant à mettre fin à la violence disproportionnée faite aux femmes, aux filles et aux personnes bi-spirituelles autochtones.	ROUGE 
Élaborer et promouvoir de façon claire à l'ensemble de la population des politiques féministes intersectionnelles du Canada sur le plan de la politique étrangère, centrées sur les femmes, les filles et les personnes LGBTI les plus marginalisées ; habiliter, appuyer et protéger les défenseurs des droits des femmes et des personnes LGBTI ; modifier l'engagement bilatéral et multilatéral du Canada afin d'éliminer les relations fondées sur un rapport de pouvoir et les structures au cœur de l'inégalité entre les sexes.	ORANGE 
Réaliser le renforcement des capacités de la fonction publique pour appuyer la mise en œuvre des engagements féministes du Canada.	ORANGE 
Bonifier le financement destiné à l'aide au développement à l'échelle de 0,7% du revenu national brut.	ROUGE 
Demander qu'on réalise une étude en comité parlementaire sur des droits des personnes intersexuées afin de cerner les domaines où l'on pourrait procéder à une réforme des lois et des politiques.	ROUGE 

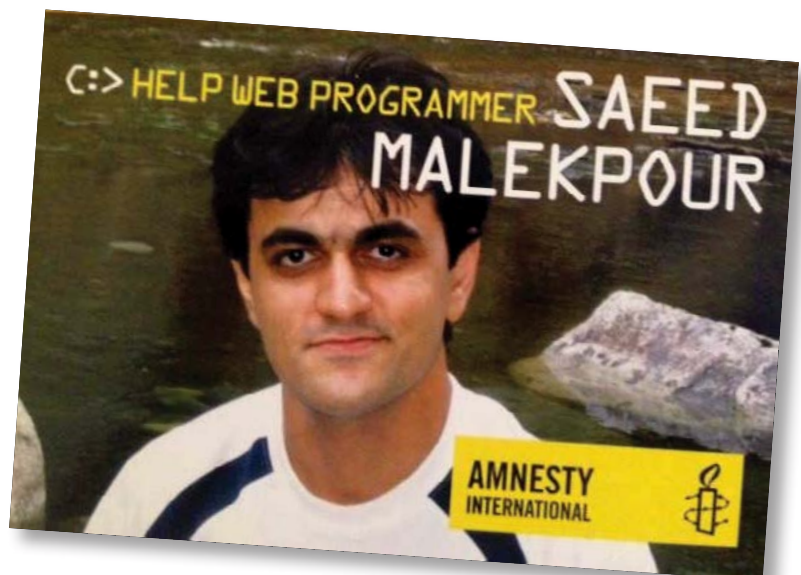
PROTÉGER LES DROITS DES RÉFUGIÉS ET DES MIGRANTS	ÉCHELLE
Suspension de l'Entente Canada-États-Unis sur les tiers pays sûrs de 2004, afin que les demandeurs d'asile puissent déposer leur demande aux postes frontaliers canadiens et non qu'ils soient forcés de traverser de façon non sécuritaire la frontière entre les États-Unis et le Canada.	ROUGE 
Abroger les mesures discriminatoires et punitives contenues dans la Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés, y compris les dispositions sur le pays d'origine désigné et sur les étrangers désignés.	ROUGE 
Offrir les ressources nécessaires à la Commission de l'immigration et du statut de réfugié afin de favoriser un processus juste et expéditif des « revendications légales » qui devaient être entendues avant les réformes législatives en décembre 2012; à cela s'ajoute le nombre accru de cas de demandes de personnes entrant au Canada en provenance des États-Unis.	JAUNE 
Travailler de concert avec les gouvernements provinciaux et territoriaux afin de garantir une offre bonifiée et continue d'aide juridique, l'accès à un avocat aux réfugiés et aux migrants vulnérables lors des procédures liées aux demandes d'asile.	JAUNE 
Réviser les niveaux de réinstallation des réfugiés avec comme objectif d'atteindre 20 000 réfugiés parrainés par le gouvernement sur une base annuelle à partir de 2020.	JAUNE 
Défendre l'adoption d'un Pacte mondial sur les réfugiés, y compris un modèle de partage des responsabilités crédible et exhaustif pour le financement, l'accueil et la réinstallation de la population réfugiée mondiale.	JAUNE 

LES DROITS HUMAINS ET L'ÉCONOMIE	ÉCHELLE
<p>Agir rapidement pour nommer un ombudsman indépendant, disposant des ressources nécessaires pour assurer la responsabilité sociale des entreprises, à qui l'on confie un mandat clair et ferme lui permettant d'assurer la responsabilisation en matière de droits humains des entreprises canadiennes exerçant ses activités à l'étranger et d'apporter réparation aux personnes lésées.</p>	<p>ORANGE </p>
<p>Prendre des mesures concrètes visant à élaborer un programme commercial « progressif » qui respecte les obligations et les devoirs du Canada en matière de protection des droits humains contre des intervenants étatiques et non étatiques, défend de façon constante des consultations sérieuses avec le consentement libre, préalable et éclairé des peuples autochtones, et qui comprend des mesures visant à renforcer la responsabilisation des sociétés ainsi qu'un engagement à mener des évaluations indépendantes, impartiales et exhaustives des impacts sur les droits humains des accords commerciaux en se basant sur les objectifs convenus des Nations Unies.</p>	<p>ORANGE </p>
<p>Appliquer de façon constante les lignes directrices du document Voix à risque visant à appuyer les défenseurs des droits humains exposés à des menaces et à des agressions, afin de répondre à leur demande, y compris les défenseurs qui dénoncent les impacts sur les droits humains qui, selon eux, sont associés aux opérations des sociétés d'extraction minières canadiennes.</p>	<p>JAUNE </p>
PRENDRE LES MESURES NÉCESSAIRES POUR ASSURER LA SÉCURITÉ NATIONALE	ÉCHELLE
<p>Modifier les dispositions du projet de loi C-59 qui continuent de susciter des inquiétudes en matière de droits humains, notamment en abrogeant le processus d'émission du certificat de sécurité en matière d'immigration, ainsi qu'en amendant les dispositions d'appel relatives à la liste d'interdiction de vol et en introduisant des mesures de protection plus fermes en ce qui a trait au partage d'information.</p>	<p>ORANGE </p>
<p>Modifier la <i>Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés</i> afin de s'acquitter de l'obligation internationale en matière de droits humains interdisant l'expulsion de toute personne vers un pays où elle s'exposerait à des risques graves de torture.</p>	<p>ROUGE </p>
OBLIGATIONS INTERNATIONALES : ENGAGEMENT ET MISE EN OEUVRE	ÉCHELLE
<p>Travailler de concert avec les organismes des peuples autochtones et des groupes de la société civile pour aller de l'avant avec la mise en œuvre des engagements pris lors de la réunion ministérielle sur les droits humains qui a eu lieu en décembre 2017 et qui avait, comme objectifs: d'instaurer un mécanisme de niveau supérieur, de réformer le Comité permanent des hauts fonctionnaires chargés des droits humains; d'élaborer une stratégie de protocole et une stratégie de participation des intervenants avec comme objectif global de renforcer la collaboration en vue de mettre en œuvre les obligations internationales du Canada en matière de droits humains.</p>	<p>ORANGE </p>
<p>Explorer de nouvelles approches visant à garantir une mise en œuvre efficace des droits humains internationaux de concert avec l'examen périodique universel du Canada du Conseil des droits de l'homme des Nations Unies de 2018 et effectuer un suivi des examens de 2016 et 2017 du bilan du Canada effectué par le Comité des Nations Unies sur l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes, le Comité des Nations Unies sur l'élimination de la discrimination raciale et conformément à la Convention des Nations Unies relative aux droits des personnes handicapées.</p>	<p>ORANGE </p>

Convoquer une rencontre de suivi des divers paliers gouvernementaux sur les droits humains au mois de décembre 2018.	ROUGE ❌
Clôturer les consultations des divers paliers de gouvernement en veillant à adhérer au Protocol facultatif de la Convention contre la torture (PFCCT) et au Protocol facultatif de la Convention des Nations Unies relative aux droits des personnes handicapées avant la fin de 2018.	ROUGE ❌
Pallier les lacunes du projet de loi C-47 afin de garantir que l'adhésion se conforme totalement aux termes énoncés dans le Traité sur le commerce des armes (TCA).	ORANGE ⏸
Mener des consultations concernant les traités des Nations Unies et interaméricains sur les droits humains que le Canada n'a pas encore ratifiés.	ORANGE ⏸

RELATIONS INTERNATIONALES : LA QUESTION DES DROITS HUMAINS AU CENTRE DE LA POLITIQUE ÉTRANGÈRE	ÉCHELLE
Lancer des consultations publiques visant à élaborer des stratégies ou des plans d'action relatifs aux droits humains, y compris un cadre global féministe ; un engagement à la défense universelle et constante des droits humains; un meilleur accès à l'information pour le public au sujet de l'évaluation du Canada des situations liées aux droits humains partout dans le monde ; donner priorité aux initiatives par lesquelles le Canada peut contribuer de façon concrète.	ROUGE ❌
Renforcer la mise en œuvre des lignes directrices intitulées Voix à risques élaborées en 2016 à l'intention des défenseurs de droits humains, y compris identifier un responsable de haut niveau ; garantir la priorité aux défenseurs des terres, de l'environnement, des femmes, des communautés LGBTI, des Autochtones et autres défenseurs qui sont à risque élevé ; augmenter les ressources ; offrir des formations sur une base régulière au Canada et lors de missions à l'étranger.	JAUNE 🌟
Élaborer des stratégies nouvelles et novatrices au nom des Canadiens et autres personnes ayant des liens étroits avec le Canada qui ont été injustement emprisonnés à l'étranger pendant de longues périodes et qui continuent d'être emprisonnés dans des conditions qui font craindre énormément pour les droits humains, y compris Huseyin Celil, Wang Bingzhang et Li Xiaobo en Chine, Bashir Makhtal en Éthiopie, Mohammed el-Attar en Égypte, Saeed Malekpour en Iran et Raif Badawi en Arabie saoudite.	ORANGE ❌

Résident permanent du Canada, Saeed Malekpour a été injustement emprisonné en 2018 et condamné à la prison à vie.



© Amnesty internationale



SOMMAIRE DES RECOMMANDATIONS POUR 2019

Résumé des recommandations d'Amnistie internationale en matière de droits humains à l'intention du gouvernement fédéral et des gouvernements provinciaux et territoriaux

SOUTENIR LES DROITS DES PEUPLES AUTOCHTONES

1. Prendre des mesures exhaustives pour contrer la violence faite aux femmes, aux filles et aux personnes bi-spirituelles inuites, métisses et des Premières Nations.
2. Protéger et revitaliser les langues autochtones.
3. Prendre les mesures nécessaires pour résoudre l'impact et les conséquences de l'empoisonnement au mercure à Grassy Narrows.
4. Adopter le cadre législatif du projet de loi C-262 en vue de la mise en œuvre de la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones.
5. S'engager à reconnaître et à protéger sans restrictions le consentement libre, préalable et éclairé en tant qu'élément central de la défense des droits des peuples autochtones.
6. S'assurer que le projet de loi C-69 soit adopté par le Parlement.
7. S'assurer que les enfants autochtones bénéficient d'un accès significatif à l'égalité.
8. Maintenir les droits des défenseurs des terres autochtones.
9. Suspendre tous les travaux de construction du barrage Site C.

PRENDRE DES MESURES CONCERNANT L'ÉGALITÉ DES SEXES, AU PAYS ET À L'ÉTRANGER

10. Élaborer et mettre en œuvre un plan d'action national de lutte contre la violence fondée sur le sexe.
11. Augmenter de façon substantielle le niveau de soutien financier du mouvement des femmes au Canada.
12. Réformer le droit canadien en vue de protéger les droits des travailleuses et travailleurs du sexe.
13. Augmenter l'appui aux mouvements de femmes et LBGTI partout dans le monde.
14. Renforcer les mesures de protection des droits des personnes intersexuées.
15. Prendre des mesures concrètes pour mettre fin à la stérilisation sans consentement.

PROTÉGER LES DROITS DES RÉFUGIÉS ET DES MIGRANTS

16. Suspendre l'Entente Canada-États-Unis sur les tiers pays sûrs.
17. S'engager à réviser sur une base annuelle les niveaux de réinstallation des réfugiés avec comme objectif d'atteindre 20 000 réfugiés parrainés.
18. Adopter une approche axée sur les droits humains visant à réformer la Commission de l'immigration et du statut de réfugié.
19. Maintenir les droits d'accès aux services essentiels de soins de santé pour tous les migrants et abroger le droit canadien afin de retirer l'inadmissibilité liée aux soins de santé.
20. Mettre en place un programme de réinstallation d'urgence pour les défenseurs des droits humains à risque.
21. Réformer la détention des immigrants afin de satisfaire aux normes internationales et assurer une surveillance indépendante.

LES DROITS HUMAINS ET L'ÉCONOMIE

22. Nommer sans délai un ombudsman canadien pour assurer la responsabilité sociale des entreprises, disposant des pouvoirs nécessaires lui permettant de procéder à des enquêtes indépendantes et efficaces.
23. Adopter une loi favorisant la diligence raisonnable en matière des droits humains dans les chaînes d'approvisionnement.
24. S'engager à effectuer une évaluation exhaustive et indépendante des incidences des accords de libre-échange sur les droits humains.
25. Prendre les mesures nécessaires pour assurer la réparation, la justice et la responsabilisation dans le dossier de la catastrophe de la mine Mont Polley.

JUSTICE, POLITIQUES, SÉCURITÉ NATIONALE ET DROITS HUMAINS

26. Prendre les mesures nécessaires pour contrer la discrimination raciale envers les Noirs au sein des forces de l'ordre, du système judiciaire et du système correctionnel.
27. Réformer les lois et les politiques relatives à la sécurité nationale pour se prémunir contre la torture et autres violations des droits humains.
28. Prendre des mesures pour garantir des réparations appropriées, ainsi qu'un examen complet, des violations de droits humains commises dans le passé et impliquant la sécurité nationale et l'armée..
29. S'assurer que le recours à l'isolement cellulaire au Canada soit pleinement conforme aux normes internationales.
30. Apporter des réformes pour protéger le droit de manifester lors de rencontres internationales.
31. Garantir la protection des droits humains à l'échelle mondiale en ce qui a trait au port et à l'affichage de signes religieux.

LE CANADA SUR LA SCÈNE INTERNATIONALE : remplir les obligations internationales et promouvoir une politique étrangère fondée sur les droits humains

32. Élaborer une politique étrangère féministe exhaustive.
33. Renforcer de façon substantielle et sans délais les efforts déployés visant à faire face aux conséquences graves et de plus en plus significatives du changement climatique sur les droits de la personne.
34. Annuler la vente de véhicules blindés légers (VBL) à l'Arabie saoudite et renforcer les normes canadiennes de contrôle des armements..
35. Renforcer les services consulaires afin de mieux protéger les citoyens canadiens et autres personnes ayant des liens étroits avec le Canada qui sont emprisonnés et qui risquent de voir leurs droits bafoués à l'étranger.
36. Fixer une date pour une prochaine réunion des ministres, fédéral, provinciaux et territoriaux, responsables des droits humains.
37. Accélérer le processus de ratification des traités internationaux relatifs aux droits humains, notamment ceux qui font actuellement l'objet d'un examen portant sur le commerce des armes, la torture, les personnes handicapées, les disparitions forcées et la violence à l'égard des femmes.
38. Élaborer un plan de mise en œuvre du programme « Voix à risque : Lignes directrices canadiennes pour le soutien des droits de la personne » et consacrer les ressources nécessaires à sa réalisation.



Anielle Franco, sœur de l'activiste brésilienne Marielle Franco assassinée en raison de son travail de promotion de la défense des droits, au sommet historique des femmes ministres des Affaires étrangères qui a eu lieu à Montréal en septembre 2018.

© Jacqueline Hansen/Amnistie internationale



Une vigile pour demander que vérité soit faite sur le sort des 43 étudiants disparus en 2014 à Ayotzinapa, au Mexique, s'est tenue devant le consulat du Mexique à Montréal en novembre 2018.

Amnistie internationale est un mouvement mondial regroupant plus de sept millions de sympathisants, de membres et de militants dans plus de 150 pays et régions, qui font campagne pour mettre un terme à de graves violations des droits humains. Notre vision est celle d'un monde où chacun peut se prévaloir de tous les droits énoncés dans la Déclaration universelle des droits de l'homme et d'autres textes internationaux relatifs aux droits humains. Nous sommes indépendants de toute formation ou idéologie politique, de tout intérêt économique et de toute religion, et notre financement est assuré principalement par les cotisations de nos membres. Jusqu'à ce que chaque personne puisse jouir de

tous ses droits, nous poursuivrons nos efforts. Nous ne nous arrêterons que le jour où tout le monde vivra dans la dignité, où tout le monde pourra se faire entendre, et où plus personne ne subira de torture ou de mise à mort. Nos membres sont au cœur de tous ces efforts. Ils s'attaquent aux problèmes de droits humains par la rédaction de lettres, par des campagnes en ligne et hors ligne, par des manifestations, par des veillées et par du plaidoyer direct auprès de gens de pouvoir et d'influence. À l'échelle locale, nationale et mondiale, nous nous rassemblons pour mobiliser l'opinion publique et démontrer la solidarité internationale. Ensemble, nous changeons des vies, des lois, des pratiques.

Amnistie internationale Canada francophone

50 rue Ste-Catherine Ouest, bureau 500,
Montréal QC H2X 3V4

1-800-565-9766

www.amnistie.ca

Amnesty International Canada (English Branch)

312 Laurier Avenue East,
Ottawa, ON K1N 1H9

1-800-AMNESTY (1-800-266-3789)

www.amnesty.ca